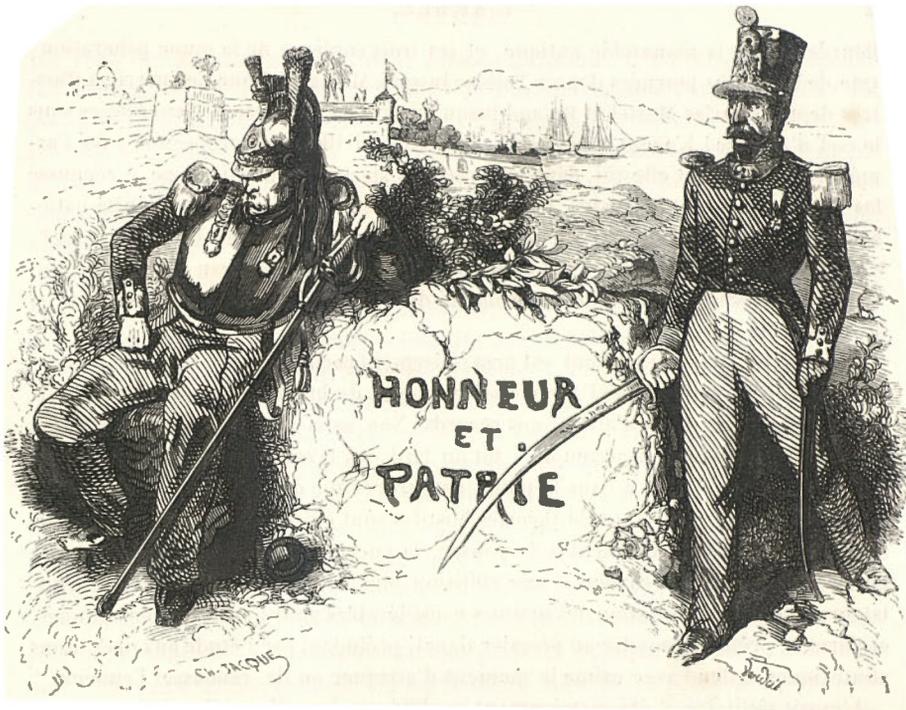




*Publié par L. Curmer, Paris.*







## L'ARMÉE.

### INTRODUCTION.

#### DE L'ESPRIT MILITAIRE ACTUEL.



LA France est une nation essentiellement guerrière. L'histoire des soldats français est celle du peuple tout entier, car sous Clovis comme sous Louis IX, sous Charlemagne comme sous Napoléon, sous Philippe-Auguste comme sous Louis XIV, contre le mahométisme ou contre les monarchies coalisées, croisés pour la défense de la religion, ou se levant en masse au nom de la liberté, ils ont été constamment les manitous de notre nationalité, les représentants des idées françaises, l'instrument des destinées de la patrie. Que de glorieux souvenirs environnent à la fois le drapeau

fleurdelisé de la monarchie antique, et les trois couleurs de la jeune génération ! Que de brillantes journées depuis Tolbiac jusqu'à Mazagran ! que de guerriers illustres depuis Charles Martel et Roland jusqu'aux renommées récemment écloses sous le ciel d'Afrique ! L'agent le plus énergique de la civilisation européenne a été l'armée française. C'est elle qui, dans les premiers siècles du christianisme, a repoussé les Goths ariens, les Sarrasins, les Saxons ; c'est elle qui a constitué l'unité nationale en conquérant successivement la plus grande partie de notre territoire actuel ; c'est elle qui a prodigué son sang pour consolider l'édifice nouveau de 1789, et qui, battant en brèche les royaumes, a promené du Tage à la Moskowa les étendards de la révolution.

Aujourd'hui que le continent est provisoirement pacifié, que les haines nationales couvent sous la cendre, que l'Algérie seule retentit du bruit du canon français, l'armée est-elle moins digne d'attirer nos regards ! Non, sans doute. Tôt ou tard elle doit avoir un rôle immense à accomplir ; tôt ou tard des laves doivent jaillir du volcan qui semble assoupi. Il y a dans la politique européenne des nœuds gordiens que le fer seul peut trancher. Tant de théories hostiles sont en présence, qu'un jour l'action succédera nécessairement à la pensée, la guerre à la diplomatie, l'épée à la plume. Préoccupés des chances d'une collision plus ou moins prochaine, nos législateurs votent sans hésitation des sommes considérables pour l'entretien des troupes, et l'armée, prête à répondre au premier signal, préludant par l'étude aux opérations stratégiques, attend avec calme le moment d'attaquer ou de repousser l'ennemi.

L'esprit militaire a été certainement modifié par la prolongation de la paix. Le paysan que le sort arrache à la glèbe, l'ouvrier condamné à troquer sa veste contre un uniforme, ne s'accoutument pas si facilement qu'autrefois à leur nouvelle destinée. N'étant plus surexcités par l'enivrement de la victoire, ils acceptent le service comme une pénible nécessité. Enlevés à leurs familles, à leurs occupations, à leurs amours, comment ne se sentiraient-ils pas glacés en entrant dans ces sombres casernes, qui ne sont plus comme jadis l'antichambre du champ de bataille ? Comment ne regretteraient-ils pas la maison paternelle en pénétrant dans ces lourds et tristes édifices où se meut, avec une inflexible régularité, une masse d'hommes silencieusement agitée ? On a vu parfois la douleur des jeunes recrues poussée jusqu'à la nostalgie. Les engagements sont de plus en plus rares, et les hommes, calculant jour par jour avec impatience le temps qui leur reste à faire, s'empressent, au bout des sept années, de regagner leurs fermes ou leurs ateliers. Ne croyez point cependant que cette longue épreuve ne leur soit aucunement utile. Ceux qui étaient arrivés au corps faibles, inertes, sans vigueur physique, sans éducation morale, s'en retournent fortifiés par des exercices de gymnastique, endurcis à toutes les fatigues, pliés à des habitudes régulières. S'ils ont profité des écoles d'enseignement mutuel établies dans les régiments, ils savent lire, écrire et compter, et sentent assez le prix de l'instruction pour n'en pas priver leur postérité future. Le service militaire dégrossit le villageois ignorant, modifie le caractère et les idées de l'artisan inculte, et exerce ainsi sur la masse du peuple une influence civilisatrice.

L'armée se renouvelle presque aussi fréquemment par l'effet des libérations que

par celui des luttes meurtrières de la période impériale. Il est certain, quoique le fait paraisse étrange au premier abord, qu'à aucune époque l'avancement ne fut plus prompt qu'aujourd'hui. L'empire a vu de brillantes fortunes militaires, des hommes qui, sortis de la foule, sont montés au rang suprême en vertu de leur pesanteur spécifique; mais on rencontrait alors, dans chaque compagnie, de vieux sous-officiers, de vieux caporaux, de vieux soldats épargnés par le canon de vingt batailles. Pour obtenir un grade, il ne s'agissait pas seulement de posséder une certaine dose d'instruction, de s'être même distingué une ou deux fois, car on avait pour concurrents d'anciens *grognards*, recommandables par leurs services, leurs blessures, leur expérience, consolidés dans leur position, et qui semblaient avoir acquis un droit de prescription contre la mort. Les chances d'avancement sont plus nombreuses maintenant, parce qu'il est plus facile de poser le pied sur les échelons de la hiérarchie militaire; cependant l'espoir d'un rapide avancement ne suffit pas pour retenir les jeunes gens sous les drapeaux, pour leur faire envisager l'état militaire comme une carrière sortable. Serait-ce que tout enthousiasme belliqueux est mort, que les bras sont ankylosés par le repos, qu'une indifférence glaciale a remplacé l'ardeur des volontaires de Fleurus et des grenadiers de Marengo! Non pas! souvenez-vous de 1830. Alors on ne demanda pas de quel œil les souverains étrangers verraient ce bouleversement inattendu; on ne se préoccupa point de la sentence que prononcerait leur puissant tribunal. On cria: A la frontière! on chanta *la Marseillaise*, les enrôlements volontaires se multiplièrent avec une ferveur qui rappelait les jours où les hérauts criaient par les places que la patrie était en danger. Il semblait qu'on n'eût qu'à étendre les mains pour saisir d'un côté la Belgique et les provinces rhénanes, de l'autre la Savoie et l'Italie. La France était prête à déborder sur le monde. Et récemment encore, quand des bruits de guerre circulèrent dans la foule, quand une imprudente étincelle ralluma le brasier des haines nationales, il n'est pas un soldat peut-être qui n'ait rêvé de la gloire passée et de la gloire future.

Dans le mouvement instinctif qui emporte le Français vers les batailles, il y a seulement intermittence. Les pulsations se ralentissent, mais le cœur bat toujours. Voyez plutôt la conduite de nos troupes à Alger: qu'on transplante en cette colonie si chèrement acquise, si laborieusement conservée, des bataillons qui végètent au fond d'une province, et qui sentent le renfermé, aussitôt leur apathie disparaît. Ils frémissent, ils s'agitent, ils aspirent au combat, ils se ruent sur les Arabes; ni le climat, ni les fièvres, ni les marches forcées, n'amortissent leur vaillance réveillée d'un lourd sommeil. Ce ne sont plus des laboureurs qui regrettent leur village, des artisans pressés de reprendre leurs travaux interrompus par la conscription, ce sont des soldats, ce sont des héros. Ils reviennent en France transformés, retremés par la victoire, éprouvés par les dangers, rapportant comme de saintes reliques leurs drapeaux dentelés par les balles, et ils tressaillent de joie quand le peuple dit, en les voyant défilier: « Voici les vainqueurs de Mazagan! voici les compagnons de Changarnier, de Galbois, de Cavaignac, de Lelièvre et de Lamoricière! »

Le défaut d'occasion est donc la seule cause de l'inertie apparente de nos troupes.

Le repos n'est pas leur état normal, et elles y sont gauches et mal à l'aise. Que la guerre éclate, et elles solderont les arrérages d'une activité comprimée, tandis que ceux qui ont combattu en Afrique mettront dans la balance des combats le poids de leur expérience et de leurs succès !

Si la paix a refroidi l'esprit militaire, elle a aussi permis de maintenir dans l'armée cet ordre immuable, cette régularité de mouvement auxquels l'agitation des guerres porte toujours atteinte. On pourrait la comparer à une belle statue merveilleusement organisée sous le rapport mécanique, et qui, au moindre souffle inspirateur, va se mouvoir et marcher. L'héroïque grognard de l'empire était un peu pillard, entre nous. Il avait pris assez de villes, gagné assez de batailles, reçu assez de blessures pour avoir ses licences ; il se croyait au-dessus des *pékins* de toute la hauteur de son dévouement à l'Empereur ; il obéissait à son chef quand le chef était présent, et se dédommageait sur le bourgeois de cette soumission forcée. Il n'y avait pour lui qu'un noble métier, celui des armes. Quiconque ne portait pas le fusil passait alors pour incapable de s'en servir. La vieille garde eût dit volontiers, parodiant l'axiome catholique : hors l'état militaire point de salut.

De nos jours, l'armée ne se considère que comme une fraction de la grande famille ; elle a le sentiment de ses devoirs envers ses concitoyens, elle n'entretient point de folles idées de domination par le sabre et de suprématie de la force. Elle a abjuré toutes les hérésies oppressives d'une époque où la guerre avait cessé d'être un moyen pour devenir un but.

Lorsqu'un incendie, un sinistre, ou des travaux d'urgence réclament les secours des troupes d'une garnison, elles offrent leurs bras, elles exposent leurs vies avec un dévouement fraternel. Jamais la moralité des troupes n'a été meilleure qu'aujourd'hui. Les rigueurs draconiennes dont le Code militaire est hérissé sont presque mises au rebut, comme de vieilles armes rouillées. Nos soldats n'ont pas besoin d'être domptés par la crainte, comme des Autrichiens, des Anglais ou des Russes. L'idée du knout les révolte, non-seulement parce que ce supplice offense leur dignité, mais encore parce qu'il leur semble inutile. Leur sens droit leur fait comprendre l'utilité de la discipline, et ils s'y soumettent par raison comme les étrangers par terreur. Malgré la pétulance du sang français, de graves délits ne troublent que de loin en loin l'ordre général. Le seizième régiment de ligne a compté en une année quatorze cents hommes sans punition. Quand la peine de mort est prononcée par les conseils de guerre, elle est presque toujours commuée ; et tel est le bon esprit des troupes, qu'on peut se dispenser d'exemples terribles, et montrer impunément de la clémence. La diminution des désordres et celle de la force répressive sont des faits corrélatifs dont le premier engendre naturellement le second.

L'armée est presque un peuple dans le peuple. Ce vaste corps, tiré de la masse, a son mouvement particulier, son existence indépendante ; il accapare les soins journaliers d'une administration immense, à la tête de laquelle est le ministre de la guerre, assisté du comité de la guerre et de la marine. La législation militaire, composée d'une multitude de décrets, de lois, d'arrêtés, d'ordonnances, de décisions royales, est presque aussi considérable que la législation civile, malgré l'iné-

galité proportionnelle du nombre des soldats, comparés au reste de la population. Une magistrature exceptionnelle connaît des crimes et délits militaires ; mais , quoiqu'elle semble si nettement séparée de l'ordre politique, l'armée s'y rattache par l'application de tous les principes fondamentaux de nos institutions. Elle reflète notre organisation sociale, et la devance même sous certains rapports. La loi du recrutement qui appelle au tirage tous les Français âgés de vingt ans est une des conséquences de l'égalité. « Cette loi fut portée, dit le général Foy, pour être dans les siècles le palladium de notre indépendance ; loi excellente, quand même elle ne serait pas nécessaire, parce qu'en mettant la nation dans l'armée, et l'armée dans la nation, elle fournit à la défense des ressources inépuisables. »

La loi d'avancement, en déterminant la quantité relative des grades qui sont données à l'ancienneté ou laissés au choix du roi, a provoqué souvent des récriminations motivées par des passe-droits injustes. Telle qu'elle est cependant, elle reconnaît aux plus obscurs soldats le droit de s'élever aux plus brillants emplois. Nous ne sommes plus, grâce au ciel, au temps où la roture de Fabert était un obstacle à sa promotion. Si tous les soldats n'ont pas de bâtons de maréchaux dans leurs gibernes, si la *faveur* influe encore sur l'avancement, du moins la naissance a cessé d'être la condition *sine qua non* de la première dignité militaire. Tandis qu'en Angleterre on achète encore des régiments, tandis que dans les armées d'Allemagne et de Russie le droit de commander appartient en grande partie à la noblesse, l'armée française a pour chefs des hommes issus du peuple, fils de leurs propres œuvres, recommandables par l'obscurité même de leur extraction, car leur mérite se mesure à la distance qui sépare le but qu'ils ont atteint, du point d'où ils sont partis.

L'armée française, d'après le classement adopté au Ministère de la guerre, comprend le personnel suivant :

1° L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, composé des Maréchaux, Lieutenants généraux et Maréchaux de camp ;

2° Le CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR ;

3° L'INTENDANCE MILITAIRE ;

4° L'ÉTAT-MAJOR DES PLACES ;

5° L'INFANTERIE ;

6° LA CAVALERIE ;

7° L'ARTILLERIE ;

8° Le GÉNIE ;

9° LA GENDARMERIE ET LA GARDE MUNICIPALE ;

10° Les VÉTÉRANS ;

11° Les OFFICIERS DE SANTÉ ;

12° Les SERVICES ADMINISTRATIFS placés sous les ordres de l'intendance militaire.

En dehors de cette nomenclature sont les ÉCOLES MILITAIRES, pépinières d'officiers instruits, et les INVALIDES, avant-dernier asile des soldats vieux ou mutilés.

Nous allons suivre cet ordre dans la monographie de l'armée. Nous négligerons autant que possible la statistique pour le côté moral ; nous observerons la vie privée et les habitudes des soldats ; nous dessinerons la physionomie particulière des différents corps, et tâcherons de saisir ces individualités curieuses qui se meuvent sous la tente ou dans les chambrées. Ce ne sont point les cadres et les effectifs qu'il importe d'étudier : proportionnés aux besoins de la défense, ils varient constamment suivant l'état politique de l'Europe. Les ordonnances qu'il nécessite augmentent ou restreignent presque mensuellement les forces numériques de l'armée ; les uniformes sont presque journellement modifiés. On change la coiffure, on change le pantalon, on change les buffleteries. On comprend que le costume du soldat doit être transformé pour devenir commode, et d'un aspect convenablement sévère. De nouvelles lois compliquent sans cesse l'inextricable labyrinthe de la législation militaire ; mais les mœurs se perpétuent en dépit des métamorphoses du costume et de l'instabilité des règlements. Le caractère du soldat français, essentiellement lié à celui de la nation, se maintient presque identique, par une tradition non interrompue : c'est toujours la même insouciance joyeuse, le même esprit d'indépendance sous la servitude disciplinaire, la même impétuosité, irrésistible dans le premier élan, mais déconcertée par la résistance ; la même facilité à s'enthousiasmer pour des idées, à se dévouer à des principes. Les régiments actuels sont les enfants et les héritiers des héros qui versèrent à Waterloo les dernières gouttes de leur noble sang ; et ceux-ci, malgré la différence des temps, descendaient en ligne directe des vainqueurs de Steinkerque ou de Fontenoy.

## ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

### MARÉCHAUX DE FRANCE, LIEUTENANTS GÉNÉRAUX, MARÉCHAUX DE CAMP.

Dans les régions supérieures où gravitent les maréchaux de France et les officiers généraux, ils ne présentent point de caractère distinct de celui des hauts fonctionnaires de l'État. Le maréchalat, cette royauté militaire presque aussi antique que l'autre, peut donner lieu à de curieuses dissertations historiques. Les érudits sont à même de décider si ce titre vient réellement de *mark schal*, maître des chevaux ; s'il exista un Wambert II, maréchal de France en 545 ; quelle fut la juridiction du tribunal appelé *connestablie et maréchaussée de France* ; quelle fut l'influence des maréchaux comme juges en matière d'honneur, etc. ; d'un autre côté, il appartient aux écrivains stratégiques d'examiner les devoirs du maréchal placé à la tête des troupes, de montrer comment les membres de l'état-major, rassemblés







PENGUILLY.

GUILBAUT

MARÉCHAL DE FRANCE.









LIEUTENANT-GENERAL.



autour de lui, transmettent le mouvement qu'il imprime à toutes les parties d'une armée active; mais si l'on veut esquisser la physiologie morale des membres de l'état-major général, on éprouve d'autant plus d'embarras, que leurs occupations sont diverses. Les uns sont employés, en qualité d'aides de camp, auprès du roi et



des personnes de la famille royale; d'autres commandent, à l'intérieur, des divisions militaires, dont la circonscription embrasse plusieurs départements; d'autres disputent aux Arabes l'Algérie, le plus bel héritage que nous ait laissé la branche aînée. Il en est qui siègent parmi les pairs ou les députés; il en est qui représentent la France auprès des cours étrangères. Un grand nombre, brisé par l'âge, se repose, dans la retraite, d'une existence consacrée tout entière au service de la patrie.

De quelle vénération l'on doit entourer ces hommes qui, la plupart, ont marché à la tête de nos troupes en Autriche, en Russie, en Prusse, en Champagne, hélas! Quelle admiration l'on éprouve pour ces braves qui, après avoir conquis l'Europe et défendu nos frontières, se sont délassés des fatigues de la guerre par celles de la vie politique! avec quel empressement le pouvoir leur demande des conseils

sur l'organisation des corps, l'administration de l'armée, la direction du service ! avec quelle avidité on les écoute raconter leurs campagnes, et quelle noble émulation leur exemple inspire à nos jeunes généraux ! On fait à ceux-ci l'injure de manquer de confiance en eux ; on n'ose espérer que l'avenir égale jamais la splendeur du passé. Comparez cependant les vieux compagnons de Napoléon avec les généraux de la génération contemporaine, et le parallèle sera peut-être à l'avantage de ces derniers. Vous verrez à la tête des légions de la grande armée des hommes d'un vaste talent naturel, d'une bravoure surhumaine, et dont l'Empereur exigeait plus d'obéissance que de spontanéité ; vous verrez la plupart peu savants en théorie, mais développés par la pratique, rarement appelés à concevoir, souvent sublimes dans l'exécution. Nos généraux n'ont point hanté tant de champs de bataille que leurs prédécesseurs, mais ils savent ce que ceux-ci pressentaient ; ils possèdent à fond tout ce que donne l'étude, tout ce que l'instruction ajoute au génie. Riches d'idées, altérés d'application, une fois sur le terrain, ils étonneront le monde par les combinaisons les plus hardies. Les fruits de leurs méditations n'attendent pour mûrir que les premiers feux des combats.

#### CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR.

Ce corps, entièrement composé d'officiers sans troupe, semble de prime abord une superfétation nuisible à l'armée et onéreuse au budget ; et cependant cette réunion d'hommes capables et éclairés prouve, par la multiplicité des fonctions qu'ils se partagent, l'étendue de leur savoir, la variété de leurs aptitudes, l'utilité de leurs services.

Peu d'officiers ayant survécu aux derniers désastres de l'empire, le général Gouvion Saint-Cyr provoqua la création d'un corps destiné à fournir des chefs d'état-major et des aides de camp : ainsi fut constitué le corps royal d'état-major. Pour lui arranger une spécialité, on roigna la part de l'artillerie et du génie. On exigea des candidats la connaissance de la statistique, de l'histoire, de la géographie et du dessin : on voulut qu'ils fussent capables de lever des plans, de faire des reconnaissances, d'associer et de fortifier des camps d'attaques et de défendre des places, de suivre avec les intendants les détails de l'administration. C'est donc à tort qu'on accuse les officiers d'état-major d'ignorance présomptueuse et de pompeuse frivolité. Dans les hautes régions qu'ils occupent, la vanité française se développe chez eux à un degré qui peut choquer l'homme modeste, mais leur mérite et leur instruction n'en sont pas moins incontestables. Sur cinq cent soixante officiers dont il est actuellement formé, une quinzaine, à la disposition du ministre des affaires étrangères, remplit dans les ambassades une mission analogue à celle d'attachés. Sept composent l'état-major du ministre de la guerre ; six autres, sous la présidence d'un colonel de l'arme, adjoints à la commission scientifique de







OFFICIER D'ETAT-MAJOR



l'Algérie, étudient la géologie et les ruines, les bouleversements du sol et ceux des cités, et s'assoient, à l'instar de Marius, sur les ruines de Carthage. D'autres sont chargés d'explorer la Nubie, l'Abyssinie, ou de dresser une carte de l'ancienne Grèce au milieu des pirates de la nouvelle. Une centaine servent d'aides de camp ou d'officiers d'ordonnance au roi, aux princes, aux maréchaux et généraux ; le reste est réparti dans l'état-major de l'armée d'Afrique, dans la brigade topographique, dans les bureaux des divisions militaires, et au ministère de la guerre, soit au bureau des lois et archives, soit au dépôt. Les officiers d'état-major ne demeurent jamais inactifs. Après avoir créé le corps dont ils font partie pour des occupations diverses et peu déterminées, on a soin de créer pour eux des occupations ; et comme ils approchent des puissances, ils savent toujours démontrer la nécessité de se faire envoyer en mission dans une contrée quelconque, auprès d'un empereur, d'un roi, d'un vavode, d'un pacha, du sultan ou du sehal de Perse. L'état-major, éminemment cosmopolite, a des représentants dans toutes les parties du monde.



Tous les officiers d'état-major sortent de l'école d'application, où ils sont arrivés tantôt par l'école de Saint-Cyr, tantôt par l'école polytechnique ; ce sont même parfois de simples sous-lieutenants qui, en employant à de pénibles études le peu de loisirs que leur laissait le service, ont acquis les connaissances nécessaires pour se présenter au concours. Ces éléments divers ne se confondent point ; aucun corps de l'armée n'est moins homogène ; la camaraderie y est presque nulle ; n'étant jamais réunis en troupes, membres du seul corps dont le cadre n'admet point de soldats, les officiers d'état-major n'ont point d'occasion de fraterniser. Le frottement du monde use les nuances distinctives de leurs caractères, sans qu'une existence commune les empreigne d'une couleur uniforme. Chacun d'eux suit isolément sa route, allant où la fortune l'appelle, sans s'inquiéter du sort de ses collègues.

L'ordonnance du 25 février 1855 exige que tous les officiers d'état-major, avant

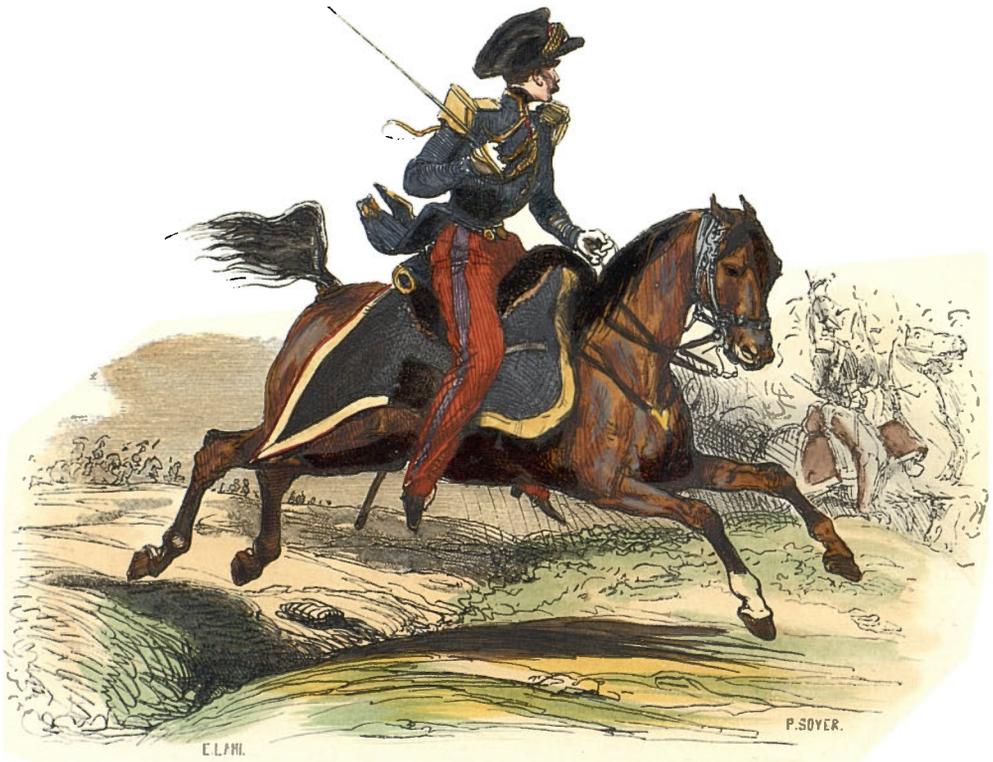
de parvenir au grade de capitaine, servent deux ans dans l'infanterie, et deux ans dans la cavalerie ; elle ajoute qu'ils pourront être envoyés à la suite, pendant une autre année, dans l'artillerie ou le génie ; mais cette condition facultative n'est jamais accomplie. C'est dans les régiments d'infanterie et de cavalerie que débent les lieutenants d'état-major, et ils auraient sans doute des droits à la reconnaissance des officiers dont ils allègent le service. Ceux-ci pourtant, les ingrats, n'éprouvent que de l'envie à l'égard de leurs confrères provisoires. « Heureux jeunes gens ! se disent-ils ; de brillantes missions leur sont réservées ; grâce à d'actives et puissantes recommandations, ils parviendront vite et sans peine, tandis que nous végétons obscurément ! » Ainsi en butte à une jalousie légitime, isolés par leur position, les lieutenants d'état-major délaissent la société des officiers de troupe, pour se lancer dans le monde, où ils brillent par leur élégance, leurs grâces, leur sémiillante galanterie. Ils peuvent être, aux termes de l'ordonnance institutive, distraits des corps dès l'expiration de la seconde année, si l'on juge leur présence utile ailleurs : aussi mettent-ils tout en œuvre pour quitter le régiment dans le plus bref délai, ou y rester du moins comme capitaines à la suite.

Les officiers d'état-major enrôlés dans la brigade topographique obtiennent généralement d'être affranchis du stage dans les régiments. La loi les en exempte dans le cas où ils montreraient une capacité spéciale pour les travaux géodésiques ; et avec quelques protections ils démontrent sans peine qu'ils sont prédestinés à la topographie par leurs dispositions naturelles. Cette brigade topographique travaille assidûment, depuis un temps immémorial, à un ouvrage de Pénélope, appelé la *carte de France*. Les membres qui la composent passent la belle saison à la campagne, autant pour faire *des levers à la boussole* que pour jouir des chaudes clartés du ciel, des plaisirs champêtres, des amours printaniers, de la société des dames, de l'hospitalité des châteaux. Quiconque les verrait dans la plaine, avec leurs cartons, leurs crayons, leurs planchettes, leurs graphomètres, leurs instruments de mathématiques, les prendrait pour des artistes ou des conducteurs des ponts et chaussées, sans les éperons jaunes dont leurs bottes sont invariablement armées. C'est tout ce qu'ils conservent de leur uniforme, momentanément échangé contre une blouse et un chapeau de paille. L'hiver les ramène à Paris ; ils rentrent au ministère comme les abeilles à la ruche, rapportant pour butin des plans ébauchés qu'ils achèvent de rendre dignes de cette magnifique carte de France, qui, dans son ensemble, doit éclipser celle de Cassini.

La brigade topographique comprend des lieutenants et des capitaines. Les premiers, au bout de quatre années, sont assimilés à ceux qui ont passé le même espace de temps dans les régiments, et peuvent également prétendre aux fonctions de capitaines d'état-major ou d'aides de camp.

On se représente ordinairement les aides de camp comme des adolescents pimpants et légers. Il en est sans doute d'à peu près conformes au modèle tracé dans les vaudevilles : héros des salons, rois de la danse, joyeux convives, lions de nos boulevards, et partageant involontairement l'opinion du monde sur leur bonne mine. Mais quoique certains jeunes gens doivent une élévation phénoménale à l'influence





OFFICIER D'ETAT-MAJOR

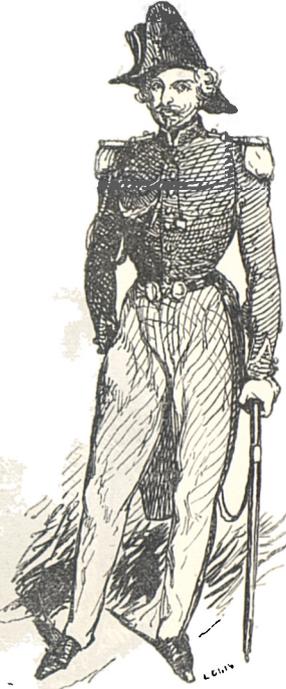




de leur entourage ou à la supériorité de leur mérite, la plupart des aides de camp ont atteint la maturité.

Les aides de camp sont les plus impopulaires de tous les officiers. L'un d'eux passe, élégant, empanaché, caracolant. Son habit bleu de roi est orné d'aiguillettes en or mat, et son bras paré d'un éclatant brassard<sup>1</sup>. Vous croyez qu'on va l'admirer? Nullement. « Al-lons v'là encore un traîneur de sabre ! c'est dans les antichambres qu'il a ramassé ses grades, » disent les ouvriers du faubourg, en regardant de travers celui qui leur semble une incarnation de l'aristocratie. On lui rendrait plus de justice si on le voyait sur une autre scène. Une bataille se prépare : l'aide de camp explore le pays, en dresse la carte, prend des renseignements statistiques indispensables à la sécurité de l'armée; les combattants s'ébranlent, la fusillade s'engage, et voilà l'aide de camp lancé au galop, passant et repassant devant les lignes, intrépide messenger du général. Télégraphe docile et intelligent, il transmet de rang en rang les ordres de l'autorité directrice; il ne lui suffit pas d'obéir sans essayer de deviner le but de ce qu'on lui commande; il est souvent de son devoir d'interpréter les intentions qu'on lui fait seulement entrevoir; de modifier, suivant les circonstances, les injonctions qu'il a reçues. Il part, il vole; les ennemis le voient, et, connaissant l'importance de ses fonctions, ils le choisissent pour point de mire au milieu des régiments; car avec lui peut tomber la pensée qui décidera du gain de la bataille: qu'il meure, et le plan du combat, ce plan si longtemps mûri, si fécond en résultats, ne parviendra pas aux braves chargés de l'exécuter; toute chaîne sera rompue entre l'idée et l'action; les bataillons, indécis, sans guide, sans unité, seront à demi vaincus, et la chute d'un seul homme entraînera peut-être celle d'un empire!... Que Dieu protège l'aide de camp!

A vrai dire, l'aide de camp est largement dédommagé des périls qu'il affronte. Il est en relief; il sera le premier cité au rapport, que d'ailleurs il rédige lui-même.



<sup>1</sup> Or et rouge, ou or et bleu, selon qu'il est attaché à un lieutenant général ou à un maréchal de camp.

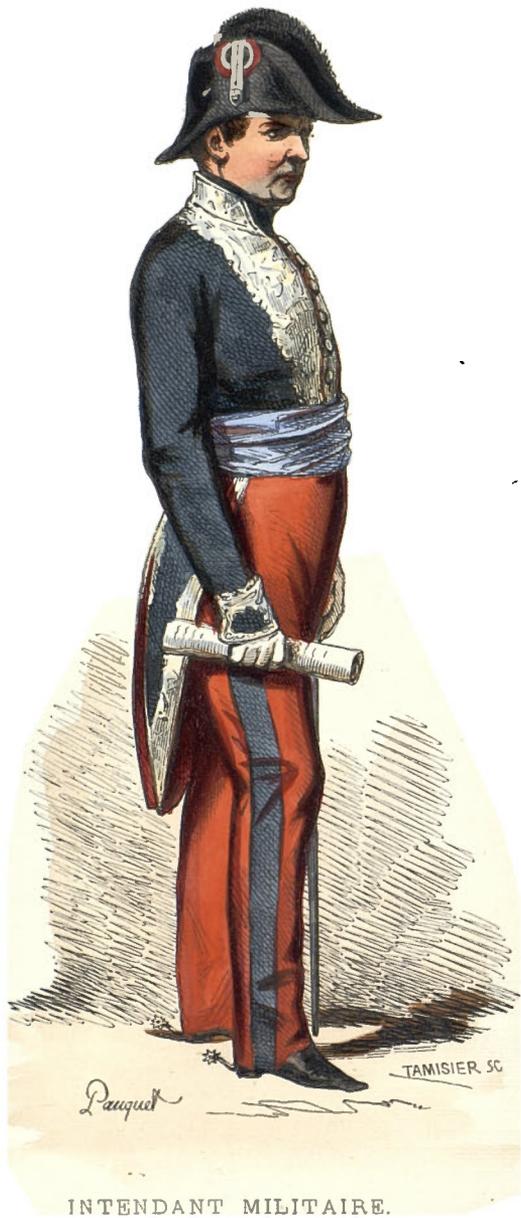
Son général le prônera, le recommandera, le *portera* pour la décoration. Le brillant officier qui, exposé au feu des deux armées, courait devant le front des régiments, récoltera une ample moisson de gloire, tandis que personne ne songera à l'obscur capitaine d'infanterie, battu pendant de longues heures par un ouragan de balles et de mitraille.

L'aide de camp est le secrétaire, et souvent le confident et même l'ami de son général. Dans les tournées d'inspection, c'est lui qui reçoit les placets, pétitions et réclamations des vieux officiers aspirant à l'avancement ou à la retraite.



Son crédit est en raison inverse de son indépendance. Il entretient, suivant son humeur, avec son général, de simples relations de service, ou des relations mondaines. Dans ce dernier cas, sa complaisance lui concilie la confiance et l'amitié de son supérieur ; il est de toutes les fêtes ; il préside aux banquets ; il découpe avec une grâce et une adresse proverbiales ; il aide madame la générale à faire les honneurs des bals, stimule les danseurs indolents, et se dévoue au service des beautés que la vétusté de leurs charmes expose à *faire tapisserie*. Quels que soient les avantages attachés à ces soins, à cette obséquiosité, à cet empressement de tous les jours, nous félicitons celui qui conserve sa liberté, au risque de déplaire à son chef, et de ne jamais être ni l'écuyer tranchant de la maison, ni le Sigisbé de madame la générale.





INTENDANT MILITAIRE.





Les officiers d'état-major attachés aux divisions militaires transmettent les ordres à la place, et régularisent les mouvements des troupes dans le ressort de la division ; fonctions quasi-pacifiques qui tendent à les mettre sur la ligne des bureaucrates.

Il y a dans chaque division importante, outre l'aide de camp attaché à la personne du lieutenant général commandant, un chef et trois ou quatre capitaines d'état-major, tant de première classe que de deuxième. La première division, dont le siège est à Paris, et dont la circonscription embrasse sept départements, occupe seule trente-deux officiers. Ces privilégiés réunissent les honneurs de l'état militaire aux avantages des emplois civils les plus élevés. La décoration étincelle sur leur poitrine ; leur vie est un perpétuel enchaînement de fêtes et de plaisirs. En rapport avec l'élite de l'oligarchie parisienne, ils se consolent aisément de ne tenir que la plume et de ne pas s'être fait tuer au service de la patrie.

Les officiers d'état-major disséminés dans les autres divisions pactisent avec la société bourgeoise, prennent les habitudes de la localité, épousent une femme du cru, fréquentent les bals et les soirées musicales, et l'inscription placée sur leur tombeau, si elle ne fait mention d'aucune action d'éclat, rappelle du moins qu'ils furent bons pères, bons époux et bons citoyens.

Dans cette catégorie peu voyante, mais honorable, rentrent les officiers d'état-major employés au *Dépôt de la guerre*. Cette fraction du ministère de la guerre est partagée en cinq sections, dont les travaux cadrent avec la nature des études de l'état-major. La première s'occupe de la carte de France et de tous les travaux géodésiques et topographiques qui s'y rapportent ; la seconde trace des cartes, grave, dessine et dresse des plans. Les archives, depuis la campagne de 1792, sont dans les attributions de la troisième ; la quatrième recueille les matériaux de la statistique militaire, tant en France qu'à l'étranger. La bibliothèque, l'administration intérieure du dépôt, les archives antérieures à la révolution, les cartes manuscrites et gravées, l'imprimerie, le mobilier, sont du ressort de la dernière section.

INTENDANCE MILITAIRE. INTENDANTS ET SOUS-INTENDANTS.  
COMMIS ENTRETENUS DE L'INTENDANCE. FONCTIONS DE  
L'INTENDANCE EN TEMPS DE PAIX ET DE GUERRE.

Chargée de la partie administrative de l'armée, l'intendance prend les soldats à leur entrée au service, et ne les abandonne qu'après leur mort ou leur libération. C'est elle qui les paye, les équipe ; leur fournit des habits, des armes, des chevaux ; leur ouvre l'asile des casernes et des hôpitaux. Délégués directs du ministère de la guerre, indépendants des généraux, auxquels ils ne sont soumis qu'en cas de besoins imprévus, les fonctionnaires de l'intendance distribuent parmi les troupes l'argent du trésor public, et entretiennent le mouvement et la vie dans l'immense corps de l'armée. Voyez comme leurs travaux sont divers, nombreux, compliqués ! Déter-

miner les droits des troupes aux prestations en deniers et en nature ; surveiller la gestion des conseils d'administration des régiments, et des officiers comptables des différents services administratifs ;

Ordonnancer toutes les dépenses militaires, sauf celles de l'artillerie et du génie, et celles dont le ministre se réserve l'ordonnancement direct ;

Appliquer les dispositions restrictives des règlements ;

Dresser les procès-verbaux pour expertises, enquêtes, ventes, adjudication publique des fournitures de chauffage, d'éclairage, etc. ;

Instruire en première instance les demandes de pensions militaires ;

Constater les prestations de serment ;

Remplir les fonctions de commissaire près les conseils de révision, de recrutement, et les tribunaux militaires de révision ;

Aux armées, veiller au service du trésor et des postes, administrer le pays conquis, frapper et lever les contributions, servir d'officiers de l'état civil pour les militaires sans troupes.

Les intendants portent un habit bleu orné de feuilles d'acanthé en argent. Quand ils passent des revues sur le terrain et aux quartiers, ils se coiffent, dans ces occasions solennelles, d'un chapeau à plumes noires, et les deux étoiles de maréchal de camp brillent sur leur ceinture bleue et argent. Dans les revues, sur le terrain, ils constatent l'effectif de la troupe au moment de son départ ou de son arrivée dans une garnison nouvelle ; ils s'assurent de la présence des soldats, de la réalité des mutations, de la réception de toutes les prestations accordées par les règlements, de l'état des hommes et des chevaux. Dans les revues de quartier, ils descendent jusqu'aux plus minutieux détails, et se font ouvrir les sacs des soldats pour voir s'il s'y trouve, conformément aux règlements, un étui, une brosse à habits, un peigne, trois aiguilles, etc. Ce sont eux encore qui vérifient et arrêtent, pour en faire un rapport au ministre, les comptes présentés par tous les corps. Ils examinent si l'emploi des fonds a été utile et judicieux, si les prix et qualités des objets achetés remplissent les conditions déterminées par les tarifs.

Ces détails multiples étaient confiés sous l'empire à deux corps, l'*inspection aux revues* et le *commissariat des guerres*. L'un avait dans ses attributions la solde et la vérification des comptes ; l'autre, les subsistances, le casernement, les hôpitaux, le campement, etc. L'utilité de ce dernier corps augmentait durant l'état de la guerre, tandis que le premier, par la nature même de ses fonctions, avait moins d'importance en campagne qu'à l'intérieur. Tous deux, réunis aujourd'hui, forment l'intendance militaire, qui comprend les intendants, les sous-intendants, et les adjoints de première et de seconde classe.

Il y a par division un intendant militaire et un ou plusieurs sous-intendants. Sous leurs ordres immédiats sont les commis entretenus de l'intendance, et les employés des services administratifs suivants, que nous détaillerons à la place qu'ils occupent dans la classification :

Service des hôpitaux ;

— des subsistances militaires ;

- du chauffage et éclairage ;
- de l'habillement ;
- du campement ;
- du casernement ;
- des lits militaires ;
- de la remonte générale ;
- des transports et convois militaires.

Les commis entretenus, nommés par le ministre de la guerre, sont employés dans les bureaux à des travaux de rédaction, d'écritures, d'examen, de vérification ; ils classent, tiennent et gardent les archives. Rarement vêtus de l'uniforme qu'ils ont droit de porter, ils font cependant partie de l'armée. La plupart ont été choisis parmi les sous-officiers âgés de moins de trente-cinq ans, et ayant deux ans de grade. Ils peuvent être appelés à suivre l'armée, mais ils ne reçoivent ni indemnité de logement, ni gratification d'entrée en campagne.

Le service des bureaux de l'intendance comprend, en outre, des commis auxiliaires pris parmi les soldats, ou les jeunes gens âgés de moins de trente ans, et qui ont satisfait à la loi sur le recrutement. Quand ces employés appartiennent à un régiment, ils continuent à porter l'uniforme de leur corps.

Les intendants militaires sont appelés à exprimer leur opinion personnelle sur les candidats qui désirent entrer dans l'intendance ou aspirent aux emplois de trésorier, capitaine d'habillement et major. Ils proposent pour l'avancement, la décoration ou la retraite, les sous-intendants, adjoints, commis entretenus, dont ils ont apprécié le zèle et la capacité durant le cours de leur inspection.

Le rôle de l'intendance semble au premier abord assez pacifique, et certains vieux militaires murmurent de ce que les grades d'intendant, sous-intendant et adjoint soient assimilés à ceux de maréchal de camp, colonel, lieutenant-colonel, chef d'escadron et capitaine. On reproche à ces fonctionnaires semi-civils de se montrer trop avides d'honneurs militaires ; mais, quelle que soit l'exagération de leurs prétentions, ne contribuent-ils pas autant que les soldats à la défense du pays ? ne se recrutent-ils pas dans les rangs de l'armée active ? n'accompagnent-ils pas les troupes en campagne ? n'ont-ils pas besoin d'autant de présence d'esprit que de courage, de force d'âme que de vigueur corporelle, pour résister aux fatigues, aux marches, à l'insomnie ? ne leur faut-il pas suivre l'état-major, prévoir les besoins, rassembler, ménager, improviser des ressources, présider aux distributions, conduire des convois à travers les lignes ennemies, parcourir le champ de bataille pour faire relever les blessés, s'exposer à la mort pour secourir les mourants ? Leurs dangers ne sont-ils pas en raison directe du puissant intérêt qu'ont les ennemis à affamer nos troupes ? n'ont-ils pas à redouter les attaques imprévues, les embus-

<sup>1</sup> Les adjoints de deuxième classe sont choisis parmi les capitaines, et les sous-intendants de deuxième classe parmi les lieutenants-colonels. L'ordonnance du 11 décembre 1830 a créé un ordre de remplacement composé de trois candidats pour le grade de sous-intendant, et de quatre pour celui d'adjoint. Ils portent le titre de leur emploi, en attendant qu'ils en remplissent les fonctions.

cares sournoises, les engagements partiels, plus terribles souvent que les batailles rangées ? Pourquoi donc ne participeraient-ils pas à la gloire, puisqu'ils participent aux périls ? Soldats administrateurs, non moins préoccupés parfois du soin de leur défense personnelle que des besoins de l'armée, ils sont loin de mériter le dédain de leurs compagnons d'armes et l'injuste indifférence que leur témoigne un public incomplètement initié à la connaissance de leurs pénibles et honorables fonctions.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES. COMMANDANTS DE PLACES, MAJORS,  
ADJUDANTS, SECRÉTAIRES-ARCHIVISTES, PORTIERS-  
CONSIGNES. MOEURS DES HABITANTS DES  
-VILLES DE GUERRE.

Si, dûment muni d'une autorisation du ministre, vous montez dans les combles de l'hôtel des Invalides, vous y trouverez les plans en relief de la plupart de nos places fortes. Là sont les villes de Flandre et d'Alsace, dont les murs s'élèvent au milieu de campagnes fleuries. Là se dressent les forteresses des Pyrénées et de la Franche-Comté, protégées par l'art et la nature, hérissées de redoutes et de rochers. L'aspect de ces miniatures étonne, et peu après, en suivant de l'œil les longues lignes des esplanades, les angles des bastions, les contours des demi-lunes, les escarpements des fossés, vous croyez voir les images grandir jusqu'à ce qu'elles atteignent les proportions des modèles. Vous vous représentez ces formidables remparts battus en brèche par le canon ennemi, grêlés par les bombes, garnis de défenseurs non moins inébranlables qu'eux. S'il fallait repousser une agression injuste, nous pourrions, soyez-en sûrs, aller chercher l'étranger sur son territoire, voir s'il y a encore un grand chemin qui mène à Austerlitz, car nous laisserions derrière nous de bonnes gardiennes de pierre, et des hommes de fer pour les défendre ou mourir.

Il en est des places fortes comme de ces armures impénétrables qui n'avaient pourtant de valeur qu'autant qu'un preux chevalier les endossait. Aussi les officiers attachés au service des places sont-ils presque tous d'anciens militaires, criblés de cicatrices, éprouvés par de longs travaux, auxquels-on accorde ce poste de confiance, moins pour les récompenser que pour utiliser leur expérience.

Quoique confié à des hommes que l'âge ou leurs blessures rendent impropres au service actif, l'emploi de commandant de place est loin d'être une sinécure. Chef responsable, chargé du maintien de l'ordre et de la conservation des établissements militaires, c'est lui qui répartit les troupes de la garnison dans les différents postes, qui concourt avec le sous-intendant à l'établissement des troupes dans les casernes, qui surveille toutes les parties du service, qui inspecte tous les terrains et bâtiments militaires, forts, redoutes, arsenaux, magasins, prisons, portes,

casemates, etc. Esclave de ses devoirs, il ne peut coucher hors des barrières, ni franchir de jour le rayon d'investissement sans l'autorisation *ad hoc* du commandant de la division. Toutes les feuilles de route, toutes les permissions qu'accordent les chefs de corps sont visées par lui. Les demandes et réclamations des retraités domiciliés en la place sont transmises au ministre par son intermédiaire, et avec l'expression de son opinion personnelle sur l'objet de la pétition. Deux rapports qu'il expédie journellement, l'un au commandant de la division, l'autre au maréchal de camp, rendent compte de la réception des lettres, des mutations de troupes, du passage des maréchaux de France, généraux, ambassadeurs, préfets, princes et autres personnages marquants ; du prix courant des grains, de tous les événements enfin qui peuvent intéresser le service. La tranquillité publique, la bonne harmonie entre les citoyens et les soldats dépendent de sa sagacité. Il doit baser sa conduite sur une connaissance approfondie du caractère des habitants et de l'esprit de la garnison, et se concerter avec les autorités civiles pour faire observer les lois. Une autre connaissance qui ne lui est pas moins nécessaire, c'est celle de la place. Il en prévoit sans cesse l'attaque, il en étudie les ressources ; il sait comment prévenir la disette de vivres et de munitions ; il connaît le nombre d'hommes en état de porter les armes ou de servir comme ouvriers ; il a déjà rédigé son plan de défense, examiné le terrain, désigné à chacun son poste : que les ennemis paraissent, et les artilleurs seront à leurs pièces, les fantassins aux glacis, les cavaliers prêts à sabrer les assiégeants dans les sorties. Alors le commandant de place sera transformé en dictateur suprême. Les autorités administratives et judiciaires lui obéiront ; les directeurs de l'artillerie et du génie, les sous-intendants militaires, agiront sous sa direction ; il assumera sur sa tête la responsabilité de toutes les mesures. Son avis aura force de loi dans le conseil de guerre, et les officiers supérieur conserveront seulement le droit de constater leur opposition sur le registre des délibérations. Ne sait-on pas que, dans toutes les circonstances difficiles, pour les forteresses comme pour les empires, le seul moyen de salut est l'unité de pouvoir et d'action ?

Communément le commandant de place a fait les campagnes de l'Empire, voire même de la République. Aussi léger d'argent que chargé de famille, contraint par son âge à renoncer à l'avancement, il accepte volontiers un emploi honorable, qui augmente le taux de sa retraite et l'exempte de déplacements onéreux. Son bon sens naturel compense son défaut d'instruction théorique ; il parle peu, mais avec une correction suffisante, qu'on ne retrouve pas toujours dans son orthographe. Ses mœurs de bivouac ont été tempérées par la fréquentation des hautes classes. Dans le monde, il ne joue pas, et accepte rarement des invitations que sa position pécuniaire ne lui permettrait pas de rendre. Il appréhende la dépense, et craint pour ses filles le sort de celles de son prédécesseur. Pauvres orphelines ! elles avaient en partage la jeunesse, la beauté, la vertu, cette trinité de trésors célestes ; tant qu'a vécu leur père, elles ont vu tous les salons s'ouvrir pour elles, tous les jeunes gens les entourer d'hommages ; elles ont été conviées à toutes les fêtes, à tous les bals, à tous les plaisirs, et maintenant que leur unique soutien a retrouvé ses

frères d'armes au tombeau, laissant pour tout héritage le souvenir de sa loyauté, elles végètent tristement dans une solitude forcée. En vain leur père avait acheté le droit de vivre en exposant mille fois sa vie, elles sont redevenues ce qu'elles auraient été s'il n'avait jamais quitté la chaumière de ses ancêtres, d'humbles ouvrières qu'on délaisse, tout en les plaignant.

Ce n'est point dans les cercles, où il s'ennuie, c'est chez lui qu'on peut observer le commandant de place. En pénétrant dans son salon, vous vous conciliez tout d'abord sa bienveillance, si vous faites l'éloge du portrait qui le représente en grand uniforme : c'est l'œuvre de sa fille aînée, élève de la maison royale de Saint-Denis. Quand le temps est beau, le vieux soldat sera dans le jardin que lui prête le gouvernement ; vous l'apercevez sous une tonnelle, dépouillé de tous ses insignes, vêtu d'une blouse, cachant sous un large chapeau de paille ses cheveux taillés en brosse comme dans *la vieille*. Il fume philosophiquement sa pipe, et épie d'un regard paternel la végétation des fleurs, de la salade et des choux qu'il a plantés.

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier  
Cultive de la main qui gagna des batailles,  
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,  
Et ne t'étonne plus que Mars soit jardinier.

A la parade, il a changé de face : revêtu de son grand uniforme, droit et robuste comme à vingt-cinq ans, portant avec orgueil une décoration obtenue après dix ans de campagnes, il paraît fièrement devant le front des troupes de la garnison, et les soldats s'écrient en l'admirant : « Dieu de Dieu ! ça devait faire un fameux troupié ! »

Les commandants de place ont sous leur autorité des majors chargés de diriger les détails de service à Thionville, Strasbourg, Besançon, Lyon, Toulon, Brest, Lille, Bayonne, Perpignan, Alger et Constantine. Dans les autres places fortes, les fonctions de majors sont remplies par des adjudants. Des secrétaires-archivistes s'occupent de la correspondance et de l'expédition des ordres. Tous les soirs, une heure après la fermeture des portes, ils font un relevé des rapports de tous les portiers-consignes sur les étrangers entrés dans la place. Même en temps de paix, quand ils ne tiennent pas la plume au conseil de guerre, ils ont à rédiger des volumes de rapports, états et situations ; rapport général quotidien, registre du service de la place ; situation détaillée qu'on envoie tous les cinq jours aux commandants de la division et du département ; état mensuel des déserteurs ; état des extinctions survenues dans l'ordre de la Légion d'honneur et dans l'ordre de Saint-Louis ; rapports trimestriels sur la conduite des troupes ; états des corps de garde, des marrons de chauffage et d'éclairage, des officiers et employés logés dans les bâtiments militaires. Les secrétaires archivistes sont nécessairement les plus lettrés de l'état-major des places, et, comme tels, ils coopéraient souvent à la rédaction du journal de la localité, avant que M. le maréchal Soult eût interdit la littérature aux





INFANTERIE.

Nouvel uniforme, 1848





officiers Si quelques-uns persistent encore à tenir la plume, il ne nous est pas permis de trahir leur *incognito*.

Non moins honorables dans leur position subalterne, les portiers-consignes, gardiens de l'entrée des places fortes, sont peut-être les seuls sous-officiers de l'armée qui, après avoir accompagné Bonaparte en Égypte et en Italie, servent encore aujourd'hui.

La régularité nécessaire au service des places de guerre finit par se communiquer aux mœurs de leurs habitants; ils s'accoutument à une existence monotone, dont les sons du tambour marquent les principales divisions, et s'assujettissent volontiers aux mesures qu'exige le système général de défense. Emprisonnés entre des remparts, resserrés dans d'étroites rues, on les voit, les jours de fêtes, franchir les barrières, se disperser dans la campagne, et oublier les images guerrières en cultivant leurs jardins, en s'étalant sous les treilles de leurs *villas*. A la mansuétude, aux goûts calmes des plus pacifiques bourgeois, ils joignent un penchant réel pour l'état militaire, une humeur belliqueuse qu'entretiennent les scènes dont ils sont journellement témoins.

Dans les autres villes, cette humeur, que l'on croit remarquer dès le premier âge chez tant d'individus du sexe masculin, est presque toujours chimérique, très-heureusement pour les mères de famille. Vous demandez à un enfant : « Quel jouet veux-tu ? » Il répond : « Un sabre. — Quel métier feras-tu quand tu seras grand ? — Je serai soldat. » Malgré cette déclaration formelle, il n'est séduit que par le beau côté du métier, le bruit, les broderies, les honneurs, les fanfares, les uniformes qu'il n'a jamais vus souillés de fange ni de sang. Il envisage la gloire, les succès, les récompenses, et jamais les défaites, les blessures, les fatigues; il songe à donner, et non à recevoir les coups et la mort. Qu'on lui apprenne les multiples misères de la vie des camps, et il donnera immédiatement sa *démission de héros futur*. Il veut bien se battre à *mort*, mais il a soin de poser en principe qu'on ne *tape pas sur les doigts*.

On se méprendrait donc étrangement en ajoutant foi, dans les villes ordinaires, à l'aptitude prétendue des généraux de dix ans; mais dans les places fortes, les jeunes gens grandissent au milieu d'une atmosphère qui sent la poudre: les revues, les manœuvres, les inspections, les jeux de polygone, leur sont familiers; les simulacres des combats les habituent insensiblement à la réalité, et les disposent à *entrer dans la carrière quand leurs aînés ne seront plus*.

Aussi l'identité des goûts, non moins que l'esprit national, rapproche-t-elle la population civile de la population militaire. La bourgeoisie dans les salons, la classe laborieuse dans les guinguettes, accueillent fraternellement la garnison. Sans doute il n'y a pas fusion complète; parfois des rivalités s'élèvent entre les jeunes citadins et les officiers, dont les qualités individuelles sont rehaussées par l'éclat de la profession et le prestige de l'habit. Parfois aussi des opinions contraires divisent en deux camps le militaire et le civil. Qu'à l'époque des débuts, un *ténor* plaise aux bourgeois, c'en est assez, dans certaines villes de guerre, pour que les officiers le repoussent; que les uns siffent une cantatrice, les autres ne manqueront pas de

L'applaudir, et de là des discussions rarement sanglantes, mais toujours animées. Cependant, quand l'esprit de corps n'est pas en jeu, une bienveillance réciproque règle partout les rapports des individus entre eux. Les officiers sont affectueusement reçus dans les maisons les plus honorables, et associent souvent à leur vie errante et précaire des demoiselles captivées par l'invincible attrait de l'épaulette.

## INFANTERIE.

C'est dans l'infanterie, dans cette nation des camps, que nous examinerons le soldat ; mais n'attendez de nous ni analyse des règlements, ni description des uniformes. Les lois et ordonnances régulatrices du service intérieur ont été consignées dans des livrets qui sont entre les mains de tous les officiers ; quant aux uniformes, l'*Annuaire militaire* les indique en détail, sans omettre ni retroussis, ni passe-poils, ni pattes de parements, ni soutaches, ni brides d'épaulettes. Nous nous estimons donc heureux de pouvoir vous faire grâce de ces explications techniques, pour vous entretenir des mœurs militaires et de l'esprit des casernes.

Observons d'abord un régiment que le colonel passe en revue : les trois bataillons sont placés sur une seule ligne ; les fusils étincellent au soleil comme les barreaux d'une grille d'argent. Le bleu foncé des habits fait ressortir l'éblouissante blancheur des buffleteries. La garance des pantalons forme, au-dessus du sol, comme une longue barrière écarlate. En avant, au milieu, chevauchent le colonel, le lieutenant-colonel et le commandant du premier bataillon, ayant à leur droite les tambours, les sapeurs, la musique, les clairons des voltigeurs, tout le belliqueux orchestre dont les vibrations retentissantes surexcitent et soutiennent les courages. A la droite de chaque bataillon sont les grenadiers<sup>1</sup>, reconnaissables à leurs épaulettes de laine rouge, à leurs sabres-poignards, aux mouches dont leurs mentons sont parés. Ce sont des soldats d'élite, qui servent depuis six mois au moins, et auxquels leur bonne conduite et leur taille<sup>2</sup> assurent cinq centimes de haute paye quotidienne, la garde d'honneur du drapeau, et l'exemption des corvées autres que celles de la compagnie. A la gauche du bataillon se tiennent les voltigeurs, prêts à s'éparpiller en tirailleurs dans le champ de manœuvres. Entre les grenadiers et les voltigeurs, nous apercevons la masse des fusiliers, le *profanum vulgus*, les chasseurs, ou plus vulgairement les *tourlouvous*, soldats affranchis de l'honneur de porter le sabre-poignard, arme si éminemment utile en campagne, pour couper de la viande ou du bois. Que ces bataillons se divisent en pelotons, qu'ils se forment en carré, qu'ils s'allongent en colonne, et nous admirerons la précision, la promptitude, l'homogénéité compacte de leurs mouvements. Ce sont des figures géométriques qui marchent, des lignes droites qui, remuant tous leurs points à la fois,

<sup>1</sup> Appelés carabiniers dans l'infanterie légère.

<sup>2</sup> 1 mètre 75 centimètres.

se combinent en angles divers. Pour apprécier convenablement la sublimité de ces manœuvres régulières, songeons que la présence de l'ennemi ne troublerait point leur ordre inflexible. Au milieu de la mêlée comme au Champ de Mars, on dirait aux soldats : *Marchez !* et ils marcheraient, modérant leur enthousiasme, pliant leur impétueuse ardeur aux sévères exigences de la tactique. On leur dirait : *Allez vous faire tuer !* ils répondraient, comme le colonel Schwarzin à Kléber : « *Oui, mon général.* » Et ils mourraient à leur poste.

Les fonctions des deux espèces d'infanteries, dans les batailles, étaient autrefois différentes. L'une s'avancait comme une muraille vivante, l'autre fournissait d'agiles et audacieux tirailleurs ; elles ne se distinguent plus que par des détails d'uniforme.

On a successivement annexé aux régiments d'infanterie de ligne et d'infanterie légère l'infanterie d'Afrique, les zouaves, la légion étrangère, et enfin les tirailleurs de Vincennes ou chasseurs à pied.

Ce corps de création nouvelle, dont l'organisation s'étendra peut-être un jour à toute notre infanterie, nécessite une mention spéciale. La première compagnie modèle avait été formée par M. le général comte d'Houdetot. Une ordonnance du 28 août 1859 constitua définitivement les tirailleurs de Vincennes en un corps isolé, composé aujourd'hui de dix bataillons, chacun de mille hommes ; n'étant pas réuni en régiments, il n'a, jusqu'à présent, ni colonels, ni lieutenants-colonels, ni majors ; ses détails de comptabilité sont confiés aux capitaines d'habillement.

Chaque régiment d'infanterie a fourni pour le corps des chasseurs à pied cent vingt et un hommes, petits, lestes, vigoureux, presque tous indigènes des montagnes de la Corse, de la Gascogne et du Béarn. Quand ils parurent pour la première fois à Paris, en avril 1844 ; quand, le 4 mai, ils reçurent le drapeau des mains du roi sur la place du Carrousel, on loua unanimement leur tenue martiale, leur agilité, leur aisance et leurs barbes à la Richelieu. Leur uniforme est commode et d'une élégance sévère ; la capote, en gros drap bleu, est froncée à la ceinture ; les épaulettes sont vertes avec torsades ; le pantalon, en drap bleu, à plis, se boutonne par devant et par derrière ; les buffleteries, le sac, la giberne et le schako sont noirs. En marche ou en campagne, ils s'enveloppent d'un manteau en toile vernie, dont le large capuchon leur donne l'air de pénitents. La giberne est suspendue au ceinturon, autour duquel elle peut tourner horizontalement. Les mouvements les plus brusques ne dérangent point leur sac, dont les bretelles sont accrochées au ceinturon, au moyen de deux petites courroies. S'il est vrai que la vivacité



soit l'une des qualités des soldats français, cet uniforme a l'avantage de la favoriser, en laissant aux membres toute leur liberté d'action.

Les carabines de chasseurs à pied sont intérieurement cannelées en hélice, ce qui communique au projectile un mouvement de rotation. La balle bouche hermétiquement le canon, au fond duquel, lorsqu'on charge, elle est aplatie par un vigoureux coup de baguette. Les carabines sont à percussion, et portent à deux cent cinquante mètres. La baïonnette-poignard, imaginée par M. le commandant d'artillerie Thiéry, est une arme des plus formidables.

Les premiers chasseurs à pied avaient combattu en Algérie, et reçu des Arabes le surnom de *soldats de la mort*, le plus beau que puissent désirer des hommes dont le métier est de tuer les autres. Leur glorieuse coopération à l'enlèvement des crêtes du Téniah avait fait sentir leur importance. Aussi, dès que les dix bataillons furent formés, S. A. R. le duc d'Orléans et le général Rostolan se consacrèrent activement à l'instruction du nouveau corps. On l'installa au camp de Saint-Omer, sous des baraques de bois couvertes en paille, pendant l'hiver de 1840-1841. On le soumit à un rude apprentissage, plus meurtrier peut-être que les *razzias* d'Afrique.



Les soldats, le sac sur le dos, en sabots et en chaussettes de laine, allaient à l'exercice de sept à neuf heures, puis de midi à deux heures, et rentraient, haletants et couverts de sueur, dans leurs baraques glacées, où des officiers, la théorie à la main, leur développaient les principes du tir, la manière de tenir la carabine, la ligne de mire, la ligne trajectoire, etc. ; leurs seuls délassements étaient de s'encaquer dans les cantines, dont la chaude atmosphère contrastait dangereusement avec le froid extérieur. Ceux qui ont résisté à ces fatigues valent des soldats éprouvés par plusieurs campagnes.

Les chasseurs à pied marchent sur quatre rangs, par le flanc droit ou gauche. Ils sont habitués successivement au pas gymnastique sur place, au pas modéré, au pas accéléré, au pas de course, au saut en largeur. Leur vitesse, au pas gymnastique, est d'un quart de lieue (974 mètres) en cinq minutes, ou de trois lieues (4 kilomètre 694 mètres) à l'heure. Ils rivalisent, par leur adresse au tir, avec les chasseurs tyroliens et les *riflemen* anglais. Un lieutenant par bataillon, un sergent supplémentaire par compagnie, sont spécialement chargés de leur enseigner le tir. Ils font feu dans toutes positions, couchés à plat ventre, ou penchés sur le talus d'un fossé. Après le commandement : En joue ! ils visent et tirent à volonté, sans attendre celui de : Feu ! et leur décharge, pour n'être pas simultanée, n'en est que plus sûre et plus redoutable. Ils manœuvrent comme une arme blanche la carabine surmontée de sa baïonnette, lançant des coups, faisant volte-face à droite et à gauche, double passe en avant et en arrière. Quand ils se déploient en tirailleurs, ils s'avancent par groupes de quatre, et se disposent au besoin en carré ; s'ils forment le carré sur les centres, le premier rang fait l'escrime avec les carabines, pendant que le second foudroie l'ennemi.

On apprend aux chasseurs à pied à construire en terre des fours, des cuisines et des redoutes. Chaque compagnie fournit deux sapeurs, dont les insignes sont une pelle et une pioche en sautoir sur le bras. La compagnie de carabiniers de chaque bataillon est exercée à la manœuvre du canon, et armée de fusils de remparts, dont la portée est de six cents mètres. Il y a, par compagnie, quatorze soldats de première classe, distingués par un galon jaune.

Après avoir mentionné en peu de mots les armes d'ancienne date, on conçoit pourquoi nous parlons plus longuement de cette arme nouvelle. N'est-elle pas le prélude d'une réforme prochaine ? les uniformes, les manœuvres, la tactique, la stratégie d'aujourd'hui ne peuvent-ils pas être bientôt aussi loin de nous que les hauberts et les cottes de mailles ? Les faits auxquels assiste une génération se partagent toujours en deux séries rattachées, l'une à ce qui fut, l'autre à ce qui sera. Ainsi, dans l'ordre militaire, la constitution actuelle de l'infanterie est un résidu du passé, celle des chasseurs à pied une préparation de l'avenir.

\* Le 18<sup>e</sup> régiment de ligne a commencé, en juillet 1841, à s'exercer au pas gymnastique, sur l'avenue de Breteuil, derrière les Invalides. On va s'occuper d'apprendre les nouvelles manœuvres à la garde municipale à pied, que l'on doit armer de la carabine à piston et à balle forcée. Le 17 janvier 1842, le 59<sup>e</sup> de ligne a fait, en grande tenue de route, une promenade militaire autour des boulevards extérieurs, en prenant à plusieurs reprises le pas gymnastique.

OFFICIERS SUPÉRIEURS, COLONELS, LIEUTENANTS-COLONELS, CHEFS DE BATAILLON, MAJORS.

Plus immédiatement en rapport avec les soldats que le général, le colonel tient leurs destinées entre ses mains. Suivant qu'il est juste ou partial, qu'il signale au gouvernement les plus dignes ou se laisse circonvenir par l'intrigue, les officiers d'un mérite réel sont récompensés de leur dévouement, ou primés par les élus de la faveur et du népotisme. S'il est tracassé par l'ambition, jaloux de présenter au général un régiment bien tenu, il harcèle les soldats, les accable de revues, double la durée des exercices fixée par les règlements à deux heures. Zélé sans exagération, dominateur sans despotisme, sévère sans rigueur, un bon colonel sait veiller à la discipline et à l'instruction des troupes, tout en leur épargnant d'inutiles fatigues, et attend avec calme l'avancement qui lui est dû.

Les corps changent presque de physionomie au gré du colonel ; la manière dont il envisage le service se fait sentir dans la vie journalière des soldats. Quelle que soit l'inflexibilité des règlements militaires, il dépend toujours du chef d'en modifier l'exécution. Pourquoi voit-on tant de femmes à la suite de ce régiment ? c'est que le colonel les tolère. Si elles sont au contraire sévèrement bannies de l'enceinte d'une autre caserne, c'est qu'un colonel insensible en interdit sévèrement l'importation.

Le lieutenant-colonel remplissait sous l'Empire, entre autres fonctions diverses, celles du major d'aujourd'hui ; c'était lui que les soldats appelaient le *gros-major*. Actuellement, son utilité n'est pas incontestable : ou c'est l'instrument passif de son supérieur, ou il en usurpe l'autorité. Dans le premier cas, il est presque inactif ; dans le second, il nuit au service par une opposition systématique.

Le grade de chef de bataillon est le premier échelon qui mène aux hautes dignités de l'armée. Du moment qu'un capitaine l'a obtenu, il commence à entrevoir le généralat, le bâton de maréchal cesse même d'être chimérique à ses yeux ; il entre dans le grand monde, fréquente les salons des députés et des autorités constituées, converse presque familièrement avec les colonels et les généraux : il a le pied dans l'étrier.

L'intendant du régiment, le major, vérifie les comptes et les états de solde, dresse le tableau d'avancement, surveille l'administration intérieure des compagnies. Quand les troupes partent pour une expédition lointaine, il demeure au dépôt avec le trésorier et le capitaine d'habillement, tous trois provisoirement privés de gloire et condamnés à une existence bureaucratique. Le major se résigne ; il calcule, examine, rédige, écrivasse, avec la patience laborieuse d'un commis du ministère, car le temps approche où, mûr pour le grade de lieutenant-colonel, il partagera de nobles chaux avec ses vieux compagnons d'armes.





E. LAM I.

SOYER.

COLONEL, ADJUDANT-MAJOR ET SOUS-LIEUTENANT  
(Infanterie légère).





OFFICIERS. — ADJUDANTS-MAJORS, TRÉSORIERS, PORTE-DRAPEAUX, CAPITAINES, LIEUTENANTS, SOUS-LIEUTENANTS.  
MOEURS DES OFFICIERS, OPINION QUE LES SOLDATS EN ONT, SOBRIQUETS QU'ON LEUR  
DONNE, PENSIONS D'OFFICIERS, ETC.

On comprend sous la dénomination d'officiers tous ceux qui portent l'épaulette ; on les divise en trois classes, les officiers généraux, les officiers supérieurs, et ceux dont nous allons vous entretenir : les capitaines commandants d'une compagnie, les capitaines en second, les capitaines à la suite, les adjudants-majors, trésoriers, capitaines d'habillement, lieutenants, porte-drapeaux et sous-lieutenants.

L'adjudant-major est le commissaire de police du quartier. Vous avez pu remarquer, quand un rassemblement tumultueux encombre la rue, la terreur que répand ce cri : « Voilà monsieur le commissaire ! » Telle est celle qu'inspire la présence de l'adjudant-major. Officiers de semaine, faites scrupuleusement votre devoir, ou l'adjudant-major vous signalera dans son rapport au chef de bataillon ; hommes de corvée, soumettez-vous sans répugnance à votre rude besogne, car l'adjudant-major est là qui vous regarde ; cantiniers, bannissez de votre établissement les perturbateurs, ou l'adjudant-major le ferait fermer aussitôt ; détenus, songez que l'adjudant-major peut entendre vos séditieux discours. L'adjudant-major désigné pour le service de semaine indique, à la garde montante, l'heure des rassemblements, corvées et manœuvres ; il rôde partout, dans les cours, les corps de garde, les prisons, toujours prêt à sévir contre les coupables. Mais si le colonel paraît au quartier, celui qui jette la crainte dans tous les cœurs apprend à la ressentir à son tour, et suit obséquieusement le chef dont dépend sa destinée.

Membre responsable et secrétaire du conseil d'administration, le trésorier perçoit les fonds alloués au corps par l'État, acquitte les dépenses prévues par les règlements, et tient les contrôles annuels. Il est assisté d'un officier payeur, qui, dans les bataillons détachés, remplit temporairement les fonctions de trésorier.

Diriger la compagnie, y maintenir l'ordre, y répartir les diverses prestations en argent et en nature, vérifier les registres, faire arrêter les comptes, tels sont les principaux devoirs du capitaine commandant. Sous ses ordres, le capitaine en second s'assure de l'exécution des règlements dans l'intérieur de la compagnie, de l'emploi du prêt, de la bonne qualité des comestibles. Le capitaine à la suite, qui n'a pas encore de compagnie à commander, se croise les bras, espère et attend.

Les lieutenants et sous-lieutenants sont employés par le capitaine en premier à tous les détails de service, de police et d'administration. Ce sont ses yeux et ses

jambes, comme l'état-major ceux des généraux. Le porte-drapeau porte l'épaulette de sous-lieutenant, et touche la solde de lieutenant en second.

Les officiers n'ont avec les soldats que les relations nécessitées par le service. Ils vivent hors de la caserne, ayant leurs salles, leurs cafés, d'où le *vulgum pecus* est sévèrement exclu, leurs amusements particuliers. Ils planent dans une sphère supérieure, et leurs subordonnés les contemplant d'en bas avec une vénération corroborée par la crainte de la salle de police.

« Tout militaire, disent les règlements, depuis le simple soldat jusqu'au grade le plus élevé, doit, en tous lieux et en toute occasion, le respect aux grades qui lui sont supérieurs. Le grade inférieur prévient toujours le grade supérieur par le salut d'usage. Le supérieur doit rendre le salut.

« Le salut doit se faire militairement, et en regardant la personne, c'est-à-dire qu'il faut porter vivement la main à sa coiffure, la paume en dehors et contre la visière, le coude presque à la hauteur du poignet. Si un officier passe à portée, il est de la bienséance que l'inférieur se tourne de son côté pour le saluer. »

Ces marques extérieures de respect ne donnent pas toujours la mesure de celui qu'on porte réellement aux officiers. On se venge d'abord de cette déférence obligatoire, en les affublant de sobriquets plus ou moins baroques. Cet adjudant au crâne pelé est connu sous le nom de *Tête-de-Veau*, et ce corpulent major sous celui de la *Grosse Bombarde*. Une verve cicéronienne et une éloquence à l'avenant ont valu à ce capitaine l'épithète physico-morale de *Poireau le Blagueur*. *Bras de Fer* est un brave et inflexible commandant; le *Juif* appartient à la communion hébraïque; *Giberne* examine l'arsenal aux cartouches avant toute autre partie du fournement; *Bas la Chique* est un vieux lieutenant qui retire délicatement sa chique de sa bouche pour adresser la parole aux dames. Une malice impitoyable, spirituelle parfois, découvre et résume en une désignation les ridicules des supérieurs.

Quand un chef est d'une sévérité exagérée, on le maudit, on l'appelle *chien*, on débite sur son compte, dans l'intérieur des chambrées, une multitude d'inventions calomnieuses, que les sous-officiers feignent de ne pas entendre. Une longanimité bonasse n'a pas moins d'inconvénients pour un officier : elle l'expose au mépris et à la raillerie. Un bon officier n'est ni grue ni soliveau. Sévère avec justice, digne avec affabilité, il fait respecter son rang sans hauteur, évite de punir, et, par de réprimandes opportunes, remet dans le devoir ceux qui s'en écartent.

Quand les officiers ne sont pas installés dans les bâtiments militaires, ils reçoivent une indemnité de logement, et se casent en chambres garnies. Dans certaines villes on leur assigne un domicile chez des bourgeois, où ils s'impatronisent, devenant dépositaires des secrets de la famille, participant à ses plaisirs, égayant ses repas, dirigeant les parties, inspirant de l'estime aux parents et des sentiments plus tendres aux demoiselles de la maison.

Les officiers ne partagent point la chétive pitance des soldats. Les capitaines, adjudants-majors et trésoriers dînent ensemble; ensemble les lieutenants et sous-

lieutenants : de sorte que des rapports de fraternité ne dérangent jamais l'ordre hiérarchique.

En arrivant dans une garnison, les officiers dépêchent l'un d'entre eux à la découverte d'une pension. Il se met en campagne, et trouve au café des Officiers une lettre rédigée par un de ceux qui viennent de s'éloigner. On lui recommande de ne pas s'adresser à madame \*\*\*, dont l'humeur est maussade, la cuisine abominable et le garçon impertinent. Désireux de vérifier les faits *de visu*, le fondé de pouvoirs se rend à la pension indiquée, s'aperçoit que la fille de l'hôtesse a des yeux charmants, et demeure convaincu que les assertions du correspondant officieux sont de la dernière fausseté.

Trois ou quatre hôteliers sont, dans chaque ville, en possession du privilège de nourrir les officiers, moyennant 40 à 50 francs par mois. Les dépenses devraient être basées sur les appointements de l'officier le moins élevé en grade, mais cet article du règlement est rarement observé. Un officier pauvre rougirait de s'autoriser de son peu de fortune pour contraindre ses collègues à des festins au rabais.

La conversation est naturellement plus grave, plus sérieuse, plus calme, dans les pensions de capitaines que dans les autres. On s'y entretient assez fréquemment de la théorie, des règlements, des grands drames militaires de l'Empire, dans lesquels on a joué un rôle honorable ou éclatant. Les lieutenants jasant des conquêtes amoureuses, qui les dédommagent de celles qu'une tranquillité trop générale leur interdit. De nombreux paris égayent la fin du repas, et permettent d'ajouter à l'ordinaire quelques bouteilles de champagne. Le jeune lieutenant rit bruyamment, cajole la servante, tutoie et plaisante le garçon. Ainsi, lorsque les mets ne seront pas offerts assez vite à l'appétit des convives, il lui dira d'un ton gouenard :

« Si tu ne veux pas nous servir, donne-nous de l'argent ; nous irons ailleurs. »

Et pour faire l'éloge de la soupe : « Ton potage est excellent, tu m'en garderas une portion pour mon dessert. »

Il serait difficile de dire comment, avant l'invention des cafés, les officiers usaient l'étoffe dont la vie est faite. Sans le billard, les cartes, les cigares et les causeries, le spleen britannique envahirait infailliblement les états-majors français. Depuis quelques années, de jeunes officiers se sont créé des récréations moins prosaïques. Ils ont invoqué contre l'ennui le secours des beaux-arts, de la peinture, de la sculpture, des études littéraires. Nous en savons qui enrichissent de leurs œuvres la presse périodique ; d'autres dont les tableaux paraissent avec éclat dans le sanctuaire des expositions ; d'autres entre les mains desquels s'animent le marbre et l'argile. La statuette d'un clairon des chasseurs à pied, si admirée à l'étalage des marchands de bronze parisiens, est d'un lieutenant du 50<sup>e</sup> régiment de ligne.

Les officiers en masse sont abonnés au spectacle ; presque tous louent des livres, mais c'est moins une distraction qu'une formalité pour certains grognards, parvenus grâce à l'ancienneté de leurs bons et loyaux services, en dépit d'une éducation in-

suffisante. La maîtresse d'un cabinet de lecture disait un jour à l'un de ces vieux braves : « Désirez-vous vous abonner au roman ou à l'histoire ? »

— A l'histoire, répondit-il après quelques instants de réflexion. *Donnez-moi Victor ou l'Enfant de la forêt.* »

Gardons-nous de railler le vieil officier, parce qu'il ne sait parfaitement que son noble métier. Son zèle, sa bonhomie, sa probité, compensent largement son défaut d'instruction. C'est un homme rangé, sobre, d'une tenue sévère, et dont la bravoure persévérante a lentement conquis tous ses grades. Il ne cause guère que pour déverser sur ses compagnons le trop-plein de ses souvenirs, préfère la solitude au brouhaha du monde, et prise médiocrement les diners d'apparat. « Voyez-vous, dit-il énergiquement, quand j'ai mangé la soupe et le bœuf, moi, je me fiche du reste. »



Le vieil officier dédaigne habituellement les jeunes gens qui passent des écoles dans l'armée, les qualifie d'*officiers de salon*, et prétend qu'ils sentent le *musc et l'ambre*. Deux lieutenants eurent ensemble dans une chambrée ; l'un porte son mouchoir à son nez, et s'écrie avec l'accent de la conviction la plus profonde : « Sacristi, que ça pue ici ! »

L'autre, sans rien témoigner des impressions de son sens olfactif, dit d'une voix tonnante : « Ouvrez donc les fenêtres ! aérez donc les chambres ! »

Le premier est un vieux troupiér rapproché du soldat par l'identité d'origine, la communauté d'habitudes, la longue participation aux mêmes périls ; le second, récemment éclos à la vie militaire, s'expose à ce qu'un *troubadour* lui réplique : « Mon lieutenant, c'est pas avec 4 sou par jour qu'on peut acheter des parfums. »

Les jeunes officiers ont la turbulence, l'entrain, l'enthousiasme de leur âge. Il y a des instants où ils rêvent la guerre, l'avancement, les blessures, les victoires éclatantes ; et d'autres où, entraînés au courant des plaisirs, ils ne songent qu'à papillonner. Quoiqu'on ait diminué la valeur des épaulettes, supprimé les plumets et guirlandes, remplacé par des galons de draps les galons d'or et les riches chamarrures, simplifié tous les uniformes, la coquetterie des jeunes lieutenants sait tirer encore de leur costume un parti avantageux. L'idée de jeune officier réveille celle d'élégance, de grâce, de séduction. Pourquoi cet Othello bourgeois s'est-il acculé dans un coin du bal, sombre comme la statue du commandeur ? c'est que sa femme vient d'être invitée pour la troisième fois par un jeune officier. Pourquoi cette mère prudente emmène-t-elle sa fille avant minuit ? c'est qu'elle a remarqué les dangereuses assiduités d'un jeune officier. Les femmes ont eu de tout temps une vive prédilection pour les militaires gradés. Il semble que, songeant qu'une balle malencontreuse peut, d'un jour à l'autre, rayer des cadres ces brillants cavaliers, elles veulent rendre heureuse une existence souvent passagère. Ce n'est pas sans raison que les parties intéressées se défient des uniformes.

Nos officiers donnent souvent de louables exemples d'humanité. Fait-on des quêtes pour les pauvres, organise-t-on des bals de charité, ils sont les premiers à s'inscrire, eux, les plus mal rétribués de tous les fonctionnaires. Un lieutenant au 9<sup>e</sup> de dragons a reçu de l'Académie, en 1841, une de ces récompenses qui effarouchent la vertu modeste sous prétexte de la récompenser, et tendent à l'anéantir en lui donnant l'air d'une spéculation. Il a immédiatement disposé de son prix de 2,000 fr. en faveur de familles indigentes. Au mois de mai 1841, un conscrit du 6<sup>e</sup> de ligne en garnison à Metz était en proie à la nostalgie ; sa mère accourt auprès de lui, le console, le guérit par sa seule présence ; mais, en même temps, elle épuise toutes ses ressources. Les officiers se sont empressés d'ouvrir en sa faveur une souscription qui lui a fourni les moyens de regagner ses foyers.

Le service personnel des officiers est fait par des soldats qu'on nomme *brosseurs*. Ce sont des paysans tranquilles et pacifiques, choisis tant à cause de leur solidité corporelle, que de leur probité rustique. Le brosseur reçoit 6 francs d'un capitaine, 5 francs d'un lieutenant ou sous-lieutenant ; il n'est pas exempt de service. Ses camarades l'accusent de *caponner*, et quand il se met en route pour aller remplir ses devoirs de domestique, ils disent en le voyant passer : « V'là un clampin qui va au rapport sans armes. »

Le brosseur conçoit parfois pour son officier un attachement inaltérable, lui est dévoué comme un chien, et pleure en s'en séparant. Quand il a obtenu son congé

définitif, il n'a guère de souvenirs militaires ; mais, pour peu qu'il soit enclin au calembour, il répète souvent : « Dieu de Dieu ! en ai-je essuyé *des revers* ! »

SOUS-OFFICIERS. — ADJUDANTS, SERGENTS-MAJORS, REGISTRE MATRICULE, MASSE DE LINGE ET CHAUSSURE, PRÊT, VENTE DES EFFETS BOURGEOIS, FEUILLE DE JOURNÉE, LIVRE DES RECONNAISSANCES, LIVRE ROUGE, BUVEURS D'ENCRE, FOURRIERS, DISTRIBUTIONS EXTRAORDINAIRES, LIVRE D'ORDRES, LECTURE DES PEINES ET DÉLITS MILITAIRES, CAPORAUX, ÉLÈVES FOURRIERS, SERGENTS, CAPORAUX, CAPORAUX D'ORDINAIRE.

L'adjudant, premier sous-officier du bataillon, bras droit de l'adjudant-major, est un inspecteur infatigable, qui observe les sous-officiers, épie les indisciplinés prêts à *tirer une bordée*<sup>1</sup>, prévient les délits et fait exécuter les punitions.

Dans un coin du local affecté à chaque compagnie, est une petite chambre meublée d'une table et de trois lits. Les lambris sont garnis de sabres, fusils, pains de munition, vieux souliers, effets d'équipement, amoncelés dans un désordre qui *n'est pas un effet de l'art*. Sur la table sont placés différents registres, et dans un angle la cruche à l'eau, accessoire obligé de toute chambre de soldats. Tel est le domicile du sergent-major, du fourrier et du caporal élève fourrier; trinité qu'on peut représenter en altérant une expression proverbiale, comme une *tête dans trois bonnets*.

Logé à proximité de sa compagnie, retenu presque toute la journée dans sa chambre par ses travaux, le sergent-major jouit d'une autorité assez étendue. Le matin, après s'être assuré que le caporal et le sergent de semaine sont à leur poste, après avoir jeté un coup d'œil sur la propreté des hommes et des chambres, il va au rapport, et reçoit de l'adjudant-major, du chef de bataillon de service, ou du colonel, les instructions relatives au service du jour ; il fait connaître les ordres verbalement au capitaine, directement ou par le sergent de semaine aux officiers. A onze heures et demie, il fait l'appel, groupe des chiffres jusqu'au soir, préside au dernier appel, et, libre enfin, va se délasser au café de sa laborieuse journée.

Les deux principaux registres tenus par le sergent-major sont le *registre matricule* et le compte ouvert à la *masse de linge et chaussure*. Sur le premier sont inscrits, au *recto*, le nom et prénom de chaque homme, son dernier domicile, le lieu de sa naissance, son signalement, ses services, ses campagnes, ses blessures ;

<sup>1</sup> S'échapper du quartier sans autorisation.







E. LAMI.

SOUS - OFFICIERS

( Infanterie légère )

HANS



au *verso*, est le millésime de tous les effets d'habillement qu'il a reçus. Ce registre doit concorder avec la matricule du corps, tenue par le trésorier, et les registres des officiers préposés à l'armement, l'habillement et l'équipement. Chaque feuille est détachée, et, quand celui qu'elle concerne change de corps, le sergent-major la remet au trésorier, qui l'envoie au corps désigné par l'ordonnance de mutation.

Le compte ouvert à la *masse de linge et chaussure* est la note des effets fournis aux soldats de la compagnie. La *masse* est une somme accordée par le gouvernement à tout homme entrant au service; elle est de 55 francs pour l'infanterie. On prélève sur cette somme le prix des effets de linge et chaussure, chemises, caleçons, bretelles, cols, souliers, épinglettes, etc. Une commission de trois capitaines, nommés par leurs collègues, a la mission d'acheter ces effets, sous la présidence du major.

La masse est entretenue par un prélèvement trimestriel de 9 francs sur la solde. Chaque soldat, porteur d'un livret sur lequel est consigné l'état de sa masse, règle tous les trois mois avec le sergent-major, et touche l'argent qui se trouve en plus de la somme fondamentale de 55 francs; mais s'il a troué son pantalon, endommagé sa giberne, reçu quelques fournitures, il redoit plus ou moins à sa masse. Souvent, pour combler le déficit, le capitaine s'occupe de procurer au débiteur obéré quelque occupation lucrative, en lui faisant promettre de verser mensuellement à sa masse une partie de son pécule. On tâche aussi de le déterminer à payer la dime de l'argent que ses parents lui expédient. Il est arrivé à des capitaines exigeants et tracassiers de consigner des hommes, uniquement pour les empêcher de se ruiner en chaussures.

La vérification du *livret d'ordinaire* est également dans les attributions du sergent-major. On désigne sous le nom de *prêt*, la somme que l'état alloue aux troupes pour nourriture et centimes de poche, parce qu'elle est toujours payée par avance, de cinq jours en cinq jours. Le sergent-major soumet la *feuille de prêt* au capitaine, la porte chez le trésorier, touche les espèces, et les dépose immédiatement entre les mains du commandant de la compagnie. Chaque jour, celui-ci remet lui-même, ou par l'intermédiaire du sergent-major, au caporal d'ordinaire<sup>1</sup>, l'argent nécessaire aux dépenses du lendemain. C'est seulement le premier jour du prêt suivant qu'il délivre la solde des sous-officiers, les centimes de poche et les hautes payes. Le sergent-major inscrit exactement sur le *livret d'ordinaire*, que lui présente le caporal de service, la somme revenant à l'ordinaire, en raison du nombre d'hommes qui y mangent, l'à-compte que lui a remis le capitaine, et, à l'expiration de chaque prêt, les bénéfices produits par les retenues faites sur les punis, par le prêt des hommes irrégulièrement absents, par les services payés, etc.

Les soldats, qui ne comprennent rien aux détails compliqués de la comptabilité, s'imaginent toujours que les sergents-majors les *refont au même*, et *mangent* auda-

<sup>1</sup> Chargé de l'achat des provisions, viande et légumes.

cieusement *la grenouille*<sup>1</sup>. Les sous-officiers doivent, dit-on, à leurs rapines les pièces de cinq francs qu'ils font tinter dans leur poche au café, pour accroître leur crédit. On débite sur leur compte plusieurs facéties légendaires. Ainsi l'un d'eux, réglant avec un conserit, lui disait : « Tu as eu une brosse et un sac à brosse ; il ne te reste donc rien. Tiens, tu vas voir ; récapitulons : brosse, sac à brosse, et puis brosse, ça fait brosse. »

Un autre établissait ainsi une soustraction : « 8 et 6 font 14 ; je pose 4, et re-tiens... Il y en a qui te retiendraient quelque chose ; mais moi, j' suis généreux, voilà quatre sous. »

Citons encore un dialogue apocryphe qui a cours dans les casernes.

LE SERGENT-MAJOR (*avec impatience*). Qu'est-ce qu'il veut encore celui-là ? qu'est-ce que c'est ? Probablement vous avez quelques réclamations à présenter ?

LE CONSCRIT. Non, major, mais enfin...

LE SERGENT-MAJOR. Enfin, quoi ?

LE CONSCRIT. Vous m'avez mis sur mon livret deux chemises, et je n'en ai reçu rien qu'une.

LE SERGENT-MAJOR. Mais sais-tu lire ?

LE CONSCRIT. Non, major.

LE SERGENT-MAJOR. Eh bien, lis, animal, et tu verras que t'as ton compte.

Ces imputations traditionnelles ont pu être justifiées par la conduite de certains sergents-majors, qui ont profité, pour *faire leur beurre*, du désordre inséparable des guerres de l'Empire, et se sont parfois approprié la masse des hommes tués. Les sergents-majors ont aujourd'hui très-peu d'occasion de bénéficier sur l'État ou les soldats. L'une des plus saillantes est celle-ci. Une classe arrive, on l'habille ; il importe de faire disparaître rapidement les vêtements bourgeois des recrues, sales et vieilles nippes, au dire du sergent-major, qui les regarde d'un air dépréciateur. On va donc en traiter en bloc avec un marchand d'habits, et la somme obtenue sera répartie entre tous les hommes. Il serait possible en ce cas, au sergent-major, d'empocher sans bruit un droit de courtage sur le produit de la vente.

Le sergent-major tient la *feuille de journée*, compte rendu de toutes les mutations, vérifié à la fin du trimestre par le trésorier ; le livre des *reconnaisances*, où sont enregistrés tous les mandats sur la poste envoyés aux soldats ; le *livre rouge*, ou des punitions, destiné à conserver la mémoire de toutes les fautes et de leur châ-timent, depuis un mois de cachot jusqu'à vingt-quatre heures de consigne. Même après l'expiation, ces notes suivent le coupable dans toute sa carrière militaire, aussi bien que la nomenclature de ses services.

Pendant la période impériale, il était préjudiciable à un sergent-major de montrer trop de capacité. Les comptables étaient rares, et on les conservait avec soin. En vain un sergent-major possédait à fond l'école du peloton, l'école du soldat, la théorie du service, du démontage et remontage des armes, etc. ; ses connaissances

<sup>1</sup> *Manger la grenouille*, distraire des fouds. D'après une ordonnance du maréchal Soult, la peine de trois ans de fers au moins, et de cinq ans au plus, est applicable à ce délit.

en calligraphie et en arithmétique étaient trop précieuses pour qu'on s'en privât en lui accordant de l'avancement. La disette des sergents-majors n'est pas à craindre actuellement. Autour des sergents-majors actuels, gravitent toujours des jeunes gens sans grade encore, mais propres à les remplacer un jour. Ces soldats-commis, surnommés *buveurs d'encre*, sont dédaignés par le gros des soldats; mais, quoique exempts des corvées, ils peuvent s'acquérir de la popularité, en composant les déclarations amoureuses adressées aux cuisinières, et les missives *carottières* destinées aux *banquiers que nous a donnés la nature*.

Sous la direction des sergents-majors, les fourriers distribuent le pain, le bois, les liquides, toutes les provisions que le gouvernement fournit; ils préparent le rapport quotidien, sont préposés au casernement, tiennent les registres, écritures et états. Secrétaires des sergents-majors, ils pourraient s'attribuer la plus grande partie des éloges que ceux-ci reçoivent parfois des généraux inspecteurs. On sait que les commis travaillent toujours plus que les chefs de bureau.

Les fourriers sont choisis parmi les jeunes gens doués d'un certain degré d'instruction, et les vieux sergents, jaloux de leur sémillante allure, les nomment par dérision les *jolis garçons*, la *clique aimable*. Ils courtisent avec un succès toujours croissant les bonnes et les femmes de chambre, et causent, par leurs saillies intarissables, l'admiration des cambusiers chez lesquels les sous-officiers sont en pension à raison de 40 centimes par jour, leur pain et leur bois.

Les fourriers ne prennent guère le service au sérieux. Ce sont souvent des engagés volontaires, oiseaux de passage dans l'armée, se repentant d'un coup de tête, et tâchant d'égayer leur vie militaire en attendant l'heure du congé. Ils suivent les spectacles, hantent les cabolins, exécutent avec adresse le carambolage, dessinent, rimment des pamphlets, font des *charges*, des chansons, des calembours. Voici, d'après un fourrier misanthrope, la composition d'une compagnie d'infanterie; il avait travesti les trois officiers, le sergent-major, les quatre sergents, le fourrier, les huit caporaux, les deux tambours et les quatre-vingt-dix soldats en :

3 loups,

1 larron,

v.



- 4 mendiants.
- 4 galopin,
- 8 esclaves,
- 2 insolents,
- 90 malheureux.

Quant aux deux enfants de troupe, le satirique impitoyable les avait affublés d'une qualification éminemment injurieuse pour leurs respectables mères.

Les prévarications qu'on reprochait jadis aux fourriers diminuent de jour en jour ; il leur est difficile d'échapper à l'œil vigilant des chefs. Supposez que viugt hommes partent en semestre ; joyeux de prendre leur volée, ils s'inquiètent médiocrement de leurs rations. Il pourrait donc s'établir un pacte entre le fourrier et le fournisseur : ce dernier compterait à l'État vingt rations qu'il ne livrerait pas, et dont le fourrier partagerait le prix avec lui ; mais la sévère et active surveillance des capitaines empêche le plus souvent toute manœuvre frauduleuse.

Les distributions extraordinaires de vin, aux fêtes de juillet, du roi, etc., offrent aux sergents-majors et fourriers une légère occasion de se désaltérer au détriment de la compagnie. Selon les règlements, toujours invoqués et souvent violés, le fourrier qui reçoit le vin de la compagnie devrait le porter immédiatement dans les chambrées, et le partager également avec des mesures d'un demi-litre, ou d'un demi-setier ; mais il le dépose préalablement dans la chambre du sergent-major, et comme les soldats sont consignés pour recevoir leurs rations, il entreprend lui-même un voyage à la découverte d'une mesure. Dans l'intervalle, le *brosseur* et confident du sergent-major opère, avec la dextérité d'un marchand de vin émérite, des transvasements, des mélanges, de mystérieuses manipulations. Le fourrier est de retour ; il n'a pas trouvé de mesure, mais il est porteur d'une tasse quelconque qui en tient lieu parfaitement, et qui disparaît pour toujours après la distribution. On assure que des fourriers ont étudié l'art de verser avec économie, et que le liquide, dirigé adroitement sur la paroi du vase, tournoie, laisse un creux au centre et semble déborder le récipient qu'il remplit à peine.

Sitôt que le fourrier s'est éloigné, les chambrées retentissent de clameurs. « C'est dégoûtant ! ou nous fait la queue ! J'ai bu ma ration tout d'un coup ! je n'aurais jamais pu avaler un demi-litre ! » Il n'y a jamais plus de plaintes, de murmures, de mécontentement, que les jours de réjouissances publiques.

Le lendemain, tous les yeux épient l'allure du sergent-major et du fourrier, et quelle qu'ait été leur tempéance, des chuchotements accusateurs volent de bouche en bouche : « As-tu rencontré le sergent-major ? il ne peut pas se tenir. — Et le fourrier, donc ? Il est rouge comme un coq. »

Si un *réclameur* s'aventure à présenter une requête en supplément de portion : « Qu'est-ce que c'est ! s'écrie le sergent-major ; est-ce que vous n'avez pas eu votre compte ? Ils croient qu'on tient à leur vin, ces gredins-là ! Fourrier, donnez-lui donc ma ration ! »

Et le soldat indemnisé peut se retirer, en disant : « *J'ai bu ; me voilà désarmé.* »

« J'étais consigné à la chambre, nous racontait un ex-fourrier. On venait de faire distribuer aux soldats de l'eau-de-vie pour mêler à leur eau, comme c'est l'usage dans les garnisons du Midi. Je vois de ma fenêtre un de mes collègues et amis traverser la cour à pas précipités ; je l'appelle.

« Ohé ! Joseph ! viens donc me tenir compagnie ! »

« Point de réplique : je réitère mon invitation, en donnant à ma voix tout le développement dont elle était susceptible. Au lieu de répondre, mon camarade tourne à demi la tête, et me lance par-dessus l'épaule un regard farouche et réprobateur.

« Je me demandais encore avec inquiétude en quoi j'avais pu lui déplaire, quand, un quart d'heure après, il entra dans ma chambre, et m'expliqua l'énigme en quelques mots. »

« Imbécile ! me dit-il, j'avais deux litres d'eau-de-vie dans mon shako ! »

Le règlement, pour prévenir toute adultération, accorde aux soldats le droit de demander l'aréomètre et de mesurer eux-mêmes le degré de l'alcool distribué. Le malheur est qu'ils ignorent l'usage et même le nom de cet instrument ; ils craindraient d'ailleurs d'encourir le ressentiment des sous-officiers en se montrant trop soupçonneux.

C'est le fourrier qui consigne sur le *livre d'ordres* tous ceux qui émanent du régiment, de la place ou de la division. Dans l'après-midi du samedi, il lit à haute voix *la nomenclature des peines et délits militaires*, code terrible, affiché dans toutes les chambrées, imprimé en trois pages de petit-texte sur tous les livrets, mais dont on veut graver profondément les prescriptions dans les esprits. Après avoir crié aux soldats assemblés : « A droite et à gauche, formez le cercle ! Peines et délits militaires, » le fourrier débite sa kyrielle du ton d'un écolier qui estropie Télémaque.

Amputation de traits de chevaux, — mort.

Armes portées contre la France, — *idem*.

Assassinat, — *idem*.

Assassinat pour fuir, — *idem*.

Les conscrits ignorants se creusent la tête pour deviner quel genre de punition est cet *idem* si souvent répété. Si le fourrier est de bonne humeur, il se permet de falsifier drôlatiquement les passages les plus sérieux :

Attentat à la liberté ou à la sûreté, — prison, *cinquante ans*.

Attentat à la liberté avec vol et voies de fait, — fers, *deux ans*.

Chef d'attroupement, — mort, *vingt-cinq ans*.

Abandon de voitures, — mort, à *perpétuité*.

Sur les traces du fourrier marche le caporal élève-fourrier, colporteur quotidien des ordres à *messieurs les officiers*, inexact aux appels, invisible aux exercices, et toujours cuirassé contre le châtiement par la nature de ses fonctions. On le voit partir ; qui sait quand il reviendra ? Il arpente la rue, le shako sur l'oreille, la taille serrée, souriant aux grisettes qui reconnaissent en lui leur élégant danseur, et imite ces petits clercs qui, dans leurs pérégrinations judiciaires, prennent les

Champs-Élysées pour se rendre au Palais. Le livre d'ordres est son excuse, la flânerie son but.

Les sergents, commandant deux escouades ou une subdivision, surveillent l'entretien des effets et la propreté des chambrées. Beaucoup sont de vieux grognards inflexibles, contempteurs du *pékin*, ne voyant d'état possible que l'état militaire, qui leur a été cependant peu profitable. Quelques-uns aspirent à se donner le *chique* des soldats de Charlet, étudient les caricatures, en copient les poses, et en intercalent les légendes dans leurs discours, comme des épices dans un ragoût.

Moins lettrés que les fourriers, les sergents sont parfois embarrassés, quand ils ont été de garde à un poste, pour rédiger le rapport. Ils sont ravis que l'absence de circonstances extraordinaires leur permette de se borner à ces trois mots : « Rien de nouveau. » L'un d'eux avait pris une telle habitude de cette formule, qu'il écrivit un jour : « Rien de nouveau : le tonnerre est tombé sur le poste, et a tué trois hommes. »

Comme les intendants de grands seigneurs, les sous-officiers sont plus fiers, plus sévères avec les soldats que les officiers eux-mêmes. Le caporal, qui n'est qu'un premier soldat, et vient de sortir des rangs pour commander une escouade de douze hommes, s'enfle comme la grenouille ambitieuse. Il affecte un air capable, donne sentencieusement aux recrues de longues explications sur le maniement des armes, et fait la police de sa chambrée avec la gravité d'un régent de collège.

Deux soldats conversaient, étendus sur leurs lits : « C'est vrai, dit l'un d'eux, que les capitaines sont moins durs que les chefs subalternes.

— Qu'appellez-vous chefs subalternes ? s'écria avec indignation un caporal ; vous irez à la salle de police pour deux jours ! » Cette histoire est caractéristique.

Cependant quelques caporaux exercent fraternellement leur tâche de surveillance et d'instruction, et s'exposeraient à des punitions pour en épargner aux soldats.

Les caporaux devraient être désignés alternativement pour le service de l'ordinaire ; mais comme on a reconnu qu'un homme s'acquittait mieux d'un emploi, quand il le remplissait continuellement, le même caporal est, pendant plusieurs mois de suite, pourvoyeur du pain blanc, de la viande et des légumes. Agréable privilège ! Qu'il est aisé de *faire danser l'anse du panier*, soit qu'on reçoive des fournisseurs le *sou pour livre*, soit que l'on conspire avec un boucher pour compter vingt kilogrammes de viande et n'en prendre que dix-huit ! Et puis, malgré le règlement qui exige le paiement immédiat, on a l'avantage de ne régler que tous les cinq jours ! Prospère donc dans ton modeste négoce, ô caporal d'ordinaire ! Apaise, en leur payant *la goutte*, les scrupules des deux hommes de corvée qui t'accompagnent, et n'aie jamais affaire à ces *réclameurs* intolérables, scrupuleux inquisiteurs de balances, et inaccessibles à la séduction du petit verre !

TÊTE DE COLONNE, TAMBOUR-MAJOR, TAMBOURS, SAPEURS,  
MUSICIENS.

La *tête de colonne*, composée du tambour-major, des tambours, sapeurs et musiciens, nous sépare encore des soldats.

On recherche moins avidement qu'autrefois les tambour-majors démesurés. Il devait être agréable à un colonel d'étaler aux regards, en tête de son corps, un colosse de deux mètres; mais le phénomène, acquis avec peine, et croyant à l'impossibilité de son remplacement, s'autorisait de son importance pour être indiscipliné. On a fini par préférer, avec raison, les qualités morales aux dimensions physiques, et la régularité d'un bon soldat à la forfanterie d'un géant.

Les tambours sont pour la plupart de Paris, de Rouen ou de Lyon; amis de l'indépendance et du vacarme, les enfants de ces grandes villes prennent plaisir à faire résonner la peau d'âne et à porter le sabre du grenadier, sans être obligés comme lui de monter la garde. Leur allure est *crâne* et dégagée; leur bonnet de police leur laisse le front découvert; leur physionomie annonce l'intelligence et l'audace.

Avant d'arriver à la parfaite connaissance du *ra* et du *fla*, ils ont besoin de s'exercer longtemps; leurs salles d'études sont des champs où, protégés du soleil par quelque muraille, ils tambourinent pendant plusieurs heures consécutives, au grand déplaisir des habitants du voisinage.





Le tambour-major est un hâbleur qui a fait toutes les campagnes, a séduit les femmes de tous les généraux, et forcé les plus vaillants maîtres d'armes à lui demander quartier. Quand on lui adresse quelques reproches, il crie à l'injustice, et menace de *rendre ses baguettes*; le gouvernement s'arrangera comme il pourra.

Les sapeurs servent de jalons dans les exercices pour indiquer les changements de direction, et sont de planton à la porte du colonel, dont ils exécutent les commissions. Leurs haches, inutiles en temps ordinaire, servent en campagne à abattre les bois. On les choisit aujourd'hui parmi les charrons, les charpentiers, les menuisiers, les ouvriers habitués au maniement de la hache, tandis qu'on les recrutait jadis indistinctement parmi les soldats pourvus d'une barbe noire et touffue, fussent-ils tailleurs ou perruquiers. Par suite de cette réforme, les sapeurs perdent graduellement toute espèce de droits à l'admiration des bonnes d'enfants. Quelques-uns



cependant conservent une carrure majestueuse ; ceux des régiments d'Afrique, dont le bonnet à poil a été transformé en casquette, sont aussi gracieux et aussi lestes que les autres sont lourds et imposants.

Les sapeurs ont sur les manches, pour insignes, deux haches en sautoir.

Les musiciens, divisés, il y a quelques années encore, en musiciens soldats et gagistes, font tous aujourd'hui partie de l'armée. Ils reçoivent, outre leur paye, de 5 à 40, et quelquefois 50 francs par mois, proportionnellement à leur mérite. Ils augmentent leurs appointements en contribuant aux charmes solennels des distributions de prix, en faisant danser leurs semblables dans les bals publics, et les chevaux dans les cirques forains. Semi-artistes, semi-militaires, on les retrouve à la guinguette après les avoir entendus à la parade. Leur costume ambigu se compose souvent d'un pantalon garance, d'un chapeau de soie et d'une



redingote. La plupart ne se contentent pas de cultiver un seul instrument, et l'on voit des clarinettes de première force sur le violon.

Les musiciens de l'ancienne armée n'étaient que des croque-notes, comparativement aux nôtres. Nous possédons des chefs de musique qui arrangent habilement en marches les airs des opéras nouveaux, et sont même des compositeurs habiles. Un gymnase musical a été créé, où, sous la direction de M. Carafa, des soldats, choisis à cause de leurs talents spéciaux, apprennent assez de musique vocale et instrumentale pour devenir des Meyerbeer, s'ils en ont l'étoffe.

La partie de l'armée que nous venons d'étudier en détail a des mœurs différentes de celles de la masse. Prenons maintenant une recrue par la main, entrons avec elle à la caserne, assistons à sa transformation morale et physique.

### CONSCRITS ET TROUBADOURS.

Lorsqu'en 1811, une recrue arrivait au corps, elle tombait au milieu de *durs-à-cuire*, qui, transplantés de contrée en contrée, avaient rompu tout pacte avec l'impicité de la vie bourgeoise. Avant qu'elle atteignît leur degré d'héroïsme, de callosité, de détachement des choses terrestres; avant qu'elle n'eût plus d'autre famille que le régiment, elle devait passer par de rudes épreuves. On la bernait, on la provoquait, on ne lui épargnait ni les leçons, qu'elle écoutait humblement, ni les coups de sabre, qu'elle rendait sans usure, et il lui fallait *mentem sanam in corpore sano* pour résister à l'initiation.



O.P.

Les gens entre lesquels la recrue contemporaine vient prendre place sont cantonnés sur le sol de la patrie, perdent à peine de vue leur clocher; correspondent avec leur famille toutes les fois que l'exigent leur amour filial et l'état de leur bourse, et sont en communication permanente avec des bourgeois. Le *piet bleu*, comme on l'appelle, n'est donc pas trop dépaysé; il ne prête pas longtemps à rire par sa gaucherie, son embarras et la grotesque façon dont il plante son bonnet de police en arrière, le gland perpendiculaire à la racine du nez. Effarouché d'abord par l'aspect plus que sévère du vieux *grognard* qui commande la manœuvre, il finit par reconnaître

L.







TYPES D'INFANTERIE.

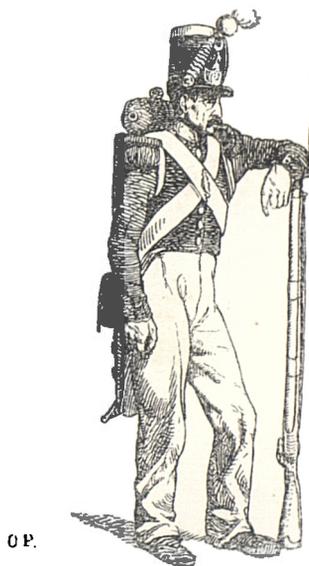


que cette rude écorce cache un naturel franc, généreux et bienveillant. Il voit dans l'usage universel du tutoiement une marque de fraternité plutôt que de dédain. Ses camarades l'accueillent avec bienveillance, et profitent seulement de son sommeil pour mettre en pratique d'anciennes *charges* toujours nouvelles. Ainsi, harassé des fatigues de l'instruction, le *piet bleu* dort paisiblement. Soudain il se sent tiraillé par le pied; il s'étend, entr'ouvre les yeux, les referme, éprouve de nouvelles secousses, se débat, est en proie à d'affreux cauchemars, et se réveille, à sa grande surprise, les jambes pendantes sur le carreau. Pour amener ce résultat, on lui a noué autour de l'orteil une ficelle dont l'autre extrémité a été attachée au lit de la rangée parallèle. Un voisin perfide, prenant en main le ballant de la corde, a opéré une traction qui semblait venir d'en face. Cette plaisanterie s'appelle *le moine*, nom enfantin de la toupie, qui obéit à la ficelle comme la recrue en cette circonstance.

D'autres fois, quand le guerrier néophyte sommeille sur les planches d'un corps de garde, on lui graisse la superficie de son soulier avec du suif, sur lequel on applique un large morceau d'amadou allumé. Le suif fondu traverse le cuir, et la victime réveillée en sursaut, gambade avec la gracieuse pétulance d'un Calabrais mordu par une tarentule.

Quelques mois encore, et le conscrit, par sa tenue, démentira les inventions pseudo-comiques des rimailleurs de chansonnettes, habitués à le ridiculiser sous les qualifications de *Jean-Jean* et de *piou-piou*. En entrant au service, il appréhendait la guerre; il s'ennuiera de ce qu'on ne la fait pas, et, s'animant au récit des campagnes, brûlera d'échanger son inaction contre les glorieux dangers qu'il ignore.

La recrue trouve dans le *troubadour* un complaisant instituteur qui lui arrange son fourniment et le met au fait du service, sans espérer d'autre récompense qu'une *goutte* qu'il n'exige jamais. Le *troubadour* a deux ou trois chevrons, indiquant au moins quinze années de service. Il s'est accoutumé dès longtemps à faire faction à la pluie ou au soleil. Il se distingue par la longueur de ses moustà-



\* Le premier chevron se porte au bout de sept ans de service; le second quatre ans après, et le troisième au bout de quatre autres années. On peut avoir plus de quinze ans de service, mais on ne porte que trois chevrons, et l'on ne reçoit de haute paye que pour ce nombre.

ches grises, et sa propreté exemplaire, quoiqu'il enfonce au hasard son bonnet de police, sans examiner si, conformément à l'ordonnance, le gland vient tomber au-dessus de l'œil droit. Il possède à fond toutes les rubriques du métier, toutes les légendes des chambrées, toutes les chansons militaires; il a la science du bien et du mal, et sait l'art de se divertir, sans jamais dépasser les colonnes d'Hercule de la punition; de mœurs douces, de caractère résigné, d'instinct casanier, il mourra sous les armes ou aux Invalides. Il est acclimaté, il a élu domicile dans les casernes, toujours mécontent, mais de plus en plus attaché à ses pénates d'adoption à mesure que ses cheveux grisonnent.



Et cependant, sans la diversion périlleuse, mais brillante, des combats, que la vie du soldat est insipide! quelle régularité monotone! quels travaux pénibles sans compensation!

JOURNÉE DU SOLDAT, TOILETTE, NOURRITURE, CUISINIER EN  
 PIED, RÉCLAMEUR, APPEL DE ONZE HEURES, BRELOQUE,  
 GARDE DE POLICE, SOLDATS HORS DE LA CASERNE,  
 INTÉRIEUR DE LA CHAMBRÉE, JEU DE LA DRO-  
 GUE, TATOUAGE, ÉCOLES REGIMENTAIRES,  
 RETOUR A LA CASERNE, APPEL DU SOIR,  
 EXTINCTION DES FEUX, COUCHER.

A quatre heures du matin, le roulement du tambour de service ébranle la caserne. Le caporal de semaine passe dans les chambres et désoriente les paresseux en enlevant d'une main lestes les draps et les couvertures. Chacun s'habille, prend une gorgée d'eau qu'il se verse dans le creux des mains, et se débarbouille de son mieux. De serviettes, point ; et il est défendu de s'essuyer avec les draps. Arrangez-vous.

Dix minutes après, nouveau roulement. Tous, vêtus de pied en cap, se précipitent dans la cour du quartier ; les pelotons et les bataillons se forment, et l'on se rend au terrain d'exercice, où l'on marche *par file à droite* et *par file à gauche* jusqu'à neuf heures du matin.

C'est le moment d'un déjeuner simple et frugal. Point de ces combinaisons



compliquées qu'enseigne le *Cuisinier Royal* ; point de bisques, de coulis, d'atelets, de cromesquis ; à tous les repas, à cinq heures du soir comme à neuf heures du matin, la soupe et le bœuf, et de temps à autre le *rata*, mets affectionné des paysans. Pour obtenir la soupe, « faites bouillir de l'eau, ratissez tant bien que mal des légumes, prenez un morceau de cornet ; quand l'eau bout à gros bouillons, jetez-le dans la marmite sans vous demander s'il sera trop dur ; écumez peu, laissez mijoter, et servez. »

Pour le *rata* : « Faites bouillir de l'eau, prenez des pommes de terre, du riz ou des haricots ; jetez le légume choisi dans la bassine, ajoutez trois kilogrammes de lard par cent hommes, remuez et servez. »

Vous connaissez la vieille plaisanterie militaire sur la manière de couler le beurre dans les haricots : « Prenez une carabine, mettez-vous directement au-dessus de la marmite. Attention !... joue !... feu !... et voilà ! »

Les *Vatels* de ces festins sont le cuisinier en pied, le cuisinier à tour de rôle et

l'aide de cuisine. Ces deux derniers sont de corvée ; mais le premier, exempt de tout service, reçoit 40 centimes par homme pour se lever chaque jour à une heure du matin et préparer les aliments de la compagnie. On nomme souvent un soldat cuisinier en pied, uniquement pour le mettre à même de compléter sa masse. Ce fonctionnaire n'est jamais qu'en petite tenue, et quelle tenue ! Il trafique des os comme un chef de bonne maison, et se réserve des *grillades* qu'il arrose de vin ou d'eau-de-vie. Son métier est rude malgré ces douceurs. L'insomnie l'accable, le feu le dessèche, les parfums de la cuisine lui ôtent l'appétit ; et il est parfois obligé de renoncer aux avantages de sa profession, parce qu'il n'en peut soutenir les fatigues.

Le soldat français est le plus mal payé et le plus mal



nourri de l'Europe, mais en même temps le plus jovial et le plus dispos. On ne l'excite pas, comme l'Anglais, en lui promettant de succulents roastbeefs : c'est sur son esprit qu'on agit, c'est par l'exaltation morale qu'on l'entraîne, et jamais par l'appât du bien-être physique. Les caricatures, cette moderne *sagesse des nations*, nous montrent un représentant du peuple disant à des *troupiers* presque nus : « Quoi ! vous vous plaignez, et l'Europe vous envie ! » Et les *troupiers*, aux oreilles desquels on a fait rimer *gloire et victoire*, le ventre creux et la tête en feu, prennent Maestricht en onze jours, ou montent sur la glace à l'assaut de la flotte hollandaise. Il est possible qu'à notre époque

*Ce soit par des diners qu'on gouverne les hommes ;*

mais les soldats français font exception à la règle.

Aussi, quelque chétive que soit la chère ci-dessus mentionnée, chaque compagnie déjeune gaiement, tant à la chambrée, au pied des lits, que dans les postes où les hommes de *corvée de soupe* portent les rations.



Qu'un officier passe et crie : « Eh bien, la soupe est-elle bonne ? » une affirmation sort de toutes les bouches. Le *réclameur* seul murmure, et dit en retournant dédaigneusement son bœuf : « Voyez donc la belle portion ! » C'est le même qui demande avec acharnement à être de *corvée de vivres*, pour constater les frauduleuses manœuvres du caporal d'ordinaire.

Les rations qu'on envoie aux postes sont réparties dans des boîtes de fer-blanc rondes et plates. Le conseric de corvée de soupe est souvent embarrassé pour trouver son chemin vers le poste désigné ; et l'hiver, ses doigts, crispés par un froid de dix degrés, laissent parfois échapper la provision qu'attendent impatiemment ses camarades.

Le repas terminé, on se prépare à paraître à l'appel de onze heures. Les *hommes de chambre* emploient le balai avec lequel on a fait la *corvée de quartier*, à nettoyer la table où le troubadour vient d'égruger son sel. Les compagnies se rangent dans la cour, le sergent-major fait l'appel, les capitaines et lieutenants de semaine passent en revue les hommes et leur communiquent l'ordre du jour. Puis le tambour bat la *breloque*, l'heureuse *breloque* qui ordonne la rupture des rangs. Permis à la majorité d'aller chercher le plaisir partout où elle espère le trouver. Des groupes nombreux, pressés de franchir la porte, défilent devant la garde de police, et le sous-officier de planton interdit la sortie aux négligents qui ne lui semblent pas en tenue. Dispersés dans la ville, les soldats prennent leurs ébats à leur guise, s'arrêtent devant les marionnettes, les saltimbanques et les chanteurs ambulants, contemplent l'étalage des Chevets indigènes, visitent leurs *particulères*, coupent des baguettes dans les haies, pêchent à la ligne ou vont dans les guinguettes boire plusieurs litres et *pincer un léger rigaudon*.



Quelques indolents se tiennent à la chambrée, local qui n'a pourtant rien de récréatif : vaste salle meublée de deux rangs de lits en fer <sup>1</sup>, d'une cruche, de portemanteaux pour suspendre les buffleteries, de planches pour mettre les sacs, et, au milieu, d'une table où l'on dépose les pains. Les uns font leur *flanc* (sieste) au milieu des tourbillons bleuâtres que forme l'odorante fumée du *caporal*; les autres *astiquent* leur fourniment ou raccommodent leurs habits. Ceux qui s'adonnent au jeu compliqué et intéressant de la *drogue* sont reconnaissables à la pyramide de chevilles en bois qui leur pincent le nez.

Le tatouage est un divertissement assez usité parmi les soldats. Pour le pratiquer, on applique sur la peau du patient un calque dont on suit les contours avec un paquet de trois aiguilles fines, imbibées d'encre de Chine. A la suite de cette cruelle opération, on a l'agrément d'avoir les bras ou la poitrine ornée de hideuses figures, cachées heureusement par l'uniforme. Si vous le soulevez, vous apercevez un mélange hiéroglyphique de noms, de sabres en croix, de portraits d'hommes et de femmes, de Christs, de saints-sacrements, de dates mystérieuses, de mille symboles religieux, érotiques ou guerriers.

« Vous avez dû bien souffrir, disais-je à un soldat qui me présentait son buste ainsi décoré.

— Ah ! monsieur, quand je me suis *fait piquer* le bras droit, j'ai manqué en mourir, et j'ai été obligé d'attendre six mois avant de me *faire piquer* le bras gauche. J'en ai pour plus de 8 francs sur le corps, mais ce n'est pas sans peine. Je connais des bourgeois bien habillés qui ne voudraient pas se *faire piquer* pour 6 francs. »

Certains soldats, dédaignant de grossiers plaisirs, se rendent aux cours des *écoles régimentaires*. Avec l'aide de l'enseignement mutuel, ils peuvent développer leurs dispositions, apprendre l'écriture, la lecture, le calcul, les éléments de la grammaire et de la géométrie, l'histoire militaire de la France, le dessin linéaire, la comptabilité militaire et la théorie. On voit des paysans incultes s'épanouir brusquement à la lumière intellectuelle, et acquérir par de rapides progrès la capacité conditionnelle de leur avancement. Le zèle des élèves répond à celui des officiers professeurs et des sous-officiers maîtres d'études. Bientôt peut-être on verra se renouveler les vieux exemples d'élévation merveilleuse ; des génies ignorés surgiront du sein de ces écoles ouvertes à tous,

Et plus d'un maréchal de France  
*Partira* le sac sur le dos.

Nous avons vu les plaisirs, les occupations et les études des soldats ; assistons au retour des abeilles dans la ruche. Une heure avant l'appel, on commence à rentrer ; des rassemblements se forment dans la cour et dans les chambrées ; tout en fumant une dernière pipe ou en épuisant le suc d'une clique remâchée, chacun rend

<sup>1</sup> Depuis quelques années chaque homme a son lit. On couchait autrefois par couple.

compte de l'emploi de son temps. L'imagination des causeurs, animée par le vin, s'envole au pays des chimères. « Moi, j'ai bu du pomard ! — J'ai fait la connaissance d'une graude dame ! — Y a une bourgeoise qui m'a appelé par la fenêtre, et qui m'a invité à dîner en tête à tête. — Moi, j'ai *carotté un blaireau*<sup>1</sup>, et nous avons mangé du macaroni au gratin. — Je suis l'amant d'une jeune personne crânement jolie, mon cher ! des yeux !... longs comme le bras !... une bouche... si petite qu'on ne la voit pas. — Moi, j'ai fait un repas avec nappe et serviettes, et je me suis régalé d'une fameuse matelote de homards ! » Que ne vous est-il donné de croire à vos propres assertions, ô vous qui faites assaut de craques dans vos fabuleux comptes rendus ? Vous oublieriez un moment du moins l'ennui qui vous talonne, vous vivriez joyeusement pendant quelques minutes, à cent lieues des manœuvres, du *rata*, de la salle de police et de l'appel du soir.

Mais les tambours reviennent en battant la retraite, escortés par une bande de gamins. Un quart d'heure après, le sergent-major procède à l'appel, en présence de l'officier de semaine, qui peut exiger, aux termes du règlement, que ses auditeurs se tiennent au pied de leur lit, debout et la tête découverte. Les amoureux et les épicuriens en retard produisent les excuses habituelles : « Major, j'ai rencontré un pays. — Major, mon père a passé dans la ville. » Ou, ce qui est plus rapproché de la vérité : « J'ai bu un peu d'eau-de-vie, major, et je ne sais pas pourquoi ça m' fait plus d'effet qu' d'habitude. » Une heure s'écoule, et un roulement prolongé donne le signal de l'extinction des feux. Le sergent qui commande la garde de police jette un coup d'œil sur les fenêtres, et fait souffler les chandelles qui brillent encore. Quelques conversations sont échangées, les voix s'éteignent graduellement, les permissionnaires de dix heures se couchent sans bruit, et le silence n'est plus troublé.

#### VEILLÉES, CONTES DE CHAMBRÉES.

Les soirs d'hiver, quand l'appel s'est fait de bonne heure, on a recours à des récits pour retarder ou faciliter le sommeil.

« Un conte ! un conte ! tel est le cri qui retentit dans la chambrée.

— Voyons, dit nonchalamment un beau parleur ; j' vas vous conter ça. Y en a-t-il beaucoup qui veillent ? »

Et il en constate l'état en échangeant alternativement avec eux un certain nombre de mots incohérents.

« Cric ! — Crac ! — Sabot ! — Cuiller à pot ! — Sous-pied de guêtre ! — Sergent major au prêt ! — En route ! — Pas accéléré ! — Marrreche ! »

Point d'histoire sans cette formule traditionnelle, qui, répétée de temps en temps pendant le récit, tient les auditeurs en éveil.

Le narrateur commence, échelonnant le long de son discours des mots licencieux

<sup>1</sup> On appelle *blaireaux* les victimes des carottiers.

et d'effroyables jurons. On dirait qu'il a étudié à l'école des dramaturges, si les termes qu'il emploie n'étaient plus énergiques et moins civils que *Notre-Dame!* et *Par la messe!*

On suppose naturellement que les sujets des contes de chambrée sont les batailles anciennes et modernes ; on s'attend à des souvenirs du camp de *la Lune*, de la conquête d'Italie, du bivouac d'Austerlitz, de la retraite de Moscou : eh bien, ils se mêlent rarement aux créations des romanciers de caserne. On choisit plus volontiers l'histoire de saint Jérôme, le martyr d'une jeune vierge injustement soupçonnée, ou les aventures extraordinaires d'un prince favori des fées. Si l'on met en scène des personnages modernes, c'est pour leur faire jouer un rôle fantastique. Dans un conte où figure le baron Larrey, il recolle adroitement la tête d'un soldat décapité par les Mameluks, et le fait porter à l'ambulance. C'était le soir : en entrant, les aides maladroits heurtent le blessé, dont la tête se détache et roule en poussant des cris de détresse. On se hâte de la recoller et de mettre le patient au lit.

Le lendemain, Larrey lui rend visite, le trouve pâle et bouleversé, et s'aperçoit bientôt que la tête est tournée sens devant derrière. Les aides, dans l'obscurité, avaient commis cette funeste erreur.

« Ça peut se réparer, dit Larrey ; la peau a déjà repris ; mais, si tu veux, mon camarade, je vais te recouper la tête et la placer comme elle doit être.

— Ça sera-t-il douloureux ? demanda le soldat.

— C'est l'affaire d'une minute.

— Allons donc !... Oh bien, non... Au fait j' veux rester comme ça ; j'aurai l'avantage de pouvoir me faire la queue soi-même. »

Le plus connu des contes de chambrée est l'*Histoire de La Ramée* ; il résume merveilleusement l'esprit des soldats, et met en relief leurs idées, leurs opinions, leur caractère. *La Ramée* est un type de *troubadour* et de *réclameur*, et reproduire ses aventures telles que nous les avons souvent entendues, c'est réellement présenter à nos lecteurs le soldat *peint par lui-même*.



## HISTOIRE DE LA RAMÉE.

Il y avait une fois un vieux grouin de soldat qu'était entré au service dans l'espérance d'arriver au grade de caporal. « Vous le serez avant qu'i soit longteups, qu'on lui dit. Comment qu' vous vous appelez? — J' m'appelle La Ramée. »

V'là qu' La Ramée fait un congé de huit ans, et on ne le nomme pas seulement un peu caporal. « Cré nom d'uu!... qu' dit, on m'a enfoncé! — Tieus, que lui répond le capitaine, si tu veux te rengager, avant qu'i soit un mois tu seras caporal. — Ma foi, qu'i dit, si c'est comme ça j'veux bien. »

V'là mon vieux cornichon qui s' rengage pour huit ans; mais les huit ans s'écoulent pas le moins du monde caporal. « C'est comme ça qu'on me tient parole, que dit La Ramée; pour c'te fois-là, j' m'en vais. — Allons, que lui dit le capitaine, reste! si je n' l'ai pas fait avancer, c'est que j'ai pas pu; l'avancement est si difficile maintenant! Mais si tu veux rester, t'es sûr que le premier caporal à passer, ça sera toi.

— Allons, dit La Ramée, nous verrons si vous t'nez parole. » Et v'là qu'i s' rengage encore pour huit ans. V'là qu'au bout d' quatre ans, La Ramée faisait toujours faction; pas plus d'sardines sur les bras que de perruques à la broche. Quand La Ramée vit ça, il dit : « Ma foi, puisqu'on n' veut pas me faire passer caporal, il faut au moins qu'on m' donne des effets propres, et qu'on me nourrisse bien. V'là vingt ans que j'suis au service, et j'ai toujours le même habit! Et j' crois qu'on m' fait manger pendant quinze jours les mêmes z-haricots. J' vas réclamer. »

Le capitaine voyant ça, et que les autres de la compagnie se plaiguaient aussi, arrive à l'appel, et leur dit avec indignation : « Malheureux!... depuis quand que vot' capitaine ne vous fait pas justice? Vous avez osé murmurer?... vous n'êtes pas des hommes!... vous mériteriez que je vous fisse tous fusiller, mais c'est une mort trop honorable pour des gredins comme vous, et j' vous fais grâce pour c'te raison-là! Dorénavant qu'on m'instruise des besoins de la compagnie, et je vous montrerai que je suis toujours là pour maintenir vos droits, pour vous servir de père! Ainsi qu'on m'apporte demain tous les habits de la compagnie, et, pour que ça ne coûte rien, je les retournerai moi-même; j'ai été tailleur dans le temps.

— Ah! qué brave homme! que dirent tous les soldats; en voilà un de capitaine! » En effet, quatre ou cinq jours après, v'là qu'on rend les habits à la compagnie, mais v'là que tous les habits étaient trop étroits. « Le capitaine s'est trompé! dirent les soldats. — Eh! non tas de nigauds, s'écria La Ramée; vous ne voyez donc pas que le capitaine avait un mauvais habit, et qu'il nous a pris à chacun un morceau du nôtre pour s'en faire un neuf. — C'est vrai, répondent les soldats; c'est toi qu'es le plus ancien, tu vas réclamer. »

V'là que le colonel passe dans les chambres, et La Ramée lui conte l'affaire. « Bien, dit le chef; on te fera justice, mon vieux brave. » En effet, il rassemble tous les capitaines : « Comment, qu'il leur dit, messieurs les officiers se permettent de

tromper de pauvres soldats, malgré mes leçons et mon exemple ! Cré nom d'un... voilà une belle équipée ! Pour un rien, je rendrais mes épauettes. Et puis, pour quoi souffre-t-on que ce polisson de La Ramée viole le règlement en n'observant pas l'ordre hiérarchique ? Ne devait-il pas adresser ses réclamations à son caporal, qui les aurait transmises au sergent de semaine, qui les aurait reportées au sergent-major, qui en aurait fait part au lieutenant de semaine ? Ce dernier, pour ne pas se brouiller avec le capitaine, eût trouvé moyen d'apaiser la chose en fourrant une vingtaine d'hommes à la salle de police, et l'affaire en serait restée là. Mais v'là qu'un animal de la cinquième du premier m'interpelle comm' si ça me regardait ! C'eût été gentil si un général était venu dans les chambres à ma place ! Rien qu'avec le compte rendu d'un pareil désordre, il m'aurait reculé mon avancement de trois ans, et avancé le sieu de six ; mais heureusement j'ai l'œil à tout, et je sais empêcher la dilapidation. Capitaine Bastimiachem, vous serez aux arrêts forcés pour quinze jours... »

— Cric !

— Crac !

— Est-ce qu'il y en a qui dorment ?

— Non, non !

— Cré matin ! les capitaines ne demandaient pas leur reste. Y en avait pas un qu'avait une goutte de sang dans sa poche. Celui de la cinquième du premier n'était pas plus content qu'il ne fallait ; on aurait dit un canard de quinze sous qui va en semestre. Il arrive chez lui avec une figure qui faisait pitié. « Brigand d' La Ramée, qu'i dit en entrant à sa femme, j'aurais toujours dû me méfier de ce gueux-là ; j'ai réchauffé un serpent dans mon sein ; c'est un ambitieux qui ne sait quel moyen prendre pour monter en grade !

— Tu t'embêtes dans les feux de file, que lui dit sa femme, qu'avait plus d' tête que les autres n'en ont ordinairement ; j' m'eu vas aller trouver l' colonel. »

V'là qu'elle s'attifaille avec ses belles fanfreluches, et allons donc, la v'là partie. Faut vous dire qu'elle n'avait pas plus d' trente-trois ans, et qu' c'était une beauté quoi ! Le colonel, qui ne crachait pas sur les beautés, consentit à lever les arrêts du capitaine, à condition qu'on infligerait à La Ramée une punition exemplaire, et Bastimiachem s'empressa de le fourrer en prison pour trois mois. V'là qu'est bien !

Trop échaudé pour recommencer, La Ramée ne réclama plus ; ce qui prouve bien que la discipline a été inventée pour la tranquillité des soldats. Quand il eut fini son troisième congé : « Ma foi, qu'i dit, on m'a esquiné d'injustices ; on ne m'a pas tenu compte de mes services, je suis toujours resté dans le plus simple troubadouriat, mais c'est égal ; i' n' me faut plus que six ans pour avoir ma retraite, eh bien, je m' rengage. Au bout d' six ans j'aurai ma retraite, et avec ça, pour peu que j' gagne seulement trois francs par jour, j'aurai d' quoi vivre. »

V'là qu'après l'appel, le sergent-major s' met à dire : « La Ramée, fusilier à la cinquième du premier, a droit à quitter aujourd'hui le régiment, et à rentrer dans ses foyers respectives.

— Eh bien, major, que dit La Ramée, je m'engage ; v'là vingt quatre ans que je sers mon pays, et j' veux faire encore six ans pour manger du pain de la patrie. — La patrie se passera très-bien de toi, répliqua le capitaine, qu'était devant la compagnie. N'est-il pas de mon devoir de purger le régiment d'un réclameur comme toi, d'une pratique, d'une brebis galeuse ? Allons, allons, pas de plus long séjour ! qu'on lui flanque sa feuille de route, et qu'il détale ! — Comment, dit La Ramée, est-ce que... — Pas d' réponse, où j' te fais faire six mois de prison d' ville avant de t'en aller. »

La Ramée avait 58 francs de sa masse à toucher ; le fourrier lui fait de suite son compte, lui retient tant pour une vis de culasse, tant pour une goupille, tant pour une tache à sa couverture, et trouve qu'il ne lui revient que 2 centimes. On les lui remet avec une ration de pain et sa feuille de route ; le v'là parti...

— Cric !

— Crac !

« Eh bien, ce n'est pas drôle, que se disait en route La Ramée ; comment, ces gredins-là me flanquent mon congé ! Enfin, n'importe ; nous d'viendrons ce que nous pourrons. »

La Ramée, qu'avait le cœur gros d'avoir quitté ses camarades, ne put pas manger de deux jours. Le troisième jour, il mangea la moitié de sa ration de pain, et tout en déjeunant, il découvrit par ses calculs qu'on l'avait carrotté d'une ration de pain et de plusieurs centimes.

« Ça n' peut pas se passer comme ça, qu'i' s' dit ; je n' suis qu'à vingt-six lieues et demie de la caserne ; j' vas aller réclamer. »

Comme il remettait le reste de son pain dans son sac, un homme passe, et lui demande la charité pour l'amour de Dieu. « Ma foi, dit La Ramée, je n'ai que 2 centimes sur moi ; mais, si vous avez faim, prenez mon pain, j'en gagnerai d'autre à la ville voisine. Que je m' mette à travailler un peu plus tôt ou un peu plus tard, qu'importe ? Je suis encore solide, et disposé à m'établir partout où je trouverai de l'ouvrage. Je n'ai plus ni pays, ni famille : j'ai presque oublié le nom de mon village. Ma mère, la pauvre vieille ! est morte. Avant d'entrer au service, j'étais tendrement aimé d'une payse, mais elle a maintenant soixante-quinze ans et quatorze enfants. J'avais encore un ami fidèle, qui a jugé à propos de faire un voyage d'agrément en Belgique, en m'emportant mon héritage. Malgré tout ça, je compte que la Providence protégera La Ramée, ex-fusilier à la cinquième du... »

— Arrête, s'écria le mendiant. Je te connais depuis longtemps ; j'ai su que tu étais victime des injustices de tes chefs ; j'apprécie ton bon cœur, et, pour te récompenser, je te fais le don de faire entrer dans ton sac tout ce qui te viendra à l'idée. Tu pourrais croire que je blague, mais, tel que tu m' vois, je suis saint Matthieu. »

La Ramée voulait se jeter aux pieds de son bienfaiteur ; mais celui-ci lui dit fièrement : « Un militaire ne doit jamais se mettre à genoux. » Et à l'instant il disparut dans un nuage avec un très-grand fracas...

— Cric !

— Crac !...

— Ah ! ma foi, je n' conte plus ; il y en a des masses qui dorment.

— Bah ! bah ! y en a pas plus de trois ou quatre ; va douc ! va done !

La Ramée se remit en route, mais à peine eut-il fait dix-neuf lieues de plus qu'il rencontra un autre individu qui lui dit : « Monsieur, vous n'avez pas l'air d'un millionnaire ; voulez-vous accepter une bonne place ? Vous ne me refuserez pas sans doute, quand vous saurez que je vous suis adressé par saint Matthieu, qui est enchanté de vos procédés, et désire vous être utile. — Je suis à vous, que dit La Ramée. — Venez donc, » reprit l'inconnu.

Ils entrèrent dans un bois et s'introduisirent dans une longue galerie souterraine et invisible, au bout de laquelle il y avait un tas de chaudières. « Votre emploi, dit l'inconnu, sera d'entretenir le feu sous ces chaudières, mais sans jamais regarder dedans, songez-y bien. Je vous donnerai 25 francs par jour ; et dans quelques années vous pourrez vous retirer avec un joli bénéfice. »

La Ramée accepta, et l'étranger le laissa seul. Au bout de quelques jours, l'ex-fusilier, s'embêtant à mort, ne put résister au désir de lever les couvercles des chaudières. Qu'y vit-il ! une foule d'individus qui se mirent à crier ensemble : « Ah ! mon cher La Ramée ! ah ! mon pauvre La Ramée ! je t'en supplie, tire-moi d'ici ! ah ! mon adorable, mon délicieux La Ramée ! — N' parlez pas tous à la fois, qu'i dit ; pourquoi diable êtes-vous là ? — J' vas t' conter ça, que dit un beau parleur, moi qui t'aimais tant, moi qui ai toujours été pour toi le plus tendre des sergents-majors. Le lendemain de ton départ, un gredin d' choléra nous a esquintés, moi, le capitaine, sa femme, le fourrier, le colonel et le caporal d'ordinaire ; le diable nous a empoignés tous parfaitement bien, attendu qu'il a été longtemps gendarme, et il nous a amenés ici, où tu es chargé de nous faire rôtir. Sensible La Ramée, délivre-nous ! »

La Ramée avait si bon cœur qu'il allait se décider à rendre la liberté aux damnés, quand il vit venir son bourgeois. Vite, il replaça tous les couvercles, et courut chercher du bois pour alimenter le feu ; mais le diable avait vu le manège, et lui lançait déjà des regards terribles.

« Tenez, dit La Ramée, en mettant son sac sur son dos, je vois bien que je ne vous conviens pas. Ainsi, j'aime autant vous quitter. — Me quitter ! s'écria le diable ; c'est-à-dire que tu vas rejoindre dans la chaudière ton sergent-major et tes autres chefs. — Saint Matthieu, viens à mon aide, que dit La Ramée ; je forme le vœu d'avoir le diable dans mon sac. » Et à l'instant le diable y fut. La Ramée ouvrit toutes les portes, et il sortit ce jour-là de l'enfer tous ceux qui avaient obtenu des grades depuis la création du monde, fourriers, gros majors, adjudants et autres. « Heureusement, que s' disait le diable dans l' sac, qu'i' n'en manquera jamais pour les remplacer ! » Mais v'là que La Ramée, rencontrant quatre maréchaux ferrants, met son sac sur l'enclume, et leur dit : « Prenez vos marteaux, camarades, et battez-moi mon sac de toutes vos forces et aussi longtemps que vous pourrez. » Pan ! pan ! pan ! les maréchaux battent le sac pendant deux heures, et le rendent à La Ramée, en lui disant : « Cré nom ! c'est dur comme le diable. — Je l' crois bien, »

que dit La Ramée ; et, ouvrant le sac, il leur fit voir le diable, qui décampait sans demander son reste.

La Ramée se servit très-avantageusement du don de saint Matthieu. Voyait-il des napoléons, un bon pâté, une brioche, une paire de bottes ou un château ; vlan ! il souhaitait, et l'affaire était dans l' sac. Il s' procura tous les plaisirs de la vie, tels que des femmes de tous les grades, de la gomme élastique, du vin d' Bordeaux, des aiguilles anglaises et des gibelottes de lapin. Mais enfin il mourut, et se mit en route pour le paradis. Arrivé à la porte, à cent lieues au-dessus du soleil levant, il voit saint Pierre en train de balayer. « N'est-ce pas ici que demeure saint Matthieu ? — Si fait ; qu'est-ce que tu lui veux ? — Je veux lui parler. — Ton nom ? — La Ramée. — Ah ! mon ami, faut t' passer d' entrer pour aujourd'hui ; franchement, tu l' es conduit sur terre comme un pas grand' chose. — Y a donc pas moyen d' s' arranger ? — Impossible. — Une goutte n' est pas de refus. — J' suis sourd. — Au moins, tu m' laisseras bien reposer un p' lit instant sur mon sac. »

La Ramée ôta son sac, le lança dans le paradis, dont la porte se trouvait entre-bâillée, et forma le désir d' être dedans. Saint Pierre courut après lui pour le faire sortir, mais le bon Dieu, qui se trouvait là, prononça ces paroles remarquables : « Qu' on le laisse en paradis, puisqu' il y est entré. »

Malgré son allure fantastique, ce conte est un tableau de mœurs exact, et c' est à ce titre que nous l' avons sténographié, après l' avoir patiemment écouté à plusieurs reprises et de diverses bouches. Nous avons distillé la quintessence des meilleures versions, et cherché à reproduire fidèlement le langage des narrateurs. *Cric !* cher lecteur ! faites-nous entendre un *cric* indicateur de votre attention. *Cric !... cric !... cric !...* Lecteur, seriez-vous endormi ?

LE SAMEDI. REVUE DE LINGE ET CHAUSSURE. INSPECTION  
GÉNÉRALE. CHANGEMENT DE GARNISON. TROUPES  
EN ROUTE. GRAND' HALTE. LOGEMENT  
CHEZ L' HABITANT.

Tous les jours s'écoulent à peu près semblables à celui que nous avons décrit.

La veille d' une revue de linge et chaussure amène un surcroît de travaux. On se prépare à cet examen en blanchissant les buffleteries et nettoyant les gibernes. En avant le *tripoli*... deux onces de *racine de patience*... de l' *huile d' avant-bras*... Ces interminables opérations ont inspiré aux cavaliers une interminable chanson :

C' est aujourd' hui samedi.  
Pansage de saint Denis,  
Astiquage et tripoli,  
Revue des effets sur les lits.

Pour cette revue, chaque compagnie se partage en deux sections. L'une inspectée par le lieutenant, l'autre par le sous-lieutenant, qui vérifient scrupuleusement l'état des effets de linge et chaussure, étalés au pied des lits avec autant de symétrie que dans la montre d'un magasin.

Une fois par an, vers l'automne, l'inspection générale varie peu agréablement la monotonie de l'existence militaire. Le général inspecteur, désigné par une circulaire du ministre de la guerre, arrive, et pendant huit à vingt jours est l'autocrate du régiment. Il interroge officiers et soldats sur leur instruction respective, il examine meubles et immeubles, hommes et choses, fait brusquement succéder les revues d'ensemble aux revues de détail, ordonne d'exhiber le contenu des sacs, puis de les endosser de nouveau pour la manœuvre. C'est sans doute afin d'indemniser les troupes de ce tracass, qu'on accorde à cette époque les congés de semestre et les congés illimités, en vertu desquels le militaire renaît à la vie commune :

*Tandem liber equus, campoque petitus aperto.*

Le changement de garnison est encore une distraction désirée. A peine a-t-on mis le pied dans une ville, qu'on brûle d'en être sorti. « Quand donc changerons-nous ? » demande-t-on ; et des plaisants, exploitant l'inconstance commune au profit de leur humeur joviale, s'amuse à semer de faux bruits : « Savez-vous la nouvelle ? Nous allons à Douai. — Bah ! — C'est positif... J'ai entendu le capitaine dire au lieutenant que le général avait dit au colonel qu'on lui avait dit que nous allons être envoyés à Arras. — Tiens !... » Le lendemain on désigne une autre localité, et en quelques jours on a ainsi parcouru toute la France sur les ailes de l'imagination.



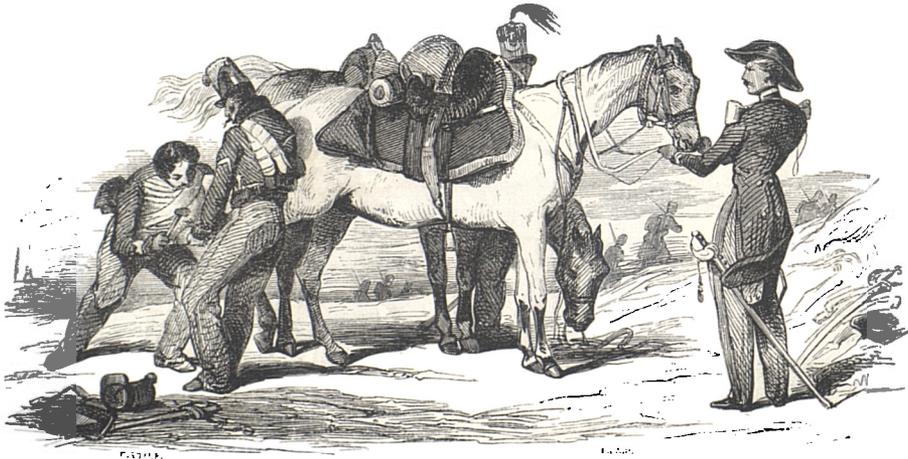
Enfin l'ordre de départ est donné. Les Arianes délaissées s'apprentent à mettre en action les *Regrets* et *Souvenirs* de M. Dubuffe. Les réclamations des créanciers qui n'ont pas eu la précaution de régler la veille se confondent avec le bruit des roulements, et les malheureux apprennent à leurs dépens comment on peut *payer ses dettes au son du tambour*. Ils suivent quelque temps, en marquant le pas, le corps qui s'éloigne, et rentrent en se promettant de se venger sur celui qui va venir. On s'achemine vers l'étape lointaine ; le gros de la troupe s'avance pédestrement, les faibles et les malades suivent sur des charrettes. Les plaisirs qu'on laisse derrière soi, ceux que promet l'avenir, les amours brusquement interrompus, font le sujet des entretiens. On chante des chansons dont la reproduction est interdite par les lois qui punissent les attentats à la pudeur. S'il reste dans le bataillon quelque vieux *grognaard*, ex-beau chanteur de la Grande Armée, il redresse la tête, et débite en se dandinant des refrains militaires, comme l'*Entrée des Français à Berlin*, anecdote historique en cinquante-sept couplets :

Roi de Prusse, êtes-vous endormi ?  
Voilà minuit qu'il sonne ;  
Ce sont les Français qui entrent dans Berlin ;  
Pous vous jouer le réveille-matin.

LE ROI DE PRUSSE (*se mettant sur son séant*) :

Ah ! que me dites-vous là !  
Votre discours m'étonne ;  
Si les Français sont dans mes états,  
J'ai perdu ma couronne.

La grand'halte met trêve aux chants, aux causeries, aux vœux, aux regrets, aux châteaux en Espagne. On s'arrête : les uns déjeunent avec des reliefs du repas de la veille ; les autres, dont la bourse est mieux garnie que le havre-sac, mettent en réquisition les talents suspects des Mignots villageois.



Les officiers de l'état-major font panser et ferrer leurs chevaux ; puis on continue la route, en faisant ample consommation de *charges* et de tabac à fumer. La pipe et les bons mots aident à oublier la pluie ou le soleil, et abrègent la distance qui sépare les voyageurs de l'étape. Comme l'élégant prêt à paraître dans un salon, les soldats, avant d'entrer en ville, font halte pour reviser leur toilette, rajuster leurs buffleteries, rétablir l'ensemble dans leurs mouvements et la sévérité dans leur tenue. Ils paraissent, musique en tête, tambours battants, et les citoyens, tout en admirant le bon ordre de la procession guerrière, songent avec ennui aux billets de logement qu'on va leur présenter.

Le logement des militaires marchant en corps, ou isolément avec feuille de route, est une charge pesante pour les habitants des villes. Aussi, quand les malencontreux locataires ne consentent pas à accepter une indemnité pécuniaire et à coucher à l'auberge, les bourgeois se contentent, aux termes de la loi, de leur *prêter les ustensiles de cuisine*, de leur *donner place au feu et à la chandelle*, et de les reléguer dans une mansarde. Mais chez les paysans, plus voisins du soldat par leur éducation, chez les simples agriculteurs d'entre lesquels sort la majorité de l'armée, les militaires voyageurs trouvent une hospitalité digne de Ruy Gomez de Sylva. Au lieu d'écorner leur ration de pain et leur prêt, ils s'asseyent à la table de la famille, sont copieusement régalez de cidre et de soupe au lard; et regrettés, quand ils s'éloignent, comme des amis de la maison.

#### PUNITIONS.

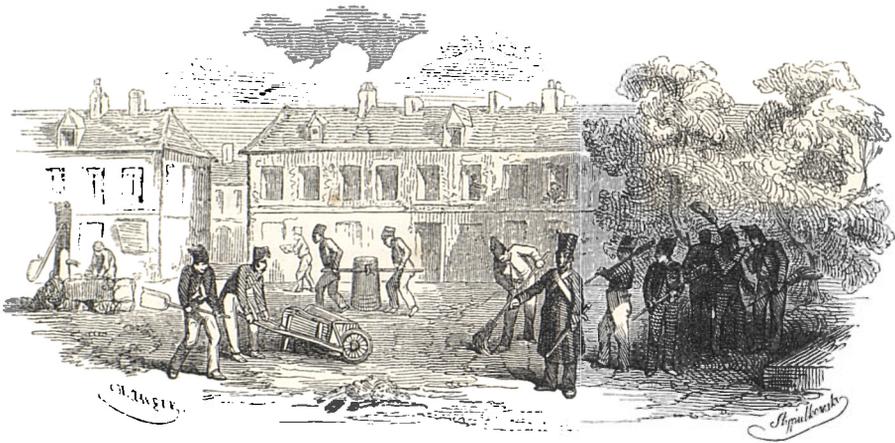
Dans le cours de cette vie militaire, dont presque tous les actes sont déterminés par des règlements, sous l'empire de lois sévères et de chefs absolus, il n'est guère de soldat qui échappe à la consigne, à la salle de police, à la prison et même au cachot.

Le droit de punir appartient aux chefs proportionnellement à leur grade. Le caporal peut infliger quatre jours de consigne et deux jours de salle de police, et la puissance pénale va toujours s'élargissant, jusqu'au faite de la hiérarchie militaire. Les colonels et lieutenants-colonels ont la faculté de condamner un homme à quinze jours de prison, quatre jours de cachot, un mois de salle de police, un mois de consigne.

Celui qui accumule les châtimens sur sa tête reçoit de ses camarades le titre de *pratique*. Ce n'est ni un mauvais soldat, ni un *sale soldat* ; il a d'ordinaire en partage l'intelligence et l'intrépidité. Il se costume proprement, n'est jamais *mal ficelé*, se drape dans l'uniforme, frise ses moustaches, pose sur le coin droit de l'œil droit son bonnet de police, en casse la corne, allonge la corde du gland. Son allure est gracieuse et hardie ; il boit avec élégance, *le coude à la hauteur du poignet*. Pourquoi donc mettre au nombre des brebis galeuses ce séduisant cavalier, ce courageux partisan ? c'est que la *pratique*, turbulente, amie des plaisirs et de la *bamboche*,

manque aux appels, brave les chefs, grève sa masse, vend clandestinement ses effets, et passe la moitié de sa vie en prison par amour de l'indépendance.

Les remplaçants, plus incorrigibles encore que les pratiques, apportent dans les régiments l'esprit d'insubordination ; mais comment se délivrer de ces êtres vénaux ? proscriera-t-on le remplacement comme contraire à l'égalité, au risque d'enlever aux sciences, aux arts, au barreau, aux administrations, des jeunes gens capables et instruits ? Doit-on déterminer, comme les cas d'exemption, ceux où l'on sera admis à se faire remplacer ? Faut-il que l'État, se substituant à d'avidés spéculateurs, désigne lui-même les remplaçants ? En attendant la solution de ces questions, soyez sûrs que, parmi les consignés occupés à *passer la jambe à Thomas* (vider les baquets d'urine), vous trouverez toujours plusieurs remplaçants.



Avant la récente adoption des guêtres en cuir, l'étranger qui pénétrait dans une caserne sous la protection indispensable d'un officier, l'auteur de cet article, par exemple, s'étonnait de voir des soldats chaussés d'une guêtre blanche et d'une guêtre noire. Ce travestissement ridicule annonçait qu'ils étaient consignés, membres du *peloton de punition*, astreints à toutes les corvées et aux ordres du sergent de garde de police, qui en pouvait faire l'appel à toute heure. La consigne est restée en vigueur, mais le signe ignominieux en a été justement supprimé.

La salle de police est une vaste chambre, garnie de lits de camp, avec sommiers, couvertures et traversins. Les murailles, jadis surchargées d'inscriptions, sont depuis peu proprement entretenues. Il est expressément défendu aux hôtes de ces lieux d'y jouer et d'y fumer, ce qui ne les empêche nullement d'y faire l'un et l'autre. Autrement, comment tromper l'ennui ? on n'aurait contre lui d'autre ressource que celle de médire des chefs, mais on se lasse à la longue de répéter les mêmes accusations, les mêmes diatribes, les mêmes injures. Il est vrai que, pour distraire les punis, un vieux sergent, désigné par le colonel, les tire de leur gîte deux fois par

jour, et leur fait faire l'exercice; parfois il les mène rudement, les chicane sur la rectitude de leurs mouvements, et prolonge les ports d'armes; mais, le plus souvent, non moins ennuyé que ses victimes, il les commande avec mansuétude, excuse leur mollesse à lever les bras, et se hâte de les congédier.



Le plus ancien en date à la salle de police prend le titre de président. Il a sur le lit de camp la meilleure place, la plus éloignée de la porte, des vents coulis, et du *goguenot* ou *thomas*. Les autres places sont distribuées suivant l'ordre chronologique d'entrée, de sorte que la pire échoit toujours au dernier arrivant.

Le président est traité par ses compagnons avec un respect ironique. En échange des honneurs attachés à sa place, il est tenu de leur fournir les objets de première nécessité, comme l'eau-de-vie, le tabac, les allumettes, les chandelles, dont la lueur, soigneusement dérobée aux yeux de l'adjutant, éclaire les parties de cartes nocturnes. Pour subvenir aux frais de ces denrées, qu'introduisent à la salle de police les hommes de *corvée de soupe*, le président recueille les contributions volontaires de l'intérieur, ou celles qu'envoient du dehors de généreux camarades; mais sa plus belle prérogative est de juger ceux qui paraissent pour la première fois à la salle de police. La porte s'ouvre; un nouveau venu s'avance, le président le salue cérémonieusement, et, mettant de côté le tutoiement habituel: « Depuis quand êtes-vous au service? — Depuis six mois. — Êtes-vous déjà venu ici? — Jamais. — Alors vous allez passer au conseil de guerre. »

Le novice a entendu parler de cette solennelle assemblée, mais les paroles du président ne laissent pas que de l'inquiéter; car il aperçoit parmi les assistants plusieurs *pratiques* qu'il sait disposées à se divertir à ses dépens, et à lui jouer sans scrupule tous les tours imaginables.

Le président s'installe au milieu du lit de camp transformé en lit de justice,

nomme un rapporteur, un exécuter des hautes œuvres, et deux gendarmes, entre lesquels l'accusé s'assied sur le sol ; la séance est ouverte.

LE PRÉSIDENT. — Accusé, levez-vous. Vos nom et prénoms?... Répondez et n'ayez pas l'air de rire, s'il vous plaît. Pourquoi vous a-t-on mis à la salle de police?

L'ACCUSÉ. — Pour moins que rien, mon doux juge; pour avoir manqué à une corvée de balai. (*Frémissement d'horreur dans toute l'assemblée.*)

LE PRÉSIDENT. — Et vous appelez ça moins que rien! N'est-ce pas le comble de l'égoïsme? ne savez-vous pas qu'en vous exemptant d'une corvée vous laissez tout le mal à vos camarades? Votre conduite est impardonnable.

L'ACCUSÉ. — Mais, mon président...

LE PRÉSIDENT. — Silence! vous manquez de respect au conseil. Appelez les témoins.

Un témoin se présente et prête serment.

LE PRÉSIDENT. — Connaissez-vous l'accusé?

LE TÉMOIN. — Oui, il est de ma compagnie.

LE PRÉSIDENT. — Quels sont ses antécédents, ses rapports avec ses camarades?

LE TÉMOIN. — Président, c'est un ours qui ne paye jamais à boire aux amis.

L'ACCUSÉ (*avec indignation*). — Par exemple, peut-on mentir comme ça?

LE PRÉSIDENT (*d'un ton sévère*). — Taisez-vous, vous aggravez votre position en manquant de respect au conseil. Témoin, persistez-vous dans votre déclaration?

LE TÉMOIN. — Oui, président; je crois que l'accusé n'est pas un *bon zigue*, et même je m'mélie qu'il flâne auprès des officiers.

LE PRÉSIDENT. — Savez-vous s'il a des moyens pécuniaires? (*Mouvement de curiosité marqué.*)

LE TÉMOIN. — Je crois qu'il a un père qui se *lâche* de temps en temps, et qui doit être propriétaire de n'importe quoi; à ma connaissance, l'accusé a reçu plusieurs lettres *chargées*. (*Murmures d'approbation.*)

LE PRÉSIDENT. — C'est bien; allez vous asseoir.

Les dépositions et la défense entendues, la parole est au rapporteur, qui, faisant ressortir l'énormité du cas, conclut à quelque peine effroyable. Les assesseurs se réunissent autour du président, et l'accusé, qui s'est retiré dans un coin pendant la délibération, est condamné, soit à *passer à la savate*, soit à rester cinq minutes la tête en bas dans le *goguenot*, et toujours à payer une quantité d'eau-de-vie proportionnée à ses ressources. Le président lui fait part de l'arrêt, et lui demande s'il a des observations à présenter sur l'application de la peine. On lui propose de la racheter: « Un homme comme vous ne voudrait pas subir une pareille sentence; y a moyen de s'entendre... Une bouteille de plus, hein? ça vous va-t-il? » Si le condamné se soumet sans murmure, il est comblé de félicitations; mais il ne saurait résister sans s'exposer à être berné dans une couverture, aussi impitoyablement que le fut Sancho par les mégissiers de Ségovie.

Les punis militaires ont, comme tous les prévenus, la manie d'être victimes de la plus odieuse injustice. Qu'un officier supérieur entre à la salle de police, les délinquants qu'il interroge lui répondent par des protestations d'innocence. « Moi, mon









colonel, j'ai été coffré sur un soupçon, on m'a soupçonné d'avoir découché, et me voilà. » Les plus coupables en action sont les plus innocents en paroles, mais moins par hypocrisie que par une illusion de l'amour-propre.

Il n'y a qu'un pas de la salle de police à la prison. L'emprisonnement, dont la durée ne peut excéder quinze jours, est plus ou moins rigoureux, selon qu'on le subit à la prison du corps ou à la prison de ville. Quelle honte, en effet, de traverser les rues sous bonne escorte, exposé en spectacle à la multitude! Le soldat, dans une position, envisage moins les souffrances physiques que l'idée de déshonneur qu'on y attache; le cachot, variété de la prison, est regardé comme un séjour bien plus redoutable. On y est dispensé de corvées et de service, on n'y dort pas moins à l'aise jusqu'à la salle de police, mais c'est le cachot.

Lorsqu'un soldat a lassé la patience des chefs, lorsque le nombre de ses punitions forme, sur le *livre rouge*, un effrayant total, le colonel du régiment, sur le rapport du capitaine et l'avis du chef de bataillon, convoque un conseil de discipline, présidé par un chef de bataillon, et composé de trois des plus anciens capitaines et de trois des plus anciens lieutenants, pris hors du bataillon auquel appartient le militaire inculpé. Le lieutenant général prononce en dernier ressort, et, s'il juge tous les moyens de répression épuisés, fait diriger le soldat sur une compagnie de discipline, que le ministre a désignée. Les huit compagnies de fusiliers et les quatre de pionniers de discipline réunissent donc le rebut de l'armée, confié à la direction d'officiers capables et sévères. Mais cette même effervescence, qui ne peut s'accommoder aux règles calmes et froides de la discipline, est souvent formidable aux ennemis. L'amour du bruit, du tumulte, des rixes, est devenu du courage en présence des Arabes, et plusieurs fois les proscrits se sont réhabilités par la victoire.

L'inconduite amène devant le conseil de discipline; le crime, devant le conseil de guerre. Avant de subir une peine infamante, le condamné cesse de faire partie de l'armée. Vous l'avez vue, cette lugubre cérémonie qui attristait à Paris les habitants de la place Vendôme, et n'a plus lieu sur un emplacement déterminé. Le tambour bat, des détachements se rangent en bataille; d'une voiture grillée, prison ambulante, sortent des hommes affublés de casaques grises, trainant un boulet aux pieds. On les conduit au milieu du carré formé par les troupes, et, dès que leur dégradation militaire est prononcée, ils sont promenés entre les rangs, le front pâle et la tête baissée. C'est là le commencement d'une expiation qui finit à Belle-Ile-en-Mer ou au fort de Mers-el-Kebir.

Spéctacle plus douloureux encore! le condamné à mort marche au milieu d'un peloton de douze vieux soldats, dont l'abattement prouve qu'ils répugnent au métier de bourreaux. Des bataillons du même corps, sans armes, suivent pour assister à ce terrible exemple. Le condamné s'avance d'un pas ferme, fumant son *brûle-gueule* avec une apparente tranquillité. Quelles pensées l'agitent? *est-il torturé par les remords, attendri par le repentir, épouvanté de ce qui l'attend de l'autre côté du tombeau?* Non; une seule idée le préoccupe: il songe à tomber avec courage; il a peur, non de la mort, mais du mépris de ses camarades; c'est assez d'être odieux par son crime, il tâche de ne pas être vil par sa lâcheté. Le voici à la place fatale: il met

un genou en terre, il refuse le bandeau qu'on lui présente, il use du dernier privilège de commander lui-même le feu. Une détonation retentit ; quatre hommes ont visé à la tête, quatre au ventre, quatre à la poitrine : le condamné tombe ; et si quelque étincelle de vie lui reste encore, un des soldats prend un des fusils qu'on a chargés d'avance, et, d'un coup à bout portant dans la tempe, achève le moribond ensanglanté. Ah ! puisque la peine de mort n'est pas encore rayée de nos codes, pourquoi, du moins, n'épargne-t-on pas à nos soldats un pénible fratricide ? d'où vient qu'on ne livre pas les condamnés militaires aux bourreaux de profession ? C'est que des prestiges d'honneur environnent le soldat jusque dans l'ignominie, et qu'on a voulu que son supplice ressemblât à la mort sur le champ de bataille.

## CANTINES.

Passons à de moins sombres tableaux ; entrons dans les cantines, où, sur des bancs de bois, se succèdent sans cesse des couples qui trinquent fraternellement. Suivant un axiome des casernes, *un soldat français ne doit pas faire suisse, ne boit jamais seul*. La civilité exige que l'individu altéré cherche un confrère pour lui tenir tête, et il ne manque jamais d'en trouver. S'il ne fait point les premières avances, si sa générosité a besoin d'être stimulée, un camarade lui adresse l'inviolable formule du bonjour militaire : *Payes-tu la goutte ?* Et la réponse est rarement négative. Celui qui reçoit une *lettre chargée* contracte l'obligation de laisser une partie de ses fouds entre les mains du cantinier. « Allons, suivez-moi, les autres ; *y a gras* aujourd'hui : mon père s'est *fendu* d' dix francs, j' paye une *goutte militaire*. » Cette qualification désigne un grand verre rempli de *tord-boyaux* jusqu'aux bords. Sans mal augurer de l'énergie digestive de nos lecteurs, nous présumons que la plupart n'accepteraient pas volontiers cette politesse.

C'est principalement le premier jour de l'an que la cantine regorge de visiteurs. L'usage de se souhaiter *une bonne année accompagnée de plusieurs autres* équivaut, pour les soldats, à celui de s'offrir une *goutte*, également accompagnée. A force d'*honnêtetés* réciproques, il y a peu d'hommes, au déclin de ce grand jour, qui soient capables de suivre géométriquement le plus court chemin d'un point à un autre. La discipline s'est relâchée, et l'on en profite amplement. On se couche au milieu d'un monde imaginaire créé par les vapeurs de l'ivresse, et qui se dissipe avec elles ; mais, le lendemain, que le réveil est triste ! on se frotte les yeux, on se cherche : « Où donc est Dumont ? — A la prison de ville, pour avoir tiré le sabre contre un bourgeois. — Où donc est Jeannisset ? — A la salle de police, pour dispute de cabaret. — Où donc est La Valeur ? — Ah ! le pauvre diable !... il a insulté un lieutenant dans la rue, il a levé la main sur lui ; mais on aura égard à ses antécédents, et il ne sera probablement condamné qu'aux compagnies de discipline. »

Dans ce pays de la cantine est un être aborigène, le *carottier*, enjôleur de conscrits, narrateur de batailles, dont il s'est tenu à distance respectueuse, et dans ses complaisances, dans ses récits emphatiques, dans ses flatteuses apostrophes, guidé uniquement par le désir de reboter aux dépens d'autrui.

Il y avait en 1852, dans le 6<sup>e</sup> régiment de lanciers, un cuisinier en pied nommé Génot, buveur comme une éponge et carottier infatigable. Il s'enivrait fréquemment d'eau-de-vie, et un jour qu'il avait été saisi par le froid, il serait mort asphyxié si on ne l'avait enterré dans le fumier. Sa formule de pétition était : « Bonjour, bonsoir, tu vas m'payer la goutte. » Et il fallait obéir ou dégainer.

Un soir, rentrant au quartier, il aperçoit un nouveau venu parmi les soldats de la garde de police : « Bonjour, bonsoir, lui crie-t-il ; t'es un nouveau, tu vas m'payer la goutte. J' te fais la cuisine ; c'est mon droit. »

Le soldat avait été averti des exigences de Génot, et il répondit sans s'émouvoir : « C'est possible, mais je ne te payerai rien du tout.

— Tu me r'fuses.

— Positivement.

— Alors, mon garçon, nous nous alignerous.

— Ça me va. »

On prend rendez-vous pour le lendemain, et après l'appel d'onze heures on se rend sur le terrain. Celui que Génot avait pris pour une recrue était un remplaçant qui avait déjà six ans de service, et qui soutint de pied ferme les attaques de son adversaire. Il le laissa s'escrimer inutilement, le ménageant, et opposant le plus imperturbable sang-froid à la fureur du cuisinier demi-ivre. Enfin celui-ci reçut un coup de pointe sous l'aisselle droite.

« Bonjour, bonsoir, » dit-il en prenant possession d'un lit d'hôpital, qu'il ne devait pas occuper longtemps : un quart d'heure après, il râlait. Il resta plusieurs minutes sans prononcer un seul mot, puis on l'entendit murmurer : « Bonjour, bonsoir. » Ce furent ses dernières paroles.

Les vivandières sont tenues par des femmes de sous-officiers, de caporaux, de soldats ou de tambours, désignées par le colonel, et qu'il ne faut pas confondre avec les blanchisseuses-vivandières. Celles-ci sont reconnaissables à leur chapeau ciré, à leur corsage bleu, à leur jupe écarlate. Elles colportent de l'eau-de-vie dans un tonnelet, et suivent à pied les régiments en marche, tandis que les vivandières-cantinières, à la tête d'un établissement plus stable, achètent une charrette pour se transporter avec leurs bagages. Pour obtenir le privilège de débiter des liqueurs alcooliques, il faut être légitimement unie à un militaire en activité dans le corps, et les colonels ne doivent accorder aucune permission de mariage qui aurait pour résultat d'excéder le nombre de cantinières déterminé par les ordonnances.

Les vivandières sont nées pour la guerre et pour l'amour. Il en est de surannées qui, sur les buttes Chaumont, portaient à boire aux derniers défenseurs de Paris, et qui disent : « Telle que vous me voyez, mon mari a reçu quatorze blessures. » L'armée garde le souvenir d'Antoinette Moron, cantinière du 25<sup>e</sup> de ligne, décorée de la Légion d'honneur au siège d'Anvers, en décembre 1852. Dans les actions les plus chaudes, elle courait de rang en rang, distribuait ses liquides, exhortait les conscrits, relevait les blessés, et passait entre les tranchées et la citadelle pour aller porter à boire à des détachements isolés. « Antoinette Moron, cantinière du 25<sup>e</sup> de ligne, dit l'ordre du jour du 24 décembre, donne des preuves journalières de cou-

rage et de dévouement ; elle a retiré sous le feu de l'ennemi un mineur qui était tombé dans un fossé ; déjà elle avait eu son chapeau traversé d'une balle en secourant un blessé, et elle avait cherché un brancard pour en transporter un autre, au milieu des bombes et des boulets : elle mérite la reconnaissance de l'armée. »

Cette femme héroïque avait alors environ trente-deux ans, les cheveux bruns, la physionomie expressive, la taille peu élevée, mais le corps robuste. Les soldats l'aimaient et la respectaient à l'égal d'une sœur de charité.

Les vivandières passent pour avoir les mœurs faciles ; mais ne faudrait-il pas que ces femmes, isolées au milieu d'une population masculine, fussent des citadelles bien imprenables, pour résister aux attaques d'une légion d'adorateurs ? leur périlleuse position n'excuse-t-elle pas quelques faiblesses ? et si leurs maris sont totalement dénués de philosophie, ne peuvent-elles leur répéter ces paroles foudroyantes d'une cantinière à son époux outragé : « Tais-toi, tu n'es qu'un égoïste. »

Jamais, dans ses amours, la vivandière ne s'abaisse jusqu'au *pékin* : l'état militaire est pour elle la noblesse, et elle ne veut pas déroger. Un bourgeois lui ferait inutilement une cour assidue durant plusieurs années consécutives ; on ne la séduit que sous l'uniforme : si vous voulez lui plaire, engagez-vous.

Le cantinier ou cambusier s'efface devant sa femme. Soldat cabaretier, renonçant à toute espèce d'avancement, il ne se propose que de s'enrichir en débitant ses denrées. Compatissant à la détresse de ses camarades, il leur prête aisément de l'argent, avec ou sans intérêt. Il est souvent possesseur d'un chien caniche qui suit les traces du grand Munito. Le fidèle compagnon du cantinier fait le mort, marche sur trois pattes, porte dans la gueule un billet d'hôpital quand il joue le rôle de blessé, mord les soldats, se laisse caresser par les officiers, et accompagne toujours la garde montante de la caserne à la place d'armes.

#### COMPAGNIE HORS RANG. VAGUEMESTRE.

Outre les soldats qui font le service, il est dans tous les corps des soldats-ouvriers, tailleurs, bottiers, armuriers, personnages plus industriels que militaires. Ils forment, sous les ordres du capitaine d'habillement, la compagnie ou peloton hors rang, de laquelle dépend aussi le vagemestre.

Le vagemestre, facteur du régiment, est un sergent-major dans l'infanterie, et dans la cavalerie un maréchal des logis. Il reçoit sa commission du conseil d'administration. Il retire de la poste, sous sa responsabilité, les lettres, paquets, argent et effets, et les répartit immédiatement, sans exiger personnellement aucune rétribution, entre les caporaux rassemblés chaque jour autour de lui à l'issue de la parade. Il remet lui-même les lettres adressées au colonel et aux soldats de la compagnie hors rang.

Quand arrive une lettre chargée, toujours impatiemment attendue, les fonds qu'elle contient ne sont perçus qu'avec des formalités dont le but est d'en assurer la remise intégrale. Le soldat qui vient de recevoir un souvenir matériel de ses parents ou de ses débiteurs porte son mandat chez le sergent-major. On inscrit sur le *livre de*

*reconnaisances* le nom des lieux de départ et d'arrivée, la date de l'arrivée, les nom et prénom du destinataire ; le précieux mandat passe entre les mains du vagemestre qui touche l'argent, et le rapporte au sergent-major : celui-ci, en présence de l'officier de semaine, remet la somme au soldat, libre enfin de jouir de son trésor, après avoir signé ou fait une croix sur le livre des reconnaissances.

En campagne, le vagemestre escorte les équipages qui sont portés à dos de mulet, à la suite de l'armée.

#### PERRUQUIER. MAÎTRE D'ARMES. DUELS.

Nous décrivons ici deux individus, qui présentent quelque analogie avec les membres de la compagnie hors rang, en ce qu'ils ne partagent pas les habitudes de la majorité des soldats. Ce sont le maître d'armes et le perruquier de compagnie.

Facétieux comme un Gascon, alerte comme un enfant de Paris, bavard comme une vieille commère, et passablement ivrogne, le perruquier a conservé sous l'uniforme presque toutes les allures du *Figa ro civil*. Il porte sous le bras les instruments de supplice avec lesquels il se vante de faire une barbe par minute. Ses pratiques, hélas ! sont victimes de ses prétentions à la célérité, et quiconque sort de ses mains avec trois balafres seulement doit s'estimer aussi heureux qu'une sentinelle perdue qui échappe aux balles des avant-postes. Ses ciseaux ne sont pas moins dévastateurs, et détériorent sans pitié les plus belles têtes. Il est constamment placé entre les deux cornes d'un dilemme, la coquetterie des soldats et la tyrannie de l'ordonnance : s'il coupe les cheveux trop court, s'il les réduit aux dimensions fixées par le règlement, il provoque le ressentiment du soldat qu'il prive d'un ornement naturel ; s'il laisse des touffes et des boucles, il s'expose aux reproches du caporal. Cruelle perplexité !

Le perruquier touche mensuellement, sur les fonds de l'ordinaire, dix centimes par homme qu'il rase ; deux fois par semaine, accompagné de l'adjudant de service, il va raser les malades et les détenus.

Le premier maître d'armes est ordinairement un sous-officier qui enseigne avec un égal succès l'escrime, le bâton, et même la savatè. Fier de sa science, il n'échangerait pas sa position contre un grade supérieur, s'il lui fallait renoncer au plaisir d'apprendre à ses camarades le contre de quarte et le contro de tierce. Il n'est pas à ses yeux d'art plus grand, plus noble que l'escrime ; et, dût-il choquer les prétentions de maîtres de danse qui pullulent dans les régiments, il dirait volontiers, comme le maître de M. Jourdain, « que la science des armes l'emporte hautement sur toutes les sciences inutiles, etc. » Il a passé sa vie à la cultiver, et, à l'en croire, tous ceux avec lesquels il s'est mesuré ont déclaré qu'ils *n'étaient pas de force*.

Le premier maître est seul exempt de service, quoiqu'il soit payé par ses élèves, et non plus par les régiments, l'étude de l'escrime ayant cessé d'être obligatoire.

Les autres maîtres et les prévôts remplissent à la fois leurs obligations de soldats et de professeurs. Tous, animés d'un égal enthousiasme, aiment à disserter sur la *pointe* et la *contre-pointe* (l'épée et le sabre), à lutter les uns contre les autres. Dans les assauts d'armes, ils rivalisent avec les professeurs civils par l'habileté de leur jeu, et, le lendemain du jour où ils se sont signalés, ils montrent avec orgueil cette réclame insérée dans les journaux : « Un assaut d'armes donné dimanche, au bénéfice de M. N., ex-premier maître du 56<sup>e</sup> de ligne, a été très-remarquable ; tous les premiers maîtres des régiments de la garnison de Paris se sont fait un devoir d'y paraître, et on a surtout admiré le jeu de MM.\*\*\* ; tous ceux qui ont assisté à cet assaut ont rendu justice pleine et entière aux représentants que l'armée avait envoyés à cette cérémonie militaire. »

En 1855, trois maréchaux de logis de la gendarmerie de Montmédy sont invités à déjeuner par trois maréchaux de logis des chasseurs à cheval de la garnison. On s'installe, on cause, tout en savourant le jambon de Lorraine et le vin d'Augny ; la conversation s'engage sur le mérite respectif des bottes, et bientôt l'on veut passer de la théorie à la pratique. Les convives vont chercher épées et *bancals*, sortent de la ville, s'arrêtent dans un champ, ôtent leurs habits, et commencent à ferrailer. Deux seulement restent spectateurs avec quelques militaires qui les avaient suivis. Le sang ne tarde pas à couler, mais les blessés sont les premiers à mêler leurs applaudissements à ceux de l'assistance. Des *bravos*, des *très-bien*, des murmures approbateurs accueillent les beaux coups ; on songe à l'*art* seul, et nullement aux estafilades. Comme les gladiateurs romains, les maîtres d'armes tomberaient en souriant.

Quand un maître d'armes ou un prévôt se trouve à la salle de police pendant la tenue d'un conseil de guerre, il s'approche du condamné et lui dit, en lui montrant deux sabres de bois : « Pour subir la punition d'un militaire, il faut vous montrer digne de l'être ; nous allons voir si vous savez vous servir des armes ; prenez un sabre, et mettez-vous en position. » Pendant qu'il place le condamné, il lui tâte les goussets, et par d'adroits attouchements s'assure de ce qu'ils contiennent. « Maintenant en garde ! Une !... deux !... fendez-vous ! parez !... » Les bottes du maître sont dirigées sur les goussets, et la galerie d'applaudir toutes les fois que l'argent résonne. « Ah ! le beau coup ! l'admirable coup ! » L'enthousiasme est en raison des indices fournis par le son du métal.

Le maître d'armes intervient dans tous les duels. Deux soldats se sont insultés ou frappés ; ils exposent leurs griefs réciproques à leur lieutenant, qui, s'il juge le cas grave, sans se compromettre par une autorisation positive, leur dit d'un ton bourru : « Ça ne me regarde pas ; allez trouver le maître d'armes. »

Ce dernier règle les conditions et fournit les armes d'une lutte rarement meurtrière, car il est là pour parer les coups de pointe et les bottes dangereuses. L'effusion de quelques gouttes de sang satisfait l'honneur offensé ; mais la querelle est plus sérieuse quand elle s'est élevée entre des hommes de divers corps. Aux causes de désunion antérieures à l'entrée au service, la différence de pays, de mœurs, de dialecte, de caractère, s'adjoignent, dans le cours de la vie militaire,

des haines engendrées par l'esprit de corps. Chaque régiment se croit supérieur aux autres. La rivalité n'existe pas seulement entre la cavalerie, qui appelle les fantassins *pousse-cailloux*, *sous-pieds de guêtres*, et l'infanterie, qui riposte par les mots de *grands penseurs* et de *crottin de cheval*; les divisions et subdivisions d'une même arme aspirent à la primauté. Des animosités traditionnelles ont souvent pris naissance dans une faveur accordée à tel régiment au préjudice de tel autre, dans des modifications d'uniforme ordonnées pour celui-ci et refusées à celui-là. Ces discussions, amorties par le calme de la vie de garnison, se raniment plus vivaces que jamais durant la guerre, au moment où l'union est indispensable.

Les duels suivent la marche ascendante ou décroissante de l'esprit militaire. La garde impériale comptait dans son sein des troupiers qui provoquaient un homme, parce qu'ils *n'aimaient pas son physique, non plus que sa musique*, et l'individu qu'ils avaient regardé de travers avait d'excellentes raisons pour faire un testament. Les duels se multiplièrent après 1850, et cessèrent avec l'exaltation belliqueuse de cette époque. En Afrique, où la guerre est implacable et acharnée, nos soldats tournent souvent les uns contre les autres des armes qu'ils devraient réserver à la défaite des compagnons de l'émir.

#### ENFANTS DE TROUPE.

Les enfants de troupes sont des fils légitimes de soldats, caporaux et sous-officiers décédés ou en activité. Leur admission est proposée par le chef du corps, et décidée par le lieutenant général commandant la division. Les fils d'officiers ne sont reçus qu'à défaut d'autres, et nommés par le ministre de la guerre sur la demande des chefs de corps et des commandants de divisions. On admet les enfants de troupe à deux ans, si le père et la mère font partie du corps, et, dans le cas contraire, à huit ans révolus. A quatorze ans, ils sont tenus, sous peine d'exclusion, de servir comme tambours, clairons, trompettes ou musiciens, en attendant qu'ils aient l'âge de s'engager.

Destinés par leur naissance au service, ces enfants partagent pour le *pékinisme* l'aversion des vieux troubadours, et comparent fièrement leur précoce expérience avec la gaucherie des recrues nouvellement débarquées. Grandissant dans les casernes, ils apprennent de bonne heure, pour peu qu'ils aient des dispositions naturelles, à jurer, à boire, à fumer, à jouer de la canne. Heureusement que leur éducation ne se borne pas à l'acquisition de ces précieuses qualités, et qu'ils recueillent l'héritage du courage et du dévouement paternels.

CAVALERIE. CORRESPONDANCE DES GRADES DE LA CAVALERIE  
 AVEC CEUX DE L'INFANTERIE. OFFICIER DE CAVALERIE.  
 ENGAGÉS. VIE DU CAVALIER. SONNERIES. PAN-  
 SAGES. NOURRITURE. CLASSES. CORVÉES DE  
 POMPE, D'ÉCURIE, DE FOURRAGE. GARDE  
 D'ÉCURIE. CARABINIERS. CUIRASSIERS.  
 DRAGONS. LANCIERS. HUSSARDS.  
 CHASSEURS. CHASSEURS D'A-  
 FRIQUE ET SPAHIS RÉ-  
 GULIERS.

Toutes les précédentes esquisses s'appliqueraient exactement au cavalier, si les soins de sa monture n'augmentaient ses charges et ne diminuaient ses loisirs. Il en résulte des différences morales que nous ne devons point négliger.

La cavalerie se divise en grosse cavalerie, comprenant les carabiniers et les cuirassiers ; en cavalerie de ligne, composée des dragons et des lanciers ; et en cavalerie légère, subdivisée en hussards et chasseurs.

Les grades sont les mêmes dans l'infanterie que dans la cavalerie, jusqu'à celui de maréchal des logis chef exclusivement. A partir de ce dernier, la concordance s'établit de la manière suivante :

Maréchal des logis chef.	Sergent-major.
Maréchaux des logis.	Sergents.
Maréchaux des logis fourriers.	Fourriers.
Brigadier élève fourrier.	Caporal élève fourrier.
Brigadiers.	Caporaux.
Trompette maréchal des logis.	Tambour-major.
Trompette brigadier.	Caporal tambour.

Les officiers de cavalerie sont plus pimpants, plus séducteurs, plus sémillants que les officiers d'infanterie, et semblent avoir gardé quelque reflet des mœurs des anciens chevaliers. Quoique leurs appointements soient modiques, et parfois écornés par des pertes de chevaux, l'économie n'est point leur vertu. Ils prodiguent l'argent et usent de leur crédit avec une aisance de gentilshommes. Ils éclipsent, par le faste de leurs dépenses au café, leurs collègues de l'infanterie. Ils semblent avoir besoin de plus d'émotions, de plus d'agitation, de plus de plaisirs pour se distraire de soins pénibles et rebutants. Ils cherchent dans les cercles, auprès du beau sexe, l'oubli des chevaux et de l'écurie ; et la rudesse de leur ton, la brusquerie de leurs manières, rappellent rarement le lieu où ils ont souvent passé la matinée.







TYPES DE CAVALERIE









E. LAMI.

LOUIS.

CHAMBRE D'OFFICIERS DE CAVALERIE









E. LAMI

BRIGNOT

LIEUTENANT PORTE-ÉTENDARD

(Carabiniers).









OFFICIER DU 8<sup>e</sup> RÉGIMENT DE HUSSARDS.









COLONEL DES CHASSEURS D'AFRIQUE



Les sous-officiers enchérissent encore sur leurs supérieurs par leur bonne humeur, leur libéralité, leur aisance et leur air déterminé. Tandis que les fourriers d'infanterie n'élèvent guère leurs prétentions conquérantes au-dessus des grisettes, les sous-officiers de cavalerie, plus sveltes et plus audacieux, exercent sur les jeunes filles de la classe bourgeoise la magnétique influence de leur bonne mine.

Les armes de la cavalerie sont : pour les carabiniers et cuirassiers, le sabre droit ou *latte* et le pistolet; la cavalerie mixte et la cavalerie légère portent le sabre à *la Montmorency*. Les dragons ont un fusil sans baïonnette, qui leur permet au besoin de combattre à pied comme l'infanterie. Il y a par régiment de lanciers deux escadrons de tirailleurs, armés de mousquetons, et exercés au tir à cheval.



Les uniformes de la cavalerie surpassent en magnificence ceux de tous les autres corps. Riches pelisses, amples dolmans, légers czapskas, élégants shakos, casques aux crinières ondoyantes, lui ont été prodigués. Le bleu céleste, le gris argentin, le cramoisi, le garance, l'aurore, le jonquille, l'écarlate, le noir, le blanc, le vert, s'unissent sur les vêtements des lanciers et des hussards. La beauté du costume, la noble tournure du cavalier en selle, l'avantage de dominer la foule du haut d'un bucéphale normand ou mecklembourgeois, sont autant d'appâts qui attirent dans la cavalerie plus d'enrôlés volontaires que dans les troupes à pied. Vous n'avez jamais été fort en version grecque, jeune homme ; l'Université vous a donné peu de science et beaucoup de pensums ; vos professeurs vous ont prédit que vous mourriez sur l'échafaud ; échappé du collégé, vous montrez un goût prononcé pour l'estaminet, la poule, la bouillotte et les grisettes. Que fait votre famille, désolée au point de regretter les lettres de cachet ? elle vous insinue que vous n'êtes bon qu'au métier des armes, et, pressé sur le choix d'un état, incapable de rester assis devant un bureau, vous optez pour la cavalerie. Un faux éclat vous a séduit ; mais après quelques jours d'épreuve, quel cruel désappointement ! Vous espériez de nobles occupations, et vous êtes soumis à une tâche de palefrenier ! vous comptiez vous parer d'un superbe uniforme, et la plupart du temps, vêtu d'un grossier pantalon d'écurie, les pieds nus dans de rudes sabots, vous piétinez sur le fumier ! Aussi, quand vous saisissez la plume pour écrire à votre famille, votre lettre est-elle le triste exposé de vos tribulations.

« Mes chers parents,

« La présente a pour but de vous annoncer que je me porterais à merveille, si je n'étais courbaturé des pieds à la tête. Cette circonstance ne vous paraîtra nullement surprenante quand vous aurez idée de l'existence que je mène. Vous me plaindrez, je n'en doute point, malgré vos griefs contre moi, et vous conviendrez qu'il vaut mieux être cleric de notaire, saute-ruisseau, ou même garçon herboriste que de servir dans la cavalerie.

« La trompette nous réveille à six heures du matin. Si nous n'avions pas l'agrément d'être au mois de novembre, ce maudit instrument retentirait dès quatre heures et demie ; mais ses accords, pour être plus tardifs, n'en sont pas moins exigeants. Les sonneries sont les grandes régulatrices de notre journée ; les soldats qui ont de l'oreille savent reconnaître la signification de chacune d'elles, et les interprètent par des paroles correspondantes. On sonne le déjeuner des chevaux : *Donnez la botte, donnez la botte.* On sonne la manœuvre : *Oh ! les pierres en bois ! les pierres en bois.* Ou, pour varier : *Oh ! les maladroits ! les maladroits !* Cette langue musicale est encore de l'hébreu pour moi, et la présence du plus chétif des trompettes me fait tressaillir comme celle d'un odieux persécuteur.



« Nous sommes réellement les domestiques , les esclaves de nos *poulets* d'Inde. En nous levant , nos premiers soins sont pour eux. Ils prennent leur nourriture dès six heures un quart , tandis que nous restons à jeun jusqu'à neuf heures. Leur domicile est récuré chaque matin , et entretenu aussi proprement qu'une salle de danse.

« On sonne à midi pour leur dîner , à deux heures pour leur pansage , à sept heures et demie pour leur souper ; les hommes semblent leur être totalement sacrifiés. Tout bien traités qu'ils sont , ces animaux ont de bizarres caprices ; il en est de sincèrement attachés à leurs maîtres , et qui réaliseraient au besoin cette gravure du *cheval du trompette* , suspendue aux murs du salon de mon père. Il en est de bons et honnêtes envers leurs camarades , mais j'en ai vu prendre en grippe un voisin , et faire tapage , briser leurs liens , lancer des ruades , tant qu'ils n'avaient pas obtenu qu'on éloignât l'objet de leur antipathie. D'autres , gourmands , égoïstes , au lieu de manger l'avoine qu'ils ont devant eux , commencent par dévorer celle d'un confrère , dont ils repoussent ensuite à coups de dent les tardives réclamations. D'autres encore , sachant par expérience que l'encombrement de l'écurie ne permet pas à tous de se coucher , se hâtent de s'étendre sans avoir besoin de sommeil , et contraignent ainsi les moins prévoyants à se tenir debout faute de place.

« Ces études sur la race chevaline ne sont point sans intérêt ; mais pourquoi suis-je à même de les faire ?

« Dieux ! que ne suis-je assis à l'ombre des forêts !

ou plutôt à la table paternelle , que la cuisine du quartier n'est pas de nature à

me faire oublier ! Je mange, moi, septième, à la gamelle. Les plus avides désignent, du bout de leur cuillère, le morceau de viande qui leur convient ; chacun puise à la terrine sa quote-part de bouillon aveugle, et quiconque veut se servir avant son tour reçoit de rudes coups sur les doigts. Il y a de vieux routiers qui courbent le manche de leur cuiller pour qu'elle contienne davantage ; quelle petitesse !

« Comme digestifs, j'ai l'exercice, la leçon de *paquetage*, le maniement des armes et les *classes*. Ce mot renouvelle en moi de cuisants souvenirs ! Croiriez-vous qu'un barbare instructeur me fait trotter pendant une demi-heure à *cru*, sans la moindre apparence de selle ! J'y songe d'autant plus vivement, que je suis assis pour vous écrire.

« Et puis, je suis accablé de corvées, *corvée de pompe*, *corvée d'écurie*, *corvée de fourrage*, etc. Tantôt je pompe pendant une heure pour abreuver les chevaux ; tantôt, tenant en main un *pinceau*, plus vulgairement nommé balai de bouleau, je nettoie le sol de l'écurie, et transporte ensuite à l'extrémité de la cour le fumier amoncelé dans une lourde civière. Voilà trois jours, on m'a envoyé chercher du fourrage au magasin. Je suis revenu portant sur la tête dix bottes de foin, serrées dans le moindre volume possible avec la corde à fourrage. Cette coiffure, appelée *trousse*, *colback*, ou *bonnet à poil*, ne me sied pas merveilleusement, à ce qu'il paraît, car les gamins de l'endroit m'ont poursuivi de leurs sarcasmes pendant toute ma route. Quelle humiliation pour un homme qui a fait ses humanités !



« Mon lieutenant, d'un ton goguenard et dégagé, m'annonce pour demain une *garde d'écurie*. Après avoir veillé pendant le jour à la propreté de l'écurie et à la bonne harmonie des chevaux, je passerai la nuit sans dormir auprès de ces heureux quadrupèdes, m'exposant à être consigné par le maréchal des logis de semaine si je me fabrique un *lit de plume* avec deux civières et une botte de paille. A midi, lorsqu'on relèvera la garde, il faudra me présenter en pantalon de treillis, sabots cirés et musette au bras <sup>1</sup>.

« Vous voyez mes peines, chers parents ; tâchez donc de me faire rentrer dans le 6<sup>e</sup> *chapeau rond* ; sollicitez mon congé ; placez-moi où vous voudrez, dans une étude ou dans un magasin ; mais rendez-moi à la vie civile, puisque la prolongation de la paix ne me permet point d'espérer une glorieuse diversion à mes ennuis. »

Astreints aux mêmes travaux, les cavaliers de différentes armes devraient fraterniser ensemble ; mais l'esprit de corps les sépare.

<sup>1</sup> La musette est un sac qui contient les objets de pansement.



Les carabiniers dédaignent les cuirassiers ; un porte-étendard de carabiniers, fièrement assis sur son coursier robuste, semble se considérer comme chargé de l'oriflamme. Les cuirassiers, de leur côté, sont jaloux des prérogatives des carabiniers, qui jouissent d'une haute paye de 5 centimes, portent la mouche, prennent la droite de la ligne de bataille, portent des épaulettes à torsades, et, au centre de leur cuirasse, le soleil de Louis XIV. Les soldats de ces deux corps ont cependant de l'analogie par la taille, le port, la physionomie, la tendance à engraisser, qui leur a valu les sobriquets de *gros frères*, *gros talons*, *gros lolos*. Même sous le costume bourgeois, au milieu d'officiers de différentes armes, vous reconnaîtrez un officier de la grosse cavalerie à ses proportions colossales. On en voit dont le poing briserait un dynamomètre, et qui pèsent plus de deux cents kilogrammes.

Sous le rapport des dimensions et de la force physique, les carabiniers passent pour l'élite de la cavalerie. Ce sont des hommes massifs, à la haute stature, aux articulations souples, aux muscles solides. Leur prestance rappelle celle que devait avoir le corps des Géants créé par l'empereur Maximilien d'Autriche, et dont les armures énormes étonnent quiconque visite le Musée d'Artillerie parisien. Chaque carabinier peut s'appliquer orgueilleusement la devise du royal

fondateur de l'arme : *Nec pluribus impar*.

La cuirasse des officiers de la grosse cavalerie est en acier, et pèse sept kilogrammes ; celle des soldats est en fer poli, et du poids de onze kilogrammes. Elles sont à l'épreuve de la balle par devant seulement ; en ne donnant à la plaque de derrière que l'épaisseur d'une feuille de papier, on a supposé que les cavaliers français ne tournaient jamais le dos.

Sous l'empire, un grand nombre de cuirassiers revenaient du combat avec les bras cassés par les balles qui ricochaient sur la poitrine. Une rigole saillante, placée aux entournures de la cuirasse actuelle, rend de pareils accidents plus rares ; mais, quelle que soit la solidité de cette arme défensive, elle a pour effet principal d'inspirer de la confiance aux soldats.





Pour apprécier le cuirassier, il faut le voir muni de l'enveloppe métallique à laquelle il doit son nom. En petite tenue, il perd son caractère et son prestige ; il

est comme une tortue sans carapace, comme un commissaire sans écharpe, comme un oiseau déplumé.

La fonction des cuirassiers est de désorganiser, par leur choc, les bataillons auxquels on les oppose ; ils tombent sur eux comme une vivante masse de fer. A leur aspect, le cri : « Voilà les cuirassiers ! » se prolonge de rang en rang, rassure l'infanterie indécise, et présage à l'ennemi sa défaite.

L'effet d'une charge est en raison de la puissance multipliée par la vitesse. Ainsi, à vitesse égale, une charge de cuirassiers montés sur de gros chevaux normands sera plus formidable qu'une charge de dragons. Mais si ces derniers chargent deux fois plus rapidement que les cuirassiers,



O.P.







CUIRASSIER



ils compenseront d'autant l'infériorité que leur donne la petitesse relative de leurs chevaux.

La cavalerie de ligne sert d'auxiliaire tantôt aux cuirassiers et carabiniers, tantôt aux chasseurs et hussards. Elle est mixte par ses mœurs comme par son usage, car les dragons participent des lourds cuirassiers, tandis que l'élégante coquetterie des lanciers les rapproche des hussards.

Les dragons, montés sur des chevaux de moyenne taille, soutiennent principalement la cavalerie légère, et quelquefois aussi, aux termes de l'ordonnance de 1831, « se portent en avant pour défendre un point éloigné, ou tenir à distance les tirailleurs ennemis. » Les lanciers, immobiles au commencement des batailles, s'ébranlent pour achever l'œuvre des cuirassiers, et poursuivre l'ennemi en fuite; d'autant plus ardents à l'attaque que la déroute leur est fatale, et que la manière de combattre des Parthes leur est totalement inconnue.

La lance est la seule arme du moyen âge que nous ayons conservée, et cependant le corps des lanciers est un des plus récents de notre armée, puisqu'il date seulement de 1807. Il fut d'abord presque exclusivement composé de Polonais, pauvres étrangers dont la plupart, combattant vaillamment pour une cause injuste, tombèrent sous les balles espagnoles. Dans les garnisons, l'intérêt qu'inspirait leur qualité d'étrangers, leur bravoure constatée par de nombreux faits d'armes, la richesse de leur équipement, leur valurent les suffrages de toute la population féminine. Le souvenir de la scandaleuse affaire de Chatellerault est resté comme un monument de l'engouement dont ils furent l'objet, et de l'abus qu'ils en firent. Maintenant encore ils disputent aux hussards le privilège d'être d'irrésistibles séducteurs.

Les hussards! voilà, si l'on en croit leur propre témoignage et celui de bien des dames, voilà les cavaliers par excellence! Point d'uniforme plus séduisant, d'allure plus martiale, d'esprit plus chevaleresque. A eux le cœur et l'admiration des belles: à eux les triomphes du salon ou de la guinguette, suivant le grade, après ceux du champ d'honneur. Le costume des hussards réunit les couleurs les plus vives, combinées de manière à ressortir les unes par les autres. Les nouveaux régiments surtout sont éblouissants.

Les hussards ont pris soin de se célébrer eux-mêmes dans une longue chanson, beaucoup trop inconvenante pour être mise sous les yeux du public. Il est permis

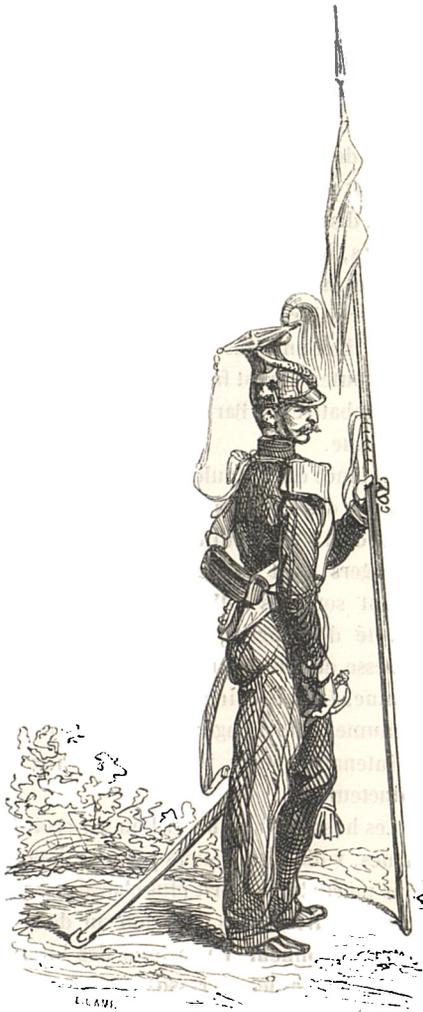


toutefois d'en citer ce couplet, qui prouve le peu de cas que les hussards font des cavaliers des autres armes :

Le hussard en campagne,  
Le hussard,  
Mange les ailes de pigeon,  
Et laisse les os au dragon.  
Le hussard ! le hussard ! le hussard ! ! !

Ces prétentions, qui ne nous ont pas empêché de reconnaître les droits et les qualités du lancier, ne doivent pas non plus nous rendre injustes à l'égard des chasseurs. Voltigeurs de la cavalerie, les chasseurs engagent l'action, combattent aux avant-postes, vont en éclaireurs au-devant de l'ennemi. Ils jouaient un rôle important dans les armées républicaines, où ils s'étaient multipliés sous diverses dénominations : chasseurs montagnards, chasseurs braconniers, chasseurs basques, etc. Après la campagne de 1792, tous les généraux en réclamèrent l'augmentation, et leur vive allure, cadrant avec l'impétuosité générale des troupes et le système d'opérations rapides qu'on avait adopté, contribua pour une large part à nos victoires.

Le périlleux emploi des chasseurs leur a communiqué une hardiesse aventureuse, traditionnellement conservée, et qui s'est développée au plus haut point chez les chasseurs d'Afrique et les spahis réguliers. Chercher les Bédouins dans leurs *douars*, tenter les *razzias* les plus téméraires, telle est leur occupation de chaque jour. Guidés par d'intrépides colonels, ils dépassent l'Arabe en ruse, en prestesse, en audace. Par de rudes chemins, par des routes hérissées de buissons d'aloès et entrecoupées de ravines, ils pénétrèrent au milieu des tribus les plus redoutables. Là, fai-









K. LAMT.

HANS

FOURRIER DE LANCIEBS  
(1<sup>er</sup> Régiment).









F. LAMI.

BRUGNOT

DRAGON









HUSSARDS  
(7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments).









CHASSEUR A CHEVAL.



sant face à tous, opposant au nombre l'adresse et le courage, ils prouvent aux anciens maîtres de l'Algérie qu'après avoir détruit leur repaire de pirates, la France a d'invincibles légions pour en empêcher à jamais le rétablissement.

#### PELTON HORS RANG.

Outre les personnages de la compagnie hors rang des régiments d'infanterie, le peloton hors rang comprend les ouvriers nécessaires au service des chevaux : hourreliers, selliers et maréchaux ferrants, cordonniers et tailleurs ordinaires de la partie quadrupède de l'armée.

Le maître maréchal ferrant, le plus notable de tous les maîtres ouvriers, est un ancien *compagnon rouleur*, qui travaillait dans une forge de village quand la conscription l'a saisi. En arrivant sous les drapeaux, il s'est empressé de demander à continuer son métier; il a obtenu d'être reçu à l'école de cavalerie de Saumur. Revenu au corps, reconnu capable par le vétérinaire en chef, il s'est installé à la forge, pendant que sa femme, avec l'autorisation du colonel, établissait une modeste cantine. Le voilà maintenant brigadier, portant pour insignes un fer à cheval en haut de la manche, orgueilleux de son grade, s'assimilant sans façon aux maréchaux des logis. « Eh! eh! dit-il en parlant d'eux, nous autres maréchaux, nous nous entendons toujours bien! »

Le maréchal ferrant est payé par le trésorier, sur un état que délivre le capitaine commandant, après avoir fait visiter la ferrure par les officiers et sous-officiers de peloton. La forge est sous la surveillance du capitaine instructeur, qui s'assure de la qualité et de la légèreté des fers, du bon emploi des clous, de l'approvisionnement de l'atelier en fers forgés, elous et lopins.

Lorsque le régiment est en marche, le colonel est tenu de veiller à l'entretien de la ferrure, et prescrit aux capitaines qui sont à la tête des compagnies de faire pourvoir chaque homme monté de deux fers forgés et des clous nécessaires. Les cavaliers sont responsables de ce dépôt envers les maréchaux.

Le maréchal ferrant est un ouvrier soldat, brave au besoin, mais habituellement doux et pacifique. Dénué d'ambition, il n'est point entré au service avec l'idée qu'il avait un bâton de maréchal de France dans sa giberne. Il n'essaye point de se perfectionner dans l'école de peloton et le maniement des armes. Isolé de l'armée active, à laquelle il est cependant si indispensable, il ne songe qu'à s'acquérir la réputation de manier habilement le paroir et le rogne-pied.

ARTILLERIE. ORGANISATION NOUVELLE. BATTERIES MONTÉES  
 ET NON MONTÉES. CANONNIERS CONDUCTEURS ET SERVANTS.  
 FORCE DE L'ARTILLERIE. ÉTABLISSEMENTS DE L'ARTILLE-  
 RIE. COMITÉ CONSULTATIF. COLONELS DIRECTEURS  
 D'ÉTABLISSEMENTS. CAPITAINES EN RÉSIDENCE  
 FIXE. CAPITAINES ET LIEUTENANTS D'AR-  
 TILLERIE. ARTILLEURS. PONTONNIERS.  
 COMPAGNIES D'OUVRIERS D'ARTIL-  
 LERIE. TRAIN DES PARCS  
 D'ARTILLERIE.

L'organisation actuelle du corps de l'artillerie diffère totalement de l'ancienne. Toutes les pièces sont pourvues d'attelages, et ont cessé d'être conduites par les soldats du train des parcs d'artillerie. Les batteries sont *montées* ou *non montées*, c'est-à-dire composées de servants assis sur des coffrets, ou de servants à cheval. Toutes ont une égale légèreté, et comme les roues de toutes les voitures militaires sont confectionnées d'après un modèle unique, les avaries se réparent aisément. Les canonniers ont tous le même uniforme et les mêmes droits à l'avancement; mais ils se distinguent en canonniers servants et canonniers conducteurs. Ceux-ci connaissent aussi bien que les autres la manœuvre des pièces; ils peuvent, au besoin, quitter le fouet pour l'écouvillon, et s'armer du levier pour remuer les lourds canons.

Les régiments d'artillerie sont subdivisés en quinze ou seize batteries, dont chacune comprend, sur le pied de guerre, un capitaine en premier, un capitaine en second, deux lieutenants, un adjudant, un maréchal des logis chef, huit maréchaux des logis, deux fourriers, douze brigadiers, six artificiers, soixante-six canonniers servants, cent cinquante-six canonniers conducteurs, quatre ouvriers en bois et en fer, trois maréchaux ferrants, deux bourreliers, et trois trompettes.









OFFICIER D'ARTILLERIE



Au corps de l'artillerie sont annexés le bataillon de pontonniers, les compagnies d'ouvriers d'artillerie, et les escadrons du train des parcs. De l'artillerie dépendent encore de vastes établissements, arsenaux, fonderies, forges, manufactures d'armes, poudreries et raffineries de salpêtre. Pour le service de l'artillerie, on a partagé la France en vingt-six directions.

Les arsenaux et autres établissements militaires emploient divers fonctionnaires chargés de surveiller, diriger et régulariser par une comptabilité sévère la fabrication des armes et munitions. Ce sont les agents principaux comptables, les gardes d'artillerie, les chefs ouvriers, dits ouvriers d'état, les sous-chefs ouvriers d'état, les ouvriers d'état, les maîtres et chefs artificiers.

Les agents principaux comptables se recrutent parmi les gardes d'artillerie, qui sont tirés d'entre les sous-officiers, et prennent rang immédiatement après les sous-lieutenants de toutes armes; ils ont jusqu'à présent fait d'inutiles tentatives pour obtenir d'être assimilés aux officiers. Les gardes d'artillerie sont des soldats parvenus qui ont renoncé à l'avancement, et dont ce poste est la retraite. Le gouvernement les gratifie d'une maison avec cour et jardin, où leur vie s'écoule paisiblement, partagée entre le soin du matériel et celui des légumes. Ils s'attachent à leurs pièces, les choisent, les inspectent avec amour, examinent attentivement si les affûts ne pourrissent pas, et vont regarder ensuite si leurs chicorées ont besoin d'eau.

On compte en outre, dans les établissements de l'artillerie, un grand nombre d'administrateurs spéciaux : commissaires des poudres et salpêtres, élèves commissaires, entrepreneurs de salpêtres, contrôleurs des manufactures d'armes, réviseurs d'armes, contrôleurs des forges, contrôleurs des fonderies, contrôleurs adjoints des forges et des fonderies, contrôleurs d'armes des directions, maîtres ouvriers des fonderies, maîtres poudriers et maîtres raffineurs.

Le comité consultatif de l'artillerie administre le personnel et le matériel du corps. Les neuf membres qui le composent sont d'anciens lieutenants généraux ou maréchaux de camp, recommandables par leur longue et honorable carrière. Peut-être leur reproche-t-on avec raison d'être ennemis des innovations; mais comment renonceraient-ils de plein gré à de vieux systèmes éprouvés, qui n'ont pas empêché l'empereur de gagner des batailles? Les glorieux souvenirs du passé sont une espèce de forteresse dans laquelle ils se retranchent pour se défendre de l'esprit réformateur.

Lorsque le comité juge convenable de vérifier, par l'application, les perfectionnements qu'on lui propose, il en donne l'ordre au maréchal de camp commandant l'école d'artillerie. Celui-ci le transmet aux colonels des régiments d'artillerie; des commissions de capitaines et de lieutenants sont organisées sous la présidence d'un chef d'escadron; on fait des expériences pendant les *écoles à feu*; le plus jeune lieutenant rédige le rapport, en tenant un compte exact des *tirés* et des *ratés*; et, d'après le résultat de cette enquête, le comité prononce en dernier ressort.

Les membres de l'état-major de l'artillerie ne sont pas tous en activité dans les régiments. Les colonels directeurs, placés dans autant de villes, font connaître aux

établissements d'artillerie les ordres du ministre de la guerre, relativement à la confection des armes et des munitions. Les commandants d'écoles siègent à Toulouse, Douai, Metz, Strasbourg, Besançon, Toulon, Rennes, la Fère, Vincennes et Lyon. Ils dirigent les exercices à feu et le mouvement du matériel : tâche facile qu'on peut accomplir sans faire une excessive dépense de forces intellectuelles ou physiques. Le commandant d'école, au bout de quelques années, est enclin à prendre du ventre et des besicles ; mais il conserve cependant une solide instruction spéciale, et retrouverait au besoin devant l'ennemi toute l'activité de ses premières années.

Des colonels, lieutenants-colonels, chefs d'escadron ou capitaines dirigent les compagnies d'ouvriers, reçoivent les matières premières, distribuent la besogne, emmagasinent les objets fabriqués ; enfin cinquante-neuf capitaines en résidence fixe surveillent le matériel des places.

On rencontre dans les capitaines d'artillerie en premier trois grandes qualités du vieux soldat : l'abnégation, l'esprit d'indépendance et la résignation. Ils sont rarement pressés du désir d'arriver à un grade supérieur ; tout ce qu'ils ambitionnent, c'est d'être détachés avec leur batterie sur pied de guerre, afin de remplir, au moins par intérim, les fonctions de chef de corps, auxquelles ils ne parviendront peut-être jamais.

Le grade de capitaine en second est vivement désiré par les lieutenants d'artillerie. Ils y trouvent, jeunes encore, une position honorable, indépendante, et passablement rétribuée, eu égard à la modicité générale de la solde des officiers français. Il leur est facile de se faire envoyer dans un arsenal, où ils achèvent paisiblement leur éducation militaire, et cultivent à loisir les sciences ou les arts en attendant leur avancement ; mais quand ils l'ont obtenu, devenus étrangers au service actif, ils sont souvent obligés de recommencer leur apprentissage dans un régiment.

La connaissance parfaite de la théorie n'implique aucunement celle de la pratique, car le jeune élève de l'école poly-





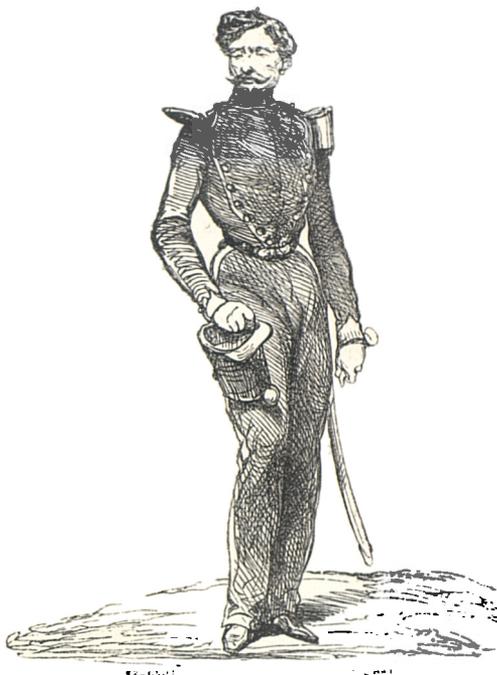


ARTILLEURS EN CAMPAGNE.





technique qui, après deux ans d'études à l'école d'application de Metz, tombe tout à coup au milieu d'une caserne, reconnaît bientôt l'inutilité provisoire de ses travaux, et met de côté les livres pour observer les hommes et les choses. Le poids du service l'accable d'autant plus qu'il n'en avait point pressenti la pénible complication. L'importance du matériel exigeant presque toujours la division d'un régiment en fractions, le rapport du nombre des officiers avec celui des soldats diminue, et les charges augmentent, parce qu'elles ne sont point suffisamment partagées. Aussi le lieutenant découvre-t-il chaque jour de nouveaux devoirs à accomplir : instruire les canonniers, diriger les manœuvres, les écoles à feu, la construction des batteries, la confection des car-



touches et des voitures, rédiger des rapports, surveiller les chevaux, étudier la force de la poudre et la portée des projectiles, suivre les cours des capitaines, donner aux sous-officiers et aux soldats des leçons de langue française, d'orthographe et de théorie. Malgré ces nombreux tracas, le lieutenant économise encore assez de temps pour s'occuper de toute autre chose que de son métier. Tantôt il se passionne pour les arts, l'archéologie, la physique, la géologie, la numismatique ; tantôt, sans faire au gouvernement une opposition directe, il rêve la reconstruction de la société croulante sur les bases indiquées par Saint-Simon, Fourier et consorts.

Ces velléités philosophiques ne se propagent point jusqu'au simple artilleur, dont les travaux surpassent en durée, en difficulté, ceux du fantassin et du cavalier même. Les manœuvres à pied et à cheval, à la caserne ou au polygone, ne permettent point à ses idées de franchir un cercle limité. La réforme de l'artillerie augmente encore ses fatigues en lui confiant le soin des chevaux de trait, si bien qu'abstraction faite de ses inclinations, il est involontairement sobre, grave et actif. Il n'a le loisir de penser, ni aux voluptés gastronomiques, ni aux déclarations galantes. Cependant le canonnier servant, plus hussard que le conducteur, ne dédaigne pas les litres successifs, et répond volontiers aux passions amoureuses qu'il est susceptible d'inspirer.

Il faut à l'artillerie des hommes agiles, vigoureux et adroits, pour soulever les pièces à force de bras, pour les ôter de leurs affûts, pour manier la chèvre et faire tourner le treuil, pour s'exercer au tir dans l'enceinte du polygone. Un polygone est, comme vous le savez, une vaste plaine au bout de laquelle s'élève un monticule de terre. A l'extrémité opposée, derrière des gabions, sont établies des batteries de canons. La trompette donne le signal, et, par une fanfare, avertit les curieux imprudents qu'ils aient à s'écartier à la hâte. « Première pièce, haut le bras!... Feu!... » Il s'agit pour une batterie d'atteindre des affûts placés dans un fossé; pour la suivante, de toucher des blancs placés sur la paroi verticale de la butte; une troisième lance des bombes, qui, traçant en l'air une courbe majestueuse, doivent tomber dans un tonneau hissé au bout d'une perche. C'est là le *nec plus ultra* de l'adresse. La plu-



part du temps, la bombe éclate au pied de la perche; mais lorsque le tonneau est abattu, cet exploit devient l'occasion d'une fête solennellement chômée. Toute la batterie, silencieuse au moment du pointage, bat des mains et trépigne d'enthousiasme. On avertit l'adjudant-major, qui envoie six magnifiques chevaux blancs au polygone. L'habile canonnier est placé sur un chariot de parc, l'air rayonnant et embarrassé; il tient à la main les instruments de pointage, le fil à plomb et le quart de cercle; des branches d'arbres entrelacées l'environnent d'une verte barrière; des fanions rouges agitent leurs banderoles autour de lui; les trompettes sonnent d'éclatantes fanfares. Les six che-





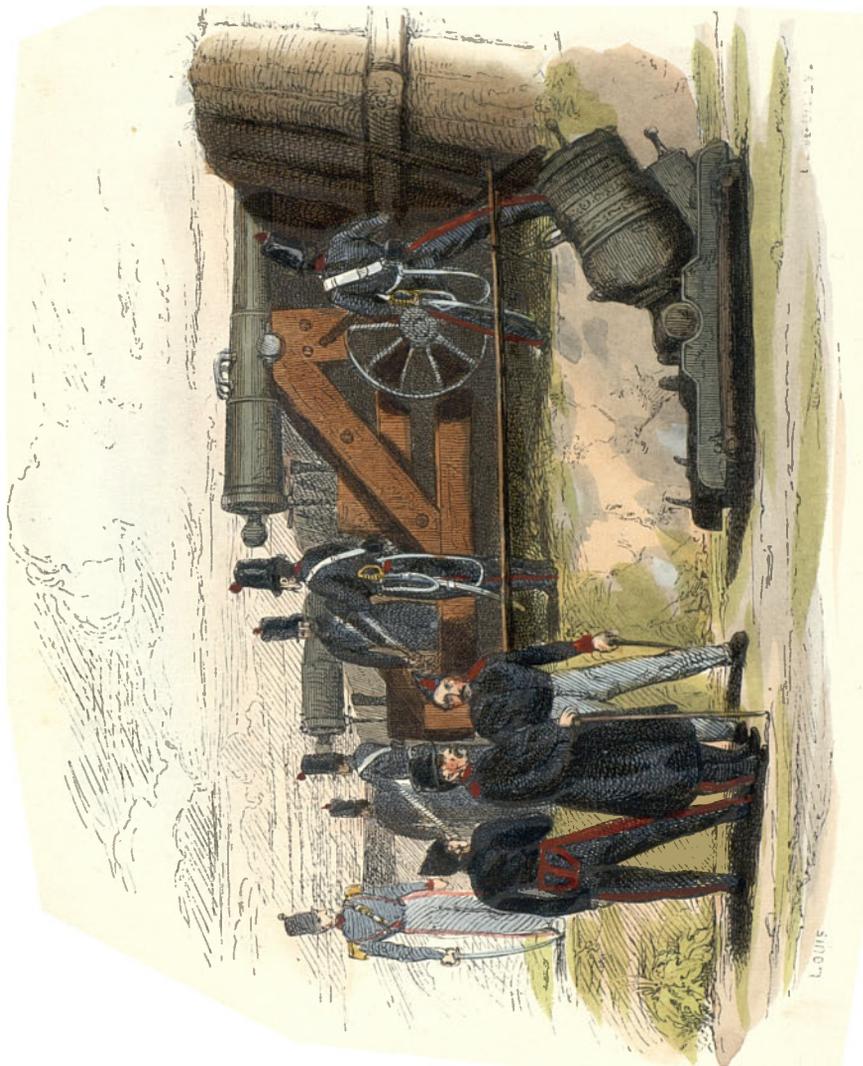


ARTILLERIE EN CAMPAGNE.









BATTERIE DE COTE



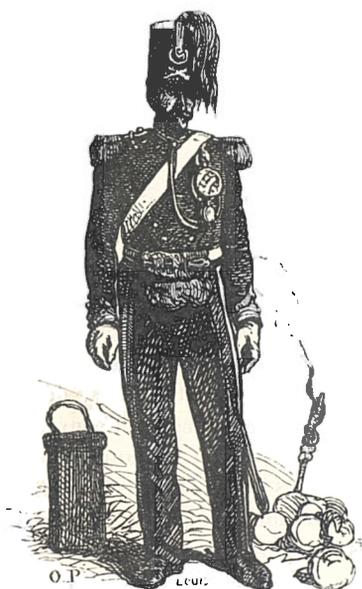
vaux blancs sont attelés au char triomphal ; le cortège s'avance, précédé de musique, fait le tour de la ville, aux applaudissements des habitants, et va rendre visite aux autorités. L'État accorde au pointeur 50 francs pour le tonneau, 45 francs pour la perche ; les officiers lui octroient une gratification, et la totalité des fonds perçus paye la dépense d'un repas colossal. Le lendemain, on suspend aux murs du quartier un tonneau tricolore sur lequel est inscrit le nom de l'artilleur et la date de l'événement.

Le principe mathématique du tir de la bombe est que telle quantité de poudre porte à telle distance un projectile d'un poids déterminé ; mais souvent les bons pointeurs doivent leur capacité moins à l'éducation qu'à la nature, qui les a doués d'un coup d'œil juste et d'un esprit calculateur. Brigadiers ou simples canonniers, ils rendent en temps de guerre d'importants services, et consolident la réputation qu'ils

se sont acquise dans les écoles à feu.

On cite parmi les pointeurs célèbres le canonnier qui tua Moreau à la bataille de Dresde, le 24 août 1815. On lui commanda de viser au milieu d'un groupe d'officiers supérieurs placés à découvert au sommet d'une colline. Il pointa sa pièce, et le boulet emporta les deux jambes du général transfuge.

On a vu dans tous les journaux, au commencement d'octobre 1844, cette phrase : « Les écoles des artilleurs de Vincennes, au tyr du polygone, viennent d'être closes pour cette année ; le tonneau a été atteint *cent fois* par la bombe : c'est un des plus beaux résultats qui aient jamais été obtenus dans le cours d'une école. » Cette nouvelle est ce qu'on appelle en termes de presse un *canard*. Le tonneau a été abattu *six fois* seulement, et, au dire des experts, est déjà un magnifique ré-



sultat. Voilà donc comme on écrit l'histoire !

De vieilles traditions ont été transmises à l'artillerie par l'ancien corps des bombardiers. Elle célèbre pompeusement, et surtout bachiquement, la Sainte-Barbe, le 4 du mois de décembre. Ce jour-là, officiers et soldats sont en liesse ; toutes les escarcelles se vident en faveur des restaurateurs et des cabaretiers ; les artilleurs et les soldats du génie, s'ils se trouvent réunis dans une même ville, se traitent mutuellement et fraternisent le verre à la main. L'indulgence des chefs est pres-

que sans bornes, la joie des soldats presque sans frein, et les plus implacables officiers, en rentrant le soir au quartier, regardent les retardataires d'un œil attendri.

L'artillerie est chargée, concurremment avec l'administration des douanes, du soin de garder les côtes de France et d'Algérie. Elle a pour annexes trois corps d'une importance diverse :

Les pontonniers, formant le quinzième régiment d'artillerie, et divisés en douze compagnies ;

Le train des parcs d'artillerie, fractionné en six escadrons de huit compagnies chacun ;

Et les compagnies d'ouvriers d'artillerie, auxquelles une ordonnance du 25 mai 1841 a ajouté une demi-compagnie d'armuriers, pour le service de l'armée d'Algérie.

#### PONTONNIERS.

Les pontonniers sont complètement étrangers au reste de l'artillerie, dont toutefois ils portent l'uniforme, et dans laquelle leurs officiers ont droit d'avancement. Leur emploi est de jeter des ponts de campagne, les ponts fixes étant du ressort du génie. En temps de paix, leur service consiste à étudier le pontage, la construction des ponts, la navigation méthodique. Avec autant de vigueur que de prestesse, ils dirigent des flottilles en amont et en aval sur les fleuves les plus rapides. Ils apprennent à former des ponts qui, lorsqu'ils sont achevés, décrivant tout à coup une portion de cercle, vont atteindre la rive opposée, et peuvent, par un mouvement contraire, être ramenés le long du rivage où stationnent les travailleurs. Les exercices des pontonniers sont des plus rudes et des plus difficiles. Ce corps, qui semble avoir adopté Strasbourg pour domicile habituel, est inconnu à la majorité de la population française, et l'estime publique ne le récompense pas suffisamment de son habileté et de son courage. On ne sait pas combien en temps de guerre, les fonctions des pontonniers sont brillantes et périlleuses. Nos troupes approchent d'un fleuve ; l'ennemi, campé sur la rive opposée, les décime par les feux de son artillerie ; la nôtre y répond, pendant que les voltigeurs, traversant les eaux sur des barques, engagent une vive fusillade. Le capitaine des pontonniers fait mettre à flot les nacelles. Les pontonniers s'embarquent, exposés au feu de l'une et l'autre armée. La précision de leurs mouvements, leur adresse à manier la gaffe et la rame, leur inébranlable sang-froid, sont d'autant plus admirables, que les balles et les boulets pleuvent sur eux de toutes parts. Ils laissent dériver les nacelles, après avoir jeté l'ancre en amont de l'endroit où l'on doit établir le pont. Le corps-mort, poutre sur laquelle se placent les premières poutrelles, est fixé

contre la rive occupée par l'ennemi. Des madriers, posés transversalement sur les nacelles, forment le tablier du pont, et sont recouverts de poutrelles assujetties avec des cordages. L'armée défile sur cette route tracée au milieu des eaux. Mais que de victimes parmi les héroïques travailleurs !

Napoléon faisait cas de ce corps, qui se dévoua pour le salut de l'armée au passage de la Bérésina. C'était à la fin de novembre 1812 ; l'empereur venait d'arriver aux bords du fleuve ; une armée en déroute, d'innombrables traîneurs, s'approchaient tumultueusement, harcelés par les divisions ennemies. Les pontonniers se mettent à l'œuvre ; les premiers chevalets, construits avec les poutres des chaumières de Shedzianca, cèdent en s'écroulant sous le poids des madriers. Pendant la nuit du 25, les compagnies de pontonniers travaillent, ayant de l'eau jusqu'à la bouche, au milieu des glaçons énormes que charrie la Bérésina, sous le feu des batteries de la division russe de l'amiral Tchaplitz. Plusieurs fois les deux ponts se brisent, et plusieurs fois ils sont réparés avec un zèle infatigable ; un grand nombre de pontonniers périssent de froid, ou sont entraînés par les glaces ; mais ceux qui survivent achèvent leur ouvrage, demeurent à leur poste pour tâcher de régulariser le passage, restent les derniers sur la rive ennemie ; puis ils vont jeter sur les marécages de l'autre rive trois nouveaux ponts de trois cents toises de long, sur lesquels défilent les troupes, étonnées et reconnaissantes de tant d'activité et de tant de dévouement.

Maintenant que les pontonniers n'ont point occasion de se signaler par de pareils sacrifices, tranquilles dans leur garnison, ils se mêlent à la population bourgeoise, qui ne manque jamais d'assister à leurs manœuvres comme à une fête. Ils s'organisent aux environs de la caserne un ménage légitime ou illégitime, ils se *pot-bouillassent*, comme disent les soldats ; et quand, par aventure, ils sont appelés à quitter la ville, les gémissements des femmes, des enfants, des amis, composent un douloureux concert.

#### OUVRIERS D'ARTILLERIE.

Les mœurs douces des pontonniers se représentent dans les compagnies d'ouvriers d'artillerie. Elles ne sont point enrégimentées, et ne quittent point les ateliers. Elles sont ainsi réparties : deux à Metz, deux à Grenoble, une à Douai, une à Rennes, deux à Auxonne, une à Strasbourg, et une demi à Alger. Chaque soldat touche, outre sa solde, une rétribution proportionnée à ses œuvres, et se laisse vivre sans bruit, sans ambition, sans péripétie, le moins militairement possible.

Les arsenaux où travaillent ces compagnies ont été bâtis par l'artillerie elle-même, et témoignent à la fois de la science des officiers architectes, et de l'intel-

ligence des soldats maçons. Les bâtiments des arsenaux sont élégants, solides, d'un aspect monumental ; il sont séparés par des cours, et renfermés dans une seule enceinte. Les uns contiennent les matières premières, les affûts, les objets fabriqués, les modèles ; dans les autres, on façonne le bois ; dans d'autres encore, on assouplit, on courbe, on taraude le fer. Les fonderies nous offrent le tableau d'une égale activité : ici le métal brûlant coule dans les moules de sable ; là, les pièces, auxquelles une machine à vapeur imprime un mouvement de rotation sur place, sont percées et polies au ciseau. Les ouvriers d'artillerie sont les cyclopes modernes ; ce sont eux qui fournissent les armes destinées à foudroyer les coalitions,

. . . . . Vulcania tela ministrant,  
Tela gigantes debellatura furores ;

et, qu'on nous pardonne une seconde citation latine, à les voir si actifs et si capables, on dirait qu'ils connaissent aussi bien que nos hommes d'état cette sage maxime : *Si vis pacem, para bellum.*

#### TRAIN DES PARCS D'ARTILLERIE.

Depuis que les canonniers traînent eux-mêmes leurs pièces, le train des parcs d'artillerie conduit les parcs de campagne, les équipages de sièges et de ponts, les madriers, les boulets, le gros matériel. Les hommes de ce corps ont un costume particulier, qui ne ressemble à celui des artilleurs que par la forme du shako ; leur habit gris de fer, leur pantalon gris de fer, leur coiffure noire en tissu de coton, avec ganses en tresses écarlates, composent un uniforme dont l'ensemble est triste et disgracieux. Ils sont en même temps soldats et rouliers ; aussi partagent-ils avec le train des équipages militaires le sobriquet de hussards à quatre roues. Du temps qu'ils conduisaient les pièces, ils couraient de nobles dangers sur le champ de bataille, et remplaçaient les canonniers qui succombaient. On continue à leur apprendre les manœuvres d'artillerie ; mais leurs jours de gloire et de périls sont passés.

GÉNIE. DIRECTIONS. GARNISONS. GARDES DU GÉNIE. FONCTIONS.  
RÉGIMENTS. SAPEURS-CONDUCTEURS. OUVRIERS DU GÉNIE.

Si l'on discutait le mérite relatif des troupes des différents peuples, certaines nations nous opposeraient peut-être leur infanterie ou leur cavalerie ; mais la supériorité du génie français est, nous le croyons, constatée par l'unanime assentiment. Parmi nous est né Vauban, le grand architecte militaire ; nous avons construit ou réparé les plus inexpugnables citadelles de l'Europe, et nous saurions reprendre au besoin celles qui ne sont plus entre nos mains.

L'artillerie et le génie sont l'élite de l'armée, non par le courage, égal dans toutes les armes, mais par l'instruction. L'organisation de ces deux corps est analogue. Comme le premier, le second est dirigé par un conseil de neuf membres, le comité consultatif des fortifications. Il comprend aussi vingt-six directions, dont la circonscription, embrassant toutes les villes de guerre et de casernement, est établie d'après un système défensif.

Les troupes du génie, auxquelles est nécessaire la disposition d'une vaste étendue de terrain, n'ont que trois garnisons, Montpellier, Arras et Metz. Des gardes du génie, tant principaux que de première et de deuxième classe, sont employés dans les places à surveiller les travaux, faire les écritures, dénoncer les contraventions à la loi des servitudes défensives. On les choisit, comme ceux de l'artillerie, parmi les sous-officiers ayant au moins six ans de service.

Le génie, en temps de paix, gère le domaine militaire, inspecte les citadelles qui ceignent les frontières, acquiert pour le compte de l'état les terrains nécessaires à la construction des travaux défensifs, provoque l'expropriation pour cause d'utilité publique, entretient et agrandit les fortifications. En temps de guerre, il assiège ou défend les places, et avec quelle bravoure, avec quel talent ! Comme il est sublime de sang-froid, l'officier supérieur du génie, qui, sous le feu des assiégés, fait le tour de leurs remparts, et reconnaît le point faible d'une place ! Quelles louanges payeraient le courage des sapeurs et des mineurs, quand, sans craindre de servir de cible à l'ennemi, ils plantent des piquets, avancent des parallèles, ouvrent des embrasures aux canons ; quand ils creusent des puits, pénètrent sous les bastions par des galeries souterraines, et allument, au péril de leur vie, un volcan dévastateur ?

Les régiments du génie sont divisés en deux bataillons, dont chacun comprend une compagnie de mineurs, sept de sapeurs, une de sapeurs-conducteurs, et une compagnie hors rang. L'état-major est composé d'un colonel, d'un lieutenant-colonel ; de deux chefs de bataillon, d'un major, de deux capitaines adjudants-majors, d'un trésorier (capitaine en premier), d'un adjoint au trésorier (lieutenant ou sous-lieutenant en second), d'un officier d'habillement, d'un chirurgien-major et de deux aides-majors.

Les soldats du génie sont choisis parmi les ouvriers en bois, en pierre ou en fer mais principalement parmi les terrassiers.

Les compagnies de sapeurs-conducteurs, destinés à remplacer le train du génie, qui fut supprimé en 1855, ont une organisation distincte. Leur uniforme est le même que celui des sapeurs et des mineurs, mais leur nature équestre est indiquée par un habit à basques courtes et un pantalon mi-parti de peau de veau.

Une immense disproportion existe pour le génie entre le pied de paix et le pied de guerre, mais elle n'a rien de surprenant, si l'on songe qu'à l'intérieur le génie, cloué au sol, se meut dans un étroit espace, de sorte que les faibles moyens de transport mis à sa disposition lui suffisent toujours largement.

Deux compagnies d'ouvriers du génie, composées de cinq huitièmes d'ouvriers en fer et de trois huitièmes d'ouvriers en bois, sont occupées à Metz et à Alger. Dans le premier de ces arsenaux est une escouade d'ouvriers d'état, assimilés aux ouvriers d'artillerie, par l'ordonnance institutive du 24 avril 1822. Elle comprend un chef, un sous-chef, et quatre ouvriers nommés par le ministre de la guerre, et pris parmi les sergents de la compagnie d'ouvriers. Elle dirige la fabrication des pelles, pioches et autres outils indispensables aux opérations de l'arme. Les ouvriers, au bout de cinq ans de service dans l'escouade, ont droit au grade de sous-chefs, mais le lieutenant en second ou le sergent-major de la compagnie d'ouvriers peut seul devenir chef ouvrier d'état.

Le soldat du génie est posé, actif, studieux. Pendant que les fantassins traînent leur oisiveté de rue en rue, lui s'exerce à creuser des tranchées, suit assidûment les cours des écoles régimentaires, institutions importantes dont le personnel se compose, dans le génie, d'un chef de bataillon commandant, d'un capitaine adjoint, et de trois professeurs civils. N'ayant point de chevaux à panser, comme en a l'artilleur, à moins qu'il n'appartienne à la compagnie des sapeurs-conducteurs, le soldat du génie a le temps d'apprendre la grammaire, l'écriture, le dessin, les mathématiques, tant au sein des écoles qu'auprès des officiers et sous-officiers qui font gratuitement ce qu'on appelle des *cours de degrés*. Souvent, paysan inculte en entrant au service, il se fait inscrire pour l'école, où il est tenu dès lors d'assister aussi régulièrement qu'aux appels, et, se dégrossissant graduellement, il se rend, à force de travail, digne des grades les plus élevés. Comme on a reproché au soldat du génie de ne savoir tenir que la pioche, il se perfectionne dans le maniement de l'arme blanche et du fusil. Le sapeur, qui, le front couvert d'un pot en tête, la poitrine garantie par une cuirasse, vient d'avancer le boyau de tranchée, devient tirailleur s'il est surpris par les assiégés. Des soldats du génie ouvrent une route à travers les montagnes; l'ennemi arrive, ils jettent la pioche et la pelle, et font des feux de peloton avec autant de précision que les meilleurs grenadiers.

Les officiers du génie parviennent par trois routes différentes : les uns, en quittant l'école polytechnique, entrent sous-lieutenants-élèves à l'école d'application de Metz, d'où ils sortent lieutenants après deux ans d'étude et les examens requis; d'autres commencent leurs études dans les écoles régimentaires, sont en état, avant vingt-cinq ans révolus, de subir des examens dont le programme est arrêté par le

ministre de la guerre, et, après avoir passé par l'école polytechnique, viennent prendre place à côté des premiers sur les bancs de l'école de Metz. Il en est encore, — honneur à eux! — qui montent de grade en grade sans cesser de faire partie du régiment. Ils ont moins de droits que leurs collègues, en ce qu'attachés au service de troupes, ils ne peuvent être employés aux travaux de fortification.

Malgré la diversité d'origine, il n'y a dans le génie qu'un seul esprit. Si les Messins dédaignent *in petto* les officiers de troupe, qui leur reprochent à leur tour une certaine dose de pédantisme, tous ensemble ont contracté une alliance offensive et défensive, ont établi autour d'eux une



ligne de circonvallation, comme pour appliquer à l'ordre moral leurs théories d'ingénieurs. Ce n'est point par sympathie les uns pour les autres qu'ils se soutiennent; peut-être trouverait-on plus de fraternité, plus de bienveillance mutuelle chez les officiers d'artillerie. Ceux du génie, sans intimité individuelle, sont coalisés pour défendre leur arme, la glorifier, en consolider les prérogatives. Jaloux de l'artillerie, ils la voient avec regret en possession du service des pièces de siège et des ponts de campagne, et de la construction de ses propres arsenaux.

Livré à des abstractions trigonométriques, harcelé par des racines carrées, persécuté par des binômes, l'officier du génie n'a point l'aménité communicative, l'humeur sociable, le caractère expansif du cavalier. La négligence de sa tenue annonce la constante préoccupation de son intelligence. A table avec d'autres officiers, il se retranche dans un coin, et évite d'adresser la parole à qui que ce soit. Il est moins artiste que l'artilleur; mais, plus engoué d'études philosophiques, il boit avidement à la source encore peu clarifiée des idées réformatrices.

Le Génie, dit-on, fournit plus de cas de folie et de suicide que tous les autres corps. Ce ne serait pas impossible, savez-vous? Voici un jeune homme ardent, instruit, capable, gros de science, bouillant d'ambition; eh bien! on l'envoie dans une affreuse citadelle, nue, aride, rocailleuse, presque inhabitée. Ses connaissances y dor-

ment sous le boisseau : point de société, point de vie intellectuelle, point d'occasion de briller. L'imagination de l'exilé travaille sans qu'il ait aucun confident de ses rêves. La régularité torpide de ces lieux contraste douloureusement avec l'agitation fiévreuse de son âme, et il ne tarde pas à succomber à la pléthore intellectuelle.

GENDARMERIE. FONCTIONS. EFFECTIF. CONDITIONS D'ADMISSION. SERVICE. FASTES DE LA GENDARMERIE. CONSIDÉRATIONS SUR L'INSTITUTION. GARDE MUNICIPALE. VOLTIGEURS CORSES.

Les corps que nous venons de passer en revue défendent la France contre l'étranger ; celui dont nous allons nous occuper, appelé aussi à fournir son contingent aux armées, a pour mission habituelle de garantir la société des tentatives de ses membres eux-mêmes. Veiller à la sûreté publique, prévenir les crimes, arrêter les coupables, transférer les prisonniers, escorter les fonds de l'état, avoir l'œil sur les mendiants, s'emparer des vagabonds, déjouer les complots, dissoudre les rassemblements, voilà l'office de la gendarmerie, héritière directe de la maréchaussée d'autrefois. C'est l'auxiliaire armée de la magistrature, l'*ultima ratio* de la Justice et du Pouvoir, la planche de sauvetage des gouvernements en péril. Il est des circonstances où un officier de gendarmerie ébauche la besogne du procureur du roi ; en l'absence de ce magistrat, il le remplace dans le cas de flagrant délit, reçoit les plaintes et les dénonciations, entend les témoins, visite les papiers du prévenu, décerne un mandat d'amener, d'arrêt ou de dépôt. Le salut d'une commune, d'un département, de l'état même, peut dépendre d'un simple maréchal des logis, qui, après avoir éventé une conspiration et adressé directement son rapport au ministre, monte au Capitole remercier les dieux.

Par son personnel et son organisation, la Gendarmerie est sous la direction du ministre de la guerre ; sa participation au maintien de l'ordre la met en rapport avec le ministre de l'intérieur ; elle ressortit au garde des sceaux pour l'exécution des mandements de justice, et le ministre de la marine dirige cinq compagnies de gendarmerie spécialement employées à la surveillance des gens de mer et à la police des ports et arsenaux. De même que la mythologique Pandore fut dotée par toute l'assemblée céleste, de même la gendarmerie a reçu des présents de toutes les puissances humaines. L'autorité militaire lui a remis, sous la forme d'un mousqueton, un tonnerre qui fait trembler les méchants ; la justice lui a cédé ses balances et un coin de son bandeau ; l'autorité municipale l'a parée de sa douceur et de sa clémence. Avec ses importantes attributions, ses qualités reconnues, son dévouement éprouvé, est-il étonnant qu'elle ait toujours été considérée comme un corps d'élite ; que ses officiers passent, dans l'ordre des préséances, avant les officiers d'état-major







GENDARMERIE DE LA SEINE









GENDARMERIE MUNICIPALE.



du grade correspondant au leur, et qu'elle prenne la droite sur toutes les troupes de ligne.

On affecte de confondre les gendarmes avec les agents de police ; quelle erreur ! D'où vient que le mouchard (puisqu'il faut l'appeler par son nom) est un objet d'antipathie ? c'est qu'il est à vos côtés au moment où vous vous abandonnez sans défiance ; c'est qu'il revêt tous les costumes, tous les masques, tous les signes de ralliement, pour livrer les victimes qu'on lui a désignées. Le gendarme, au contraire, agit ostensiblement ; la ruse lui est inconnue. « Tout déguisement est interdit à la gendarmerie, disent formellement les circulaires ministérielles des 11 juin 1855 et 12 mai 1857, même pour des opérations importantes et déterminées ; à plus forte raison ne saurait-on en exiger d'elle, pour un service occulte, auquel la gendarmerie n'est point affectée ; service de nature à déconsidérer les hommes à leurs propres yeux, tout en attirant sur eux l'animadversion populaire. » On disait du gendarme : « Il ne porte point de moustaches, afin de pouvoir se cacher sous des vêtements bourgeois, le perfide ! » Eh bien ! le gendarme a réclamé, protesté, crié, sollicité, et il a fini par obtenir les moustaches dont on lui contestait si injustement la possession. Et maintenant, jaloux de couvaincre les plus incrédules de sa franchise, de sa loyauté, il pousse le scrupule jusqu'à éviter d'avoir affaire aux commissaires de police : c'est par-devant le maire, le juge de paix ou le procureur du roi, qu'il conduit, suivant les cas, ses prisonniers.

A l'armée, la gendarmerie remplit des fonctions analogues à celle qu'elle exerce dans l'intérieur. Le détachement qui, sous le titre de force publique, accompagne les troupes en marche, est commandé par un colonel grand prévôt. Un prévôt (lieutenant) est attaché avec trois brigades à chaque division. Peu aimés des soldats, dont ils répriment l'indiscipline, auxquels ils font sentir le frein de l'ordre au milieu du tumulte de la guerre, les gendarmes attachés à l'armée en campagne rallient les trainards, poursuivent les déserteurs, reçoivent les plaintes des habitants et les protègent contre le pillage ; ils exercent une surveillance spéciale sur les domestiques et sur les marchands à la suite de l'armée, vivandiers et cantiniers, qui ne peuvent s'établir sans l'autorisation du grand prévôt.

Le corps de la gendarmerie comprend : la gendarmerie départementale à pied, la gendarmerie départementale à cheval, la gendarmerie d'Afrique, la gendarmerie coloniale, la garde municipale de Paris, et le bataillon des voltigeurs corses.

La gendarmerie départementale est divisée en vingt-cinq légions, chacune d'une ou deux compagnies. La gendarmerie d'un département forme une compagnie ; celle d'un arrondissement, une lieutenance. Communément une brigade est placée au chef-lieu de chaque canton. Le colonel ou lieutenant-colonel chef de légion réside au chef-lieu de la légion, d'où il communique directement avec le ministre de la guerre, sans l'intermédiaire du général commandant. Le commandant de compagnie (chef d'escadron ou capitaine) est fixé au chef-lieu du département.

Les brigades ne sont composées que de cinq ou six cavaliers et de cinq gendarmes à pied. Si un aussi petit nombre d'hommes suffit pour assurer l'exécution des lois

dans les communes, c'est moins parce qu'ils sont armés, que grâce à l'influence morale de l'institution.

N'est pas gendarme qui veut. Pour obtenir ce titre, il faut réunir certaines conditions d'âge, de taille, de service et d'instruction; avoir de vingt-cinq à quarante ans, savoir lire et écrire aussi correctement que Lhomond lui-même, avoir servi activement pendant trois ans au moins; présenter des certificats de bonne conduite, et posséder une taille d'un mètre sept cent quinze millimètres, ou d'un mètre sept cent trente-deux millimètres, selon qu'on désire servir à pied ou à cheval. On est alors *dignus intrare*; on peut s'offrir comme candidat au commandant de la gendarmerie du département, qui soumet la proposition au chef de légion. Le néophyte reçoit une commission signée du ministre de la guerre, et délivrée au nom du roi; puis il se pare de sa grande tenue, comparait devant un tribunal, lève la main, et prête solennellement ce serment :

« Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume ;

« Je jure en outre d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé, et, dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. »

A partir de ce moment, il est en droit de faire des tournées, de dresser des procès-verbaux, d'explorer les grandes routes, les chemins de traverse, les champs et les bois, de requérir les gardes forestiers et les gardes champêtres, de se battre avec les braconniers, et de gagner des gratifications en se faisant assommer par des voleurs.

Ne croyez pas que le gendarme soit comme le soldat du centenier; il ne suffit pas qu'on lui dise : « Faites cela, » pour qu'il le fasse. Il n'accorde son concours aux autorités civiles, judiciaires ou militaires, que lorsqu'il est requis en vertu d'une loi avec certaines formules non impératives. Il ne s'emploie à porter des dépêches que si des événements imprévus exigent la transmission d'un avis urgent, et n'obtempère à l'invitation des particuliers que dans le cas de flagrant délit. Aux termes de la loi, il peut se refuser à extraire un prévenu de la prison s'il n'est accompagné de l'huissier du tribunal. Il est, dans l'intérêt de l'ordre, témoin des exécutions; jamais acteur. Au mois de mai 1850, un soldat du 50<sup>e</sup> de ligne, nommé Debuire, convaincu d'assassinat sur la personne de son sergent-major, allait subir le supplice. « Gendarme, dit un officier d'état-major, bandez les yeux au condamné. — Ça n'est pas mon affaire, répond le brave gendarme; je le ferai si mon commandant me l'ordonne; mais ce n'est point dans mes attributions. » Le commandant consulta le comte de Wal, maréchal de camp, commandant de la place, et celui-ci déclara que ce devoir était celui d'un caporal du régiment dont le condamné faisait partie.

Avec un chef même, le gendarme conserve un certain degré d'indépendance. Qu'on lui adresse d'injustes représentations, qu'on veuille le contraindre à modifier les expressions d'un procès-verbal, il jouit, comme un officier, du privilège de

demande sa démission, privilège dont l'exercice, à la vérité, l'exposerait à mourir de faim.

Le gendarme présente le phénomène d'un soldat propriétaire de sa monture, de son équipement et de ses habits ; on ne lui fournit que les armes. S'il a quitté le service depuis moins d'un an, il touche une indemnité de première masse de 500 fr., et une avance de 400 fr. remboursables en huit années ; enfin le conseil d'administration lui prête, sur la masse de la compagnie, de quoi s'équiper et s'acheter un cheval *à tous crins, noir, bai ou alezan, bien tourné et d'un bon service*. Quand le candidat a passé plus d'un an dans ses foyers, toutes ces dépenses sont à sa charge. Un aussi inégal partage semble d'abord injuste, mais il a pour but d'engager les militaires à s'enrôler dans la gendarmerie, avant d'avoir perdu l'habitude de la discipline et l'instruction technique qu'ils ont acquise dans leur régiment.

Le gendarme vit bourgeoisement, quoique caserné ; il a dans la maison affectée à sa brigade son appartement particulier, son ménage, sa femme et ses enfants. *Où peut-on être mieux ?* La sévérité militaire est toujours tempérée en lui par l'innocente bonhomie du père de famille. Ce que ces fonctions ont parfois de rebutant est compensé par les charmes de la vie d'intérieur. Pour oublier la face livide du condamné à mort, les traits contractés du prisonnier, il n'a qu'à contempler les gracieux et riants visages qui s'épanouissent autour de lui.

Une régularité exempte est exigée du gendarme ; jamais il ne commet d'action qui puisse lui imposer l'obligation, s'il fait son devoir, de s'arrêter lui-même ; rarement il se laisse entraîner au charme des libations prolongées ; s'il subissait pour ivrognerie des punitions de discipline à trois reprises différentes, il pourrait être immédiatement réformé. Il est tenu de rentrer à la caserne à neuf heures du soir en hiver, et à onze heures en été ; il doit, avant de s'absenter, prévenir le commandant de la brigade ; afin de le conserver tout entier à ses devoirs, on lui interdit personnellement toute espèce de commerce, et sa femme ne peut tenir ni café ni cabaret.

Consultez les annales de la gendarmerie, et vous y trouverez par centaines les traits de bravoure, de générosité et d'héroïsme. Dans le choix des exemples, nous ne sommes embarrassé que de leur multiplicité. Le 14 décembre 1840, les gendarmes Rein, Poincaré et Adriet surprennent un forçat évadé dans une auberge de Cuges, et s'emparent de lui après une lutte terrible ; le gendarme Rein le met en lieu de sûreté et va faire son rapport. Pendant qu'il expose l'affaire avec calme et lucidité, le brigadier remarque au manteau du gendarme deux trous, qui se reproduisent sur l'habit. L'impassible narrateur achevait sa tâche au péril de sa vie, car il avait reçu deux coups de couteau dans la poitrine.

Deux gendarmes de la résidence de Toulouse sont chargés, le 25 décembre, d'exécuter une condamnation à l'amende avec contrainte, contre la veuve Azimont, de la commune de Brax, pour simple délit forestier ; ils la trouvent avec quatre enfants dans une misérable cabane, ils la voient pleurer, ils entendent ses plaintes, et le gendarme Marteau prend dans sa propre bourse le montant de l'amende, 25 fr. 58 c., qu'il porte chez le receveur des domaines de Lenguevin. Instruit de

cet acte de libéralité, le ministre a fait témoigner sa satisfaction au gendarme Marteau, et ordonné que la somme lui serait remboursée, et qu'il serait nommé au premier emploi de brigadier vacant dans la treizième légion.

Vachon et Hème, de la brigade de Mirande (Gers) sont en patrouille pour la répression des délits de chasse, le 19 février 1857. Aux confins de la commune de Loubersan, ils aperçoivent cinq jeunes gens qui, en les voyant, se sauvent dans un bois. Hème quitte son compagnon pour couper la retraite aux braconniers. Vachon va droit à l'un d'eux, qui le couche en joue en disant : « Si tu avances, je fais feu. » L'effet suit la menace ; Vachon reçoit à quinze pas une charge de plomb de chasse n° 5. Quatre grains pénètrent dans les parties profondes de la face, deux s'enfoncent dans le cou, de chaque côté de la trachée artère, quatre dans l'épaule gauche, et un dans le bras droit.

Couvert de sang, Vachon, le sabre à la main, poursuit son meurtrier ; il l'atteint, le saisit au collet : « Je pourrais te tuer, lui dit-il ; mais je dois te livrer à la justice. » Et il le fait écrouler à la maison d'arrêt de Mirande, *après quatre heures de marche*.

Comment se fait-il qu'on n'éprouve pas une admiration exclusive, universelle, pour le gendarme, pour cet honnête et bon citoyen, pour cet énergique soutien de l'ordre public, pour cet infatigable défenseur de la loi ? N'est-il pas intrépide, franc, humain, dévoué ? n'est-il pas toujours à la tête de ceux qui affrontent les flammes de l'incendie, les flots tumultueux de l'inondation ? ne protège-t-il pas les propriétés et les personnes ? La première cause de l'antipathie que beaucoup de gens éprouvent pour lui, c'est qu'il représente la limite posée à la liberté individuelle, bien précieux, largement donné par la nature, rogné par la société ! Une main crispée sur un collet, voilà quel pourrait être le blason de la gendarmerie, avec ces mots fameux pour devise : « Empoignez-moi cet homme-là. » Quand un gendarme vous demande votre passe-port, dont vous avez peut-être oublié de vous munir, vous gémissiez involontairement de cette exigence importune. Le banqueroutier qui se dirige en même temps que vous vers la Belgique exhibe des papiers parfaitement en règle ; mais votre mère était malade, vous êtes parti à l'improviste, vous n'avez pas pris le temps de faire constater devant les fonctionnaires compétents que vous étiez M. \*\*\*, nez ordinaire, bouche ordinaire, front ordinaire ; et, par suite du retard que vous cause ce maudit gendarme, vous ne trouverez peut être qu'un cercueil à la porte de la maison maternelle.

Certes, le gendarme est complètement innocent des imperfections de la loi ; mais, au lieu de s'en prendre à un être de raison dont ils ignorent l'existence, les hommes du peuple ne sont-ils pas portés à déverser toute leur haine sur l'agent visible avec lequel ils ont maille à partir ? N'est-il pas naturel qu'ils détestent la loi en effigie dans la personne du gendarme ? Voudriez-vous qu'ils eussent une vive affection pour lui, les malheureux par lui tracassés au nom de la justice ; le cabaretier qui n'a fermé qu'après minuit ; le pêcheur qui se sert d'engins prohibés ; le voiturier dont les essieux ont quelques millimètres de trop ; la pauvre femme accusée de délit forestier, parce qu'elle a ramassé du bois mort ; le mendiant dont le seul crime

est d'être vieux et d'avoir faim ? Des paysans égarés, alarmés de l'enlèvement des grains de la contrée, s'attroupent sur la place du marché, la gendarmerie accourt, et, après avoir inutilement employé la persuasion, exécute la loi martiale et les fusille. Sans doute elle gémit de ce fratricide, sans doute elle frappe en détournant la tête ; mais que font de stériles remords aux veuves et aux orphelins ?

Si la loi était infaillible, le gendarme serait sublime ; mais ceux qui la diraient parfaite seraient démentis par les améliorations qu'elle subit journellement. Protectrice ou oppressive, la loi a deux faces, et le gendarme aussi : il assure le maintien de l'ordre. Mais qu'est-ce que l'ordre ? repose-t-il sur des bases immuables ? celui d'aujourd'hui est-il celui d'hier ? Tout ordre ne commence-t-il point par être le désordre, comme toute majorité par être une fraction ? L'ordre est le maintien d'une organisation quelconque, et quand cette organisation est défectueuse, les justes sont ceux qui la combattent. Comparez les martyrs chrétiens avec les bourreaux qui soutenaient l'ordre romain, comparez les serfs insurgés avec les barons qui les pendaient au nom de l'ordre du moyen âge ; en ces cas comme en une foule d'autres la cause des rebelles n'est-elle pas évidemment celle de la civilisation ? En veillant à la conservation de l'ordre, le gendarme se trouve souvent du côté de la justice, mais il peut être aussi le champion de l'iniquité.

1850 le démontre. La constitution est violée, une lutte s'engage, dans laquelle le peuple avait pour lui le bon droit, contre lui la gendarmerie. Celle-ci combattit jusqu'au dernier moment avec un courage inflexible, une résignation stoïque, une fidélité aveugle, sans examiner les questions politiques, car elle a pour invariable mission de défendre le *statu quo* contre le progrès, l'immobilité contre le mouvement, ce qui est contre ce qui n'est pas.

Depuis cette époque, en vertu d'une ordonnance du 16 août 1850, la gendarmerie parisienne s'appelle garde municipale. Ce nouveau titre a été comme ces adjouvants employés par les docteurs pour pallier le mauvais goût d'une médecine.

Così all' egro fanciul porgiamo aspersi  
Di soave licor gli orli del vaso.

Cependant il reste entre la classe ouvrière et les gendarmes transfigurés un ferment de haine qui se manifeste par de sauvages querelles, de lâches attaques, de déplorables violences. Le 8 juillet 1844, des ouvriers tonneliers et dérouleurs accostent dans un cabaret de Bercy plusieurs gardes municipaux qu'ils insultent, frappent, désarment, et qu'ils eussent probablement jetés à l'eau sans l'arrivée du commissaire et d'un détachement de ligne. De pareilles scènes sont fréquentes.

Le cadre de la garde municipale comprend, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1844, un état-major, un peloton hors rang, seize compagnies d'infanterie et cinq escadrons de cent vingt hommes chacun. Elle a les mêmes devoirs et les mêmes droits que la gendarmerie départementale ; mais, en raison de son importance, de son séjour à Paris, et de son utilité politique, elle est plus avantageusement traitée. Un garde municipal à pied touche annuellement 446 francs 40 centimes, et sa masse

d'entretien est de 200 francs 75 centimes. La solde d'un garde municipal à cheval est de 547 francs 50 centimes, et sa masse de 585 francs 25 centimes par an. Des masses de boulangerie, de fourrages, d'hôpital et de secours sont en outre allouées au corps. La force numérique, la nécessité de le réunir à la moindre alerte, lui ont fait appliquer dans toute son étendue le régime militaire. Le tambour réveille et rappelle au gîte les gardes municipaux, leurs repas sont servis à neuf heures et à quatre heures : la soupe et le bœuf le matin ; le soir, un plat de viande et des légumes, du riz, des pruneaux ou de la salade. On ne leur épargne point les distributions extraordinaires, et la quantité de liquide qu'on leur octroie est le thermomètre de la stabilité gouvernementale.

Pénible est le service des gardes municipaux : il sont seuls chargés du service des plantons d'ordonnance auprès de tous les ministères ; il ont à surveiller une population turbulente, à tenir en échec la ville des Barricades, de la Fronde, du 14 juillet, du 5 prairial, des trois journées. Il doit leur sembler parfois que le pavé se soulève sous leurs pas, que sur leurs têtes gronde un orage de balles, de pierres et de vieilles commodes ; que devant eux se dresse sanglant et hagard le spectre de la guerre civile. Querelles, attroupements, complots, vols, incendies, assassinats, émeutiers, ivrognes, tapageurs nocturnes, forçats libérés, ne leur laissent aucuns loisirs. Dans les bals publics, ils sont en discussion perpétuelle avec les téméraires novateurs qui perfectionnent la chorégraphie au détriment des bonnes mœurs ; au théâtre, après avoir entrevu le spectacle du haut du cintre, ils reprennent durant les entr'actes leurs fusils suspendus au râtelier dans le vestibule, et livrent des combats sans fin aux marchands de contre-marques. Les jours de fêtes, leurs tracas redoublent : on les campe au coin des rues pour prévenir l'encombrement des voitures, on les consigne de crainte d'une émeute, on les place au milieu de la foule endimanchée comme un épouvantail dans un jardin, pour effaroucher les perturbateurs.

La gendarmerie de la Seine, qui a deux casernes à Paris, n'intervient point dans le service de la ville, mais elle coopère à celui des prisons avec la garde municipale.

Quittons maintenant Paris pour la Corse, cette île franco-italienne, où la *vendetta*, quoique plus rare qu'autrefois, est encore à l'ordre du jour. Les gendarmes y ont affaire à une espèce de bandits toute spéciale. Pietro, discutant avec Paolo au sujet d'un quartier de terre, s'oublie jusqu'à l'appeler *furfante* ou *bricone*. Paolo sort en le menaçant, et peu de jours après, prenant l'air à sa fenêtre, Pietro reçoit deux balles dans la tête. L'assassin se sauve et devient bandit ; il erre dans les *makis*, tue du haut des rochers les gendarmes qui le traquent, entre dans les cabanes, où on lui donne des aliments moins par affection que par terreur, quand il n'aime pas mieux lever la *contribution noire*, c'est-à-dire exiger le dépôt de certaine somme en certain lieu. Pour atteindre les bandits dans les forêts, au sommet des montagnes, au fond des ravins, il faut une connaissance parfaite des localités. C'est ce qui a déterminé la création d'un bataillon auxiliaire de la gendarmerie, recruté parmi les indigènes, mais qui, malgré son courage et son activité, n'a pu parvenir à purger la contrée des contumaces et des bandits.







SAPPEURS-POMPIERS



BATAILLON DE SAPEURS-POMPIERS. EFFECTIF. SERVICE  
DANS LES THÉÂTRES. SERVICE JOURNALIER.  
MOEURS ET HABITUDES.

Revenons à Paris trouver le pompier, le seul militaire qui, ne combattant point, ait besoin toutefois d'intrépidité, de sang-froid, de présence d'esprit, de toutes les qualités des vrais soldats. Si quelques critiques voulaient lui refuser l'honneur d'appartenir à l'armée, nous leur opposerions l'art. 2 du titre 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 25 septembre 1844, sur l'organisation des pompiers. « Le bataillon de pompiers de la ville de Paris compte dans le complet de l'armée. » Il se recrute d'ailleurs par les enrôlements volontaires, ou le contingent des classes.

Les admirateurs outrés de Napoléon lui attribuent toutes les institutions qui, antérieurement conçues, comme le code civil, ont été réalisées sous son règne, et le considèrent comme l'inventeur des pompiers. Le véritable est M. de Sartine, comme l'atteste l'auteur anonyme d'un ouvrage publié en 1782, les *Nouveaux essais sur Paris*. « Nous devons, dit-il, au magistrat qui présidait ci-devant la police (M. de Sartine), les pompes pour les incendies. Les particuliers dans la maison desquels le feu aurait pris malheureusement ne payent rien. Pour procurer au public un prompt secours, il y a dans cette ville seize corps de garde dans lesquels on trouve jour et nuit des gardes-pompes prêts à partir au premier avertissement. Le directeur des pompiers (M. Morat) a témoigné le plus grand courage au dernier feu de l'Opéra, ainsi que les pompiers, dont il y en a eu plusieurs de blessés et un de consumé par les flammes. »

Ainsi, plusieurs années avant la révolution, il y avait déjà des pompiers qui se signalaient par leur dévouement; ceux d'aujourd'hui n'ont pas dégénéré.

Paris, au moyen d'un crédit ouvert annuellement au préfet de police, entretient, pour le service de surveillance contre l'incendie, un bataillon de sapeurs-pompiers dont l'administration présente certaines particularités. Elle est confiée, sous l'autorité du préfet de police, à un conseil de sept membres : le chef du corps, deux capitaines, un lieutenant, l'officier d'habillement, un sous-lieutenant, et le trésorier secrétaire du conseil. Les capitaines, le lieutenant et le sous-lieutenant sont renouvelés chaque année à tour de rôle et par rang d'ancienneté. Il est alloué à un sapeur-pompier de première classe une solde de 65 centimes par jour, et une masse annuelle de 464 francs 25 centimes pour l'achat, l'entretien et le renouvellement des effets d'habillement et d'équipement. On a formé trois autres masses qui ne donnent point lieu à décompte au profit des hommes, et dont l'excédant est versé à la caisse municipale :

est défendu de rien recevoir ; mais nous accepterons un verre de vin, car l'ouvrage a été rude. »

Et remarquez qu'à la faveur du désordre, au milieu de ce labyrinthe de feux, où seuls ils osent pénétrer, il leur serait facile de s'approprier quelque objet précieux, dont la disparition passerait sur le compte de l'incendie. Mais le pompier a horreur du vol ; jamais l'occasion n'a eu le pouvoir d'en faire un larron ; son intégrité est notoire : s'il était mandé pour éteindre le feu à la Banque de France, il ne détournerait pas une pièce d'or, pas un billet.

Et ce n'est point seulement pour combattre la flamme que le pompier est debout ; sa vigilance découvre l'étincelle cachée, et, par un continuel exercice, il se met en mesure de lutter contre son formidable ennemi. Outre les manœuvres d'infanterie et le service de la pompe, il étudie assidûment la gymnastique, qui lui donne de la vigueur et de l'agilité. Une instruction spéciale assez étendue est requise de quiconque aspire à un grade dans le corps. Un candidat sous-lieutenant doit connaître tout ce qui est relatif aux manœuvres de la pompe ; les dispositions à prendre pour l'attaque de toute espèce de feu ; l'agencement de tous les parties d'un édifice, et particulièrement de la charpente ; les quatre premières règles de l'arithmétique ; les éléments de la géométrie jusqu'aux solides ; on exige encore qu'il sache dessiner un plan, et possède parfaitement sa langue. Que de garanties pour la régularité du service et la sécurité publique !

Tous les jours, le bataillon se distribue dans les postes des différents quartiers, ou dans les théâtres, concerts et salles de bal. L'industrie des sapeurs-pompiers a longtemps changé leurs corps de garde en ateliers, où ils fabriquaient des épinglettes, des agrafes en cuivre, des chaussons de lisière, des bagues et des chaînes de sûreté. Ils ont gagné jusqu'à quinze francs par jour à ces travaux manuels, que la concurrence leur a fait presqu'entièrement abandonner.

Le préfet de police détermine la force du détachement de pompiers à fournir pour chaque théâtre. Il est ordinairement de douze hommes, commandés par un sergent ; ils reçoivent du directeur une rétribution déterminée par le préfet. On se figure qu'admis dans les coulisses, le pompier fraternise avec la troupe, courtise les figurantes, s'entretient avec les acteurs. Il peut lui arriver, par fanfaronnade, de se vanter d'être au mieux avec certaine actrice, de connaître M. Alexandre Dumas, et d'avoir été consulté par M. Victor Hugo, pendant la répétition du *Ruy-Blas*. La vérité est que, la plupart du temps, il ne converse avec personne. Campé près du *manteau d'arlequin*, il écoute la pièce avec un muet recueillement, rit des saillies du comique, maudit le traître, s'apitoie sur le sort de la victime ; tout disposé à imiter ce vieux militaire, qui, voyant de la coulisse la Dumesnil jouer *Rodogune*, lui cria avec accompagnement d'un coup de poing dans le dos : « Va-t'en, chienne ! va-t'en à tous les diables ! »

C'est quand la toile est tombée que le rôle du pompier commence. Un rideau de fil de fer sépare la salle de la scène, la pompe est mise en arrêt, et ses longs tuyaux serpentent sur les planches, comme la croupe du monstre envoyé par Neptune. Le pompier passe la nuit auprès de sa batterie aquatique, faisant des rondes par in-

tervalles, et espionnant le feu près d'éclore pour l'anéantir à l'instant. Ces précautions, loin d'être superflues, sont parfois insuffisantes, puisqu'elles n'ont pas empêché la destruction de la Gaieté, de l'Ambigu, du Vaudeville et du Théâtre-Favart. L'Opéra a failli brûler récemment, le dimanche 17 octobre 1844. Un machiniste avait mis précipitamment sa pipe mal éteinte dans la poche de sa redingote, qu'il avait serrée dans une armoire du deuxième cintre ; sans la surveillance du sergent des pompiers, la flamme se communiquait de la pipe à la redingote, de la redingote au théâtre, et du théâtre au quartier.

En louant les vertus du pompier, devons-nous taire ses défauts, ou plutôt son défaut, le défaut unique qui l'expose à visiter souvent la salle de police. Il nous est révélé par ce proverbe populaire : *Boire comme un pompier* ; proverbe dont l'exactitude est constatée par une expérience journalière. On accuse aussi le pompier de consacrer trop de temps aux amours ; mais le moyen de résister aux agaceries des cuisinières, des brodeuses et des blanchisseuses de fin ! Il a une *femme* quand il n'a point d'*épouse* : c'est sous ce dernier titre qu'il désigne sa moitié légitime. Il serait trop à plaindre s'il était condamné à ne jamais connaître d'autres feux que ceux de l'incendie.

#### VÉTÉRANS. RETRAITES.

De même que les gendarmes et les pompiers, les vétérans stationnent à l'intérieur : braves gens qui se conservent soldats par le souvenir ; espèce intermédiaire entre l'armée active et les invalides <sup>1</sup>.

Il a été successivement créé, organisé, réduit, modifié des compagnies de sous-officiers-vétérans, fusiliers-vétérans, cavaliers-vétérans, canonniers-vétérans, vétérans des troupes du génie, et gendarmes-vétérans. Ces compagnies sont le refuge des militaires qui, n'ayant ni profession lucrative ni droits acquis aux invalides, se résignent à mourir l'arme au bras et la giberne sur le dos. Elles sont également l'asile des soldats encore verts, mais affaiblis par des blessures qui les condamnent à s'exiler de l'armée.

Huit compagnies de sous-officiers-vétérans et dix de fusiliers sont disséminées tant dans la capitale que dans les villes où il existe des maisons de détention, et dans certaines petites places qui ne méritent pas une garnison plus valide. A Paris, elles gardent le ministère de la guerre, le Jardin des Plantes et les vénérables législateurs du Luxembourg : *similis simili gaudet*. Les sous-officiers se distinguent extérieurement des fusiliers par une boutonnière en or, placée à chaque côté du collet de l'habit et de la capote.

<sup>1</sup> Voir *l'Invalide*, tome II, page 217.

Quatre compagnies de cavaliers-vétérans sont casernées à Caen, à Saint-Maixent, à Guéret et à Auch, afin d'aider de leur concours les agents des dépôts de remonte établis en ces villes. Treize compagnies de canonniers-vétérans, qui se recrutent parmi les militaires de l'artillerie et de la marine, sont affectées au service de l'artillerie dans les places et sur les côtes. Les vétérans des troupes du génie ne forment qu'une seule compagnie, organisée à Metz, pour être employée dans les citadelles, suivant les besoins du service du génie. Les deux compagnies de gendarmes vétérans établies à Riom reçoivent dans leur sein ceux qui se trouvent hors d'état de supporter les fatigues du service avant d'avoir acquis des droits à la retraite.

La pension de retraite n'est accordée qu'après trente ans accomplis de service effectif à partir de l'âge où la loi permet de contracter un engagement volontaire. Le temps des campagnes compte double. La retraite peut être acquise par suite de blessures graves et incurables, provenant des fatigues et des dangers du service. Les lieutenants généraux âgés de soixante-cinq ans et au delà, les maréchaux de camp âgés de soixante-deux ans et au delà, ont droit à rentrer dans la vie civile. Telles sont, en abrégé, les dispositions de la loi du 11 avril 1851, et des ordonnances des 5 avril 1852 et 19 mai 1854.

C'est avec un douloureux sentiment que l'on consulte le tarif annexé à la loi de 1851. Un maximum de 6,000 francs pour un lieutenant général, de 4,600 francs pour un capitaine, de 540 francs pour un soldat, après cinquante années de service, campagnes comprises, voilà le faible secours, l'obole de Bélisaire, que la France donne à ses vieux défenseurs. Il semble qu'on ait craint d'amoindrir le mérite du dévouement en le récompensant convenablement. Quelle figure peut faire un vieil officier, dans la société bourgeoise où sa position l'appelle? Que deviendront, après sa mort, sa veuve et ses enfants, pour lesquels la pension est réduite au quart du maximum? S'il n'a point de ressources personnelles, l'officier retraité végète péniblement. Il fréquente les cafés, où il trompe l'ennui par le piquet traditionnel, partageant une bouteille de bière avec quelque vieux camarade, avec lequel il échange la longue narration des batailles où il s'est trouvé, des injustices dont il a été victime. Il évite la jeunesse, ardente et passionnée comme il le fut jadis, sous l'influence des rêves qui furent autrefois les siens. L'officier retraité est un des spectateurs assidus des revues, des exercices des grandes et petites manœuvres,



lorsqu'il a le bonheur de finir ses jours dans une ville de guerre. Sinon, las de son inaction, tracassé par les rhumatismes et les créanciers, mené par sa femme ou sa gouvernante, il n'a pour indemnités morales que la culture de son jardin, la promenade au soleil, une vieille pipe d'écume, un chien de chasse, des cartes, la lecture de l'Histoire militaire, et la mémoire de ses faits d'armes.

OFFICIERS DE SANTÉ. EFFECTIF. CONSEIL DE SANTÉ. RÉFORMES  
NOUVELLES. CHIRURGIENS-MAJORS. VISITES QUOTIDIENNES.  
AMBULANCES. MÉDECINS ADJOINTS, ORDINAIRES ET  
PRINCIPAUX. VÉTÉRINAIRES.

Ce géant aux mille bras que l'on appelle l'armée, cet être multiple que la balle déchire, que le sabre balafre, que le boulet démembre, a pour médecins le corps des officiers de santé, composé <sup>1</sup> de médecins principaux, ordinaires et adjoints; de chirurgiens principaux, majors, aides-majors et sous-aides; et enfin de pharmaciens principaux, majors et aides-majors.

La direction du corps des officiers de santé, la surveillance du service, la fixation du programme des examens, sont confiées à un conseil de santé dont le personnel est de deux médecins inspecteurs, deux chirurgiens inspecteurs, un pharmacien inspecteur, et un chirurgien-major secrétaire. Pour l'éducation des jeunes gens qui se destinent à la médecine militaire sont institués à Strasbourg, à Metz et à Lille des hôpitaux d'instruction, dont les savants professeurs enseignent spécialement la thérapeutique des maladies particulières à l'homme de guerre, et des plaies occasionnées par les armes. L'hôpital de perfectionnement est établi au Val-de-Grâce à Paris. A chaque hôpital d'instruction sont attachés : un médecin principal ou ordinaire, premier professeur; deux médecins ordinaires ou adjoints, professeurs; un chirurgien principal ou major, premier professeur; deux chirurgiens-majors ou aides-majors, professeurs; deux chirurgiens-majors, dix-huit sous-aides, un pharmacien principal ou major, premier professeur; deux pharmaciens-majors ou aides-majors; un pharmacien aide-major.

L'empire avait des chirurgiens dévoués et capables, éprouvés par de rudes campagnes, familiarisés avec tous les dangers; mais ceux d'aujourd'hui se sont élevés bien au-dessus de leurs prédécesseurs par la science théorique. L'organisation du corps des officiers de santé, telle que Napoléon l'avait laissée, a été complétée par la loi du 12 août 1856, loi toute française par l'esprit d'égalité dont elle est empreinte <sup>2</sup>. Elle soumet les candidats à de rigoureuses conditions d'admission. Sur le

<sup>1</sup> Ordonnance du 19 octobre 1841; Bulletin des lois, 1X<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 838, p. 541.

<sup>2</sup> On en trouve le texte dans la collection de Duvergier, tome 56, page 541. Elle a été modifiée par l'ordonnance du 6 février 1859 (Duvergier, tome 59, page 12).

seuil des hôpitaux, un jury sévère interroge ceux qui frappent à la porte, et repousse sans pitié les indignes. Comme l'initié antique, le chirurgien-élève, à chaque pas qu'il fait dans la carrière, est soumis à de nouvelles épreuves; il a des examens à subir pour passer de la première division dans la seconde à l'hôpital d'instruction; pour entrer au Val-de-Grâce; pour être reçu chirurgien-sous-aide. La durée du service dans chaque grade est limitée; le diplôme de docteur en médecine est exigé de l'aspirant au grade d'aide-major. Les fonctions les plus importantes sont la récompense de ceux qui ont obtenu les premières places dans les concours, et les officiers de santé parcourent différents degrés, de manière à être attachés successivement, selon leur mérite, aux hôpitaux ordinaires, aux ambulances ou hôpitaux d'une armée active, aux armes spéciales, aux hôpitaux militaires et aux postes sédentaires de l'intérieur.

Certains vieux chirurgiens que nous a légués l'empire éprouveraient peut-être quelque embarras, s'il leur fallait entrer en lice scientifique avec notre active et intelligente jeunesse. Brusquement enlevés à leurs études pour être envoyés aux armées, appelés à tailler bras et jambes avant d'avoir approfondi l'anatomie, ils sont parvenus, glorieusement peut-être, mais sans examen, sans concours, sans avoir à soumettre leur bagage de connaissances médicales à l'inquisition d'un jury. Aussi regrettent-ils l'époque où il suffisait d'être brave et zélé, sans qu'on eût à faire preuve d'une instruction solide. Ils sont fanatiques de Napoléon: ils ont son portrait sous toutes les espèces, peint, gravé, lithographié, dessiné, en pied, en buste, de face, de profil, et leur idolâtrie s'étend à tous les membres de la famille impériale. C'est chez eux surtout qu'on trouve des feuilles du saule de Sainte-Hélène, des poils de la queue du cheval que l'empereur montait à Waterloo, et autres reliques du héros que défont les vieux soldats.

Le chirurgien-major, qui se fait appeler d'ordinaire M. le Major, est le personnage médical le plus important d'un régiment. Non-seulement il envoie les malades à l'hôpital, mais encore il propose des mesures d'hygiène, inspecte la nourriture, empêche les hommes de s'enrhumer en descendant le cou nu dans la cour, distribue aux imprudents les recommandations et les réprimandes, arrête les indispositions dès leur début, et s'entend avec les chefs pour conserver la santé du régiment.

Le matin, le sergent de semaine erre de chambrée en chambrée, réveille en sursaut les dormeurs en criant d'une voix terrible: « Personne de malade? » et s'esquive, poursuivi par ceux qui sont tentés de répondre à son interrogation. Puis il se rend chez le sergent-major, y prend le billet de santé qu'il porte au corps de garde de police, après avoir inscrit les noms de ceux qui doivent passer à la visite du chirurgien-major. Tous les billets de santé sont déposés sur la table du corps de garde, ou placés par le factionnaire entre la baguette et l'extrémité supérieure du canon de son fusil.

Le chirurgien-major paraît sur les huit heures et examine les candidats à l'hôpital. Il lui faut une certaine dose de perspicacité pour distinguer les véritables malades de ceux qui, las du service, simulent une indisposition. L'un en se meurtrissant le coude contre le mur communique à son pouls des battements irréguliers; l'autre







DR. ARDIN o.

Lanquet

CHIRURGIEN-MAJOR.



se pique avec des épingles, se flagelle avec des tiges d'ortie, pour se donner des pustules et des boutons. Quelques-uns, émules de Guzman d'Alfarache, savent se fabriquer de faux ulcères. Les *pratiques* et les *carottiers* excellent dans ces honteux subterfuges ; ils aspirent à l'hôpital comme à un lieu de repos et d'oisiveté, et une fois qu'ils y sont installés, ils cajolent les sœurs de charité, exagèrent leurs souffrances, se donnent pour demi-morts afin d'obtenir une prolongation.



Les sous-officiers et les soldats sont confondus à l'hôpital ; mais les fourriers ne manquent jamais d'y jouer ce rôle d'*aimables farceurs* qu'ils aiment tant à remplir en toute circonstance. Les maîtres d'armes y sont des personnages importants. En cas de duel, ils fournissent les armes, des ciseaux emmanchés au bout d'un bâton. Ils se sont arrogé le droit d'être les banquiers du trente-et-un, du loto, et autres jeux ; de procurer les cartes et les dés ; de rassembler les joueurs dans un coin écarté ; de poser des sentinelles pour la sécurité de la banque clandestine.

Comme ils prélèvent 40 cent. ou même plus sur les parties, aucuns peuvent gagner jusqu'à 50 francs par jour.

C'est le chirurgien-major qui signe, après la visite, les billets d'hôpital ; puis il rend compte au lieutenant-colonel ou au chef de bataillon de semaine. Telles sont, en temps de paix, ses principales occupations ; mais vienne la guerre, et il marche avec l'état-major, et pendant que nos troupes affrontent les bataillons ennemis, lui, représentant de l'humanité, au milieu des mêlées destructives, organise, de concert avec ses aides et avec l'administration, les ambulances où il dispute des proies à la mort. On choisit d'ordinaire pour l'établissement d'une ambulance une vieille chapelle en ruines, un manoir à moitié détruit par le temps ou les boulets. Les pailleuses, les sacs à paille, les draps, les couvertures, le matériel, les objets de consommation et de pansement, les caisses à amputation et à trépan, les couteaux de rechange, sont méthodiquement rangés ; mais que cet ordre dure peu ! bientôt l'asile protecteur est encombré de victimes ; le sang baigne le pavé ; les gémissements retentissent sous les voûtes ; cependant les ambulances volantes, caissons légers dont chacun a pour escorte deux chirurgiens, un officier d'administration et deux infirmiers, parcourent le champ de bataille et portent des secours aux plus mutilés. Ni les balles qui sifflent, ni les boulets qui ricochent, ni les obus qui éclatent, ni les cris de la douleur ou de l'agonie, ne détournent de leur noble tâche les bourreaux sauveurs. Les blessés, immédiatement ou après le premier pansement, sont transférés à l'ambulance fixe, au faite de laquelle flotte un drapeau rouge, et de là, s'ils peuvent supporter la route, évacués sur des hôpitaux temporaires de première, deuxième et troisième ligne. Quiconque a été témoin de ces scènes de deuil, quiconque a vu les habiles et impassibles opérateurs poser des appareils, coudre des plaies, scier des os, détacher des ligaments déchirés, est convaincu qu'il faut plus de courage pour tenir le couteau du chirurgien que le fusil du soldat.

Le personnel d'une ambulance est, dans la cavalerie, de : Un chirurgien-major ; un chirurgien aide-major ; quatre sous-aides ; un pharmacien aide-major ; deux sous-aides ; un officier d'administration de première classe ; un officier d'administration de deuxième classe ; un sous-adjutant ; deux infirmiers-majors ; huit infirmiers ordinaires.

Une ambulance d'infanterie comprend le même nombre de chirurgiens et de pharmaciens, un officier comptable, un adjudant de première classe, un adjudant de deuxième classe, deux sous-adjutants, trois infirmiers-majors, et dix-sept infirmiers ordinaires.

Les médecins adjoints ordinaires, ou principaux employés dans les hôpitaux ou à l'enseignement, sont moins immédiatement en contact avec le soldat que les chirurgiens-majors. Le poste de médecin adjoint est au concours. Un chirurgien aide-major, après deux ans de service, peut solliciter un congé qu'on lui accorde avec solde entière, et se présenter aux examinateurs du Val-de-Grâce, comme un jeune et timide adolescent. Une liste de candidats, classés par ordre de mérite, est dressée annuellement par le conseil de santé.

Les médecins ordinaires sont choisis, moitié à l'ancienneté, moitié au choix,

parmi les médecins adjoints ayant deux ans de service, et ils peuvent, quatre ans plus tard, prétendre au principalat. Dans ces hautes régions de l'art médical, on devient étranger à l'armée pour n'appartenir qu'à la science.

Les vétérinaires ne sont point considérés comme membres du corps des officiers de santé, quelles que soient leur aptitude et leur instruction. Ils prennent rang après les adjudants, ou seulement après les maréchaux des logis chefs, quand ils ne sont qu'en deuxième; ils commandent aux cavaliers désignés pour le service des chevaux à l'infirmerie.

Le vétérinaire soigne gratuitement les chevaux des officiers, qui ne lui payent que les médicaments. Dès qu'une nouvelle monture arrive à l'écurie, il lui applique sur la fesse gauche la marque du régiment; il éloigne les chevaux malades, désigne ceux qu'on doit mettre au vert, scarifie, pose des sétons, en ayant soin de prévenir le capitaine instructeur de toutes les opérations importantes.

La commission des remotes a proposé, en 1824, de comprendre les vétérinaires dans le grand état-major. Ce serait une mesure équitable, qui assignerait enfin à ces hommes honorables une position digne de leurs connaissances et de leur capacité.

SERVICES ADMINISTRATIFS. OFFICIERS D'ADMINISTRATION.  
 SERVICE DES HOPITAUX, DES SUBSISTANCES, DE L'HABIL-  
 LEMENT, ETC. BATAILLON D'OUVRIERS D'ADMINIS-  
 TRATION. TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.  
 OUVRIERS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.  
 SERVICE DE LA REMONTE GÉNÉRALE.

Il nous reste, pour compléter notre série de tableaux, à donner sur les services administratifs quelques notions que nous ne pouvons malheureusement dépouiller de leur caractère didactique. Toutefois ce paragraphe, quoique peu récréatif, satisfera-t-il peut-être les gens sérieux, qui désirent acquérir une idée générale de l'administration militaire. Les lecteurs qui ont la bonté de parcourir un article tel que celui-ci sont comme des voyageurs sur une grande route, où le ruisseau coule au pied de l'âpre rocher; où la chaumière étale sur le bord de la lande avide ses murs parés de vigne et de chèvrefeuille; où les sites sauvages succèdent à des paysages moins désagréables aux yeux.

Nous nous efforcerons du moins d'être clair et précis.

Des services administratifs, les uns sont régis par des employés du gouvernement, les autres exploités, à leurs risques et périls, par des entrepreneurs qui en obtiennent l'adjudication au rabais, au chef-lieu d'une division militaire, pour une période de temps indiquée au cahier des charges.

Les officiers d'administration, adjudants, comptables, ou principaux, desservent les services des hôpitaux, des subsistances, de l'habillement et campement. Le personnel du service des hôpitaux comprend en outre les officiers de santé et les infirmiers militaires.

Les officiers principaux d'administration, les premiers dans l'ordre hiérarchique, gèrent les hôpitaux d'instruction; les officiers comptables dirigent les autres hôpitaux militaires: tous ont à fournir un cautionnement fixé par le ministre de la guerre.

Le service des subsistances se partage en trois branches: les vivres, les fourrages et les approvisionnements. Les agents, dits agents entretenus, sont divisés en agents comptables, commis de première et de seconde classe. A l'armée, où ils distribuent les vivres aux compagnies, on leur donne le sobriquet de *rix-painset*.

Les services de chauffage et d'éclairage, confiés en temps de paix à des entrepreneurs, deviennent en campagne une annexe de celui des subsistances, soit que l'intendance passe des marchés avec les négociants français ou étrangers, soit que la troupe elle-même, et c'est le cas le plus ordinaire, fasse sans scrupule des coupes de bois dans les lieux où elle est campée.

Trois classes d'agents comptables et trois classes de commis composent le personnel du service d'habillement et de campement, qui se subdivise en habillement proprement dit, coiffure, grand équipement et harnachement. Les prestations accidentelles et temporaires dues aux troupes campées ou mises sur le pied de guerre et de rassemblement sont du ressort du service de campement. Le service du logement, divisé en casernement et lits militaires, comprend, avec leur mobilier, les casernes d'infanterie, les quartiers de cavalerie, les pavillons d'officiers, les écuries, les manèges, les corps de garde, les prisons, les hôpitaux, les magasins et manutentions, et les tribunaux militaires. Un concierge, placé dans chaque bâtiment, rend directement compte à l'intendance de toutes les modifications qui surviennent dans la distribution des logements, et de ce qui intéresse la conservation du mobilier. La fourniture des lits est à la charge d'entrepreneurs adjudicataires: mais, afin de prévenir les fâcheux effets de leur négligence, une décision ministérielle du 10 novembre 1840 a créé un service auxiliaire des lits militaires, sous les ordres des officiers d'administration.

Ces différents services occupent un grand nombre d'ouvriers organisés en un bataillon de onze compagnies. Chacune d'elles comprend: un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, un sergent-major, un fourrier, un nombre de sergents et de caporaux déterminé suivant les fixations en usage<sup>1</sup>, quatre maîtres ouvriers maçons, quatre maîtres ouvriers charpentiers, deux maîtres ouvriers serruriers, douze infirmiers-majors, douze brigadiers principaux des subsistances, quatre româniers de vivres-viandes, et deux classes de soldats. Dans la première,

<sup>1</sup> C'est-à-dire six sergents et douze caporaux pour cent cinquante hommes.

sont quatre maçons, huit charpentiers, quatre menuisiers, un tonnelier, un serrurier, un coutelier, douze brigadiers boulangers, huit bouchers; dans la seconde, soixante-huit infirmiers ordinaires, trente-six boulangers pétrisseurs, quatre toucheurs, quatre botteleurs, douze ouvriers de magasins et deux clairons.

Les ouvriers d'administration ont, outre leur solde, une prime de travail. Ils dépendent immédiatement de l'intendance, et sont subsidiairement chargés de la garde des établissements administratifs.

Le train des équipages militaires, des *hussards à quatre roues*, forme quatorze compagnies, placées, pour la police et la discipline, sous la direction de l'autorité militaire. Il transporte des points de manutention à ceux de distribution, sur des caissons à quatre roues, le pain, les biscuits, le riz, les fourrages. Il conduit à la suite des divisions actives le matériel des ambulances, et à la suite des quartiers généraux le matériel en mobilier et médicaments. Les ouvriers des équipages militaires, divisés en cinq compagnies, maréchaux ferrants, bourreliers, charrons, selliers, armuriers, tailleurs, bottiers, travaillent dans les parcs de construction et de réparation, à Vernon, à Châteauroux et à Alger.

En temps de paix, le train des équipages est secondé par des charretiers à la solde d'un entrepreneur; qui fournit des voitures de un à quatre colliers, des chevaux de selle, de trait ou de bât, pour le transport des caisses, des bagages, des corps et détachements de troupes, et pour celui des militaires et marins, blessés ou convalescents, voyageant isolément.

Dans cette belle et vaste administration, tous les besoins ont été prévus, tous les genres de travail spécialisés, de manière à éviter l'insuffisance, la disette et l'encombrement. On ne s'est pas occupé seulement de l'homme; comme on reprochait à notre cavalerie d'être la plus mal montée de l'Europe, on a créé des dépôts de remonte en différentes villes, pour encourager la production et l'élevage des chevaux en France, et effectuer l'achat de ceux qui paraissent propres au service de l'armée.

Dépôts.	Succursales.
CAEN. . . . .	{ Saint-Lô. Alençon. Le Bec.
GUINGAMP. . . . .	Morlaix.
VILLERS.	
SAINT-MAIXENT. . . . .	{ Saint-Jean-d'Angély. Fontenay-le-Comte
GUÉRET. . . . .	Aurillac.
AUCH. . . . .	{ Tarbes. Castres.

D'autres dépôts de remonte vont être organisés, et déjà, au mois de mai 1841, M. le général Oudinot a visité plusieurs localités du département des Landes, dans le but de constater celles qui sembleraient propres à l'élève du cheval de cavalerie légère.

Faire connaître aux éleveurs l'importance des commandes, acheter les chevaux,



leur faire donner des soins pendant leur séjour au dépôt, former les contingents, les remettre aux corps, telle est la tâche de l'officier commandant d'un dépôt de remonte. Il a sous ses ordres des officiers, sous-officiers, cavaliers et vétérinaires, détachés des corps de troupes et des compagnies de vétérans: Les officiers attachés aux dépôts, parcourant les foires et les campagnes, s'abouchent avec les paysans, ne dédaignent pas de leur tenir tête en sablant un ou plusieurs verres de vin, et s'acquittent le plus consciencieusement possible du métier de maquignon: Il n'est acheté pour la remonte que des chevaux hongres, et un nombre de juments déterminé par le ministre de la guerre. Les chevaux doivent être d'origine française, exempts de tares, à tous crins; de l'âge de cinq ans au moins et de sept ans au

plus, ferrés et pourvus d'un licou fourni par le vendeur. On exige que, mesurés sous potence, ils aient une taille déterminée :

Cavalerie de réserve. . . . .	de 4,542 à 4,597 millim.
Artillerie à cheval, dragons et lanciers. .	4,515 à 4,542
Chasseurs et hussards. . . . .	4,475 à 4,515
Trains des parcs d'artillerie, du génie, et des équipages. . . . .	4,488 4,542

Les chevaux définitivement reçus sont marqués au fer chaud, sur le côté gauche de l'encolure, d'une empreinte indiquant le dépôt qui les a reçus et l'année de leur achat. Ils demeurent au dépôt jusqu'à ce que le corps auquel ils sont destinés reçoive avis du ministre de la guerre, et les envoie chercher. C'est pour un jeune lieutenant une besogne assez agréable que de commander un détachement qui va en remonte : il visite une partie de la France aux frais du gouvernement, il touche une certaine somme pour l'entretien de chaque cheval, et pourrait, s'il était peu scru-

puleux, accroître son ordinaire au détriment de ses pensionnaires quadrupèdes : mais, esclave de son devoir, il dépense pour eux son allocation complète, et leur embonpoint, la vigueur, la santé qu'ils ont en arrivant au corps font l'éloge de sa probité.

A l'armée, c'est l'intendant militaire en chef qui passe ou autorise les marchés pour la fourniture des chevaux.

## CONCLUSION.

Notre tâche est accomplie, après deux années de travaux assidus. Grâce au concours des militaires qui nous ont éclairé de leurs conseils, qui ont répondu patiemment à nos interminables questions, qui nous ont fourni verbalement ou par écrit les notes les plus détaillées, nous avons pu tracer de l'armée un tableau que nous croyons fidèle<sup>1</sup>; et si, par aventure, on nous reprochait des assertions erronées, nous ferions observer qu'à l'étude de l'armée la vie d'un homme ne suffirait pas.

Nous sommes loin d'appeler de nos vœux une conflagration universelle; nous pensons que la guerre est souvent contraire aux intérêts des peuples, et toujours déplorable aux yeux de la philosophie. Mais, en certaines circonstances, un duel entre nations devient inévitable; et la patrie, menacée dans son honneur, dans ses droits, dans son existence même, est réduite, après d'inutiles réclamations, à la discussion armée. Si donc l'indépendance de la France était mise en péril par les prétentions des autres peuples; s'il fallait soutenir encore une fois, comme en 92, la cause de la civilisation et de l'humanité contre celle de l'absolutisme et des ténèbres; si la lutte du bien et du mal renaissait, on trouverait l'armée française toute prête à s'élancer au-devant de l'ennemi, à refouler les invasions, à prodiguer son sang et son courage. Qu'on en soit convaincu, la France s'endort quelquefois, mais aussi, quel réveil! Maintenant, comme jadis, elle porte dans ses flancs les quatorze armées de la république. L'empire l'a guérie de la périlleuse manie des conquêtes,

<sup>1</sup> Nous devons surtout exprimer notre vive et sincère reconnaissance à M. le général marquis Oudinot; M. le général d'Astorg; M. le général marquis de Saint-Simon; M. le colonel Mac-Shéehy; M. Renaudin, capitaine de sapeurs-pompiers; M. Birouste, capitaine au 39<sup>e</sup> de ligne; M. de Mont-Louis, capitaine au 66<sup>e</sup> de ligne; M. Dejardin, chef du bureau de la gendarmerie au ministère de la guerre; M. Bourseule, secrétaire-archiviste; M. Pianelli, adjudant de place; M. Penguilly-l'Haridon, lieutenant d'artillerie; M. Poisson, lieutenant d'artillerie; M. Eugène Lami; M. Jacque, ex-caporal-élève-fourrier; M. Eugène Nyon, ex-cavalier au 6<sup>e</sup> de lanciers; M. Gustave Naquet, ex-fourrier; M. Lebreton-Champlâtreux, compositeur d'imprimerie, ex-sergent-major; M. Birouste, garde municipal; M. Dumineray, tirailleur de Vincennes; M. Henri Brot, commis de l'intendance; M. Dufour, ex-cavalier au 9<sup>e</sup> régiment de hussards.

sans lui ôter l'énergie qui repousse les agressions injustes. Que le territoire soit menacé, et le vieil esprit national se réveillera dans toute sa puissance; et pour guider nos bataillons, il se trouvera d'habiles capitaines cachés aujourd'hui dans la foule. Les soldats français, avec leurs qualités et leurs défauts, peuvent s'offrir sans crainte à l'examen de l'étranger, et lui dire orgueilleusement : « Voilà comme nous sommes... quand vous voudrez ? »

**ÉMILE DE LA BÉDOLLIÈRE.**

